This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07022412 0

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

UNIV. OF
CALIF.
LIBRARY

Z
No 17 '25
BY N. Y. P. L.
CELEBRATED

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

1884.

45

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT FRÈRES.
Imprimeurs de l'Université.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1884.

UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNÉE BISSEXTILE

1884.

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,
TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

TO NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
258484A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1925 L

Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

—

Année de la création du monde	5890
— de la période julienne	6597
— depuis le déluge universel. . . .	4232
— de la fondation de Rome, selon Varron	2637
— de l'ère de Nabonassar	2631
— de l'ère chrétienne	1884

L'année 2660 des Olympiades, ou la 4e année de la 665e Olympiade, commence en juillet 1884.

L'année 1301 des Turcs ou de l'Hégire commence le 2 novembre 1883; et l'année 1302 commence le 21 octobre 1884, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates.*

L'année 1884 du calendrier julien commence le dimanche 13 janvier.

Éclipses en 1884.

Il y aura dans l'année trois éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

I. Le 27 mars, éclipse partielle de soleil, à peine visible à Louvain, au lever du soleil.

II. Le 10 avril, éclipse totale de lune, invisible à Louvain.

III. Le 25 avril, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

IV. Le 4 et le 5 octobre, éclipse totale de lune, visible à Louvain.

Entrée de la lune dans la pénombre le 4, à 7 h. 35 m. du soir.

Entrée dans l'ombre à 8 h. 34 m.

Commencement de l'éclipse totale à 9 h. 34 m.

Milieu de l'éclipse à 10 h. 20 m. 30 s.

Fin de l'éclipse totale à 11 h. 7 m.

Sortie de l'ombre le 5 octobre, à 0 h. 7 m. du matin.

Sortie de la pénombre le 5, à 1 h. 6 m.

Grandeur de l'éclipse = 1,525, le diamètre de la lune étant pris pour unité.

V. Le 18 et le 19 octobre, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	4
Epacte	III
Cycle solaire	17
Indiction romaine	12
Lettres dominicales	F, E

Fêtes mobiles.

Septuagésime	10 février.
Les Cendres	27 février.
Pâques	13 avril.
Les Rogations	19, 20, 21 mai.
L'Ascension	22 mai.
La Pentecôte	1er juin.
La Sainte-Trinité	8 juin.
La Fête-Dieu	12 juin.
Le premier dimanche de l'Avent	30 novembre.

Fêtes de commandement.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérique (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

Jours de jeûne d'obligation.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quatre-Temps.

Les 5, 7 et 8 mars. — Les 4, 6 et 7 juin. — Les 17, 19 et 20 septembre. — Les 17, 19 et 20 décembre.

Indulgences.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant

l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

—

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du St-Esprit.

—

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Prœsidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis diœcesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus facultatem concedere dignaremur illas indulgentias, quibus

acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christi fidelibus in præfato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiæ alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio præscripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quæ injuncta sunt pietatis opera rite præstiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS.

Concordantiam cum autographo testor.

A. J. NAMÈCHE,

Rector Universitatis.

—

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 3 *minutes.*

☽ P. Q. le 5, à 9 h. 53 m. du soir.
☺ P. L. le 12, à 3 h. 45 m. du soir.
☾ D. Q. le 20, à 5 h. 42 m. du matin.
● N. L. le 28, à 5 h. 20 m. du matin.

—

1 Mard. CIRCONCISION DE NOTRE SEIGNEUR*.
2 Merc. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 Jeud. ste Geneviève, vierge.
4 Vend. s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge.
5 Sam. s. Télesphore, pape.
6 DIM. ÉPIPHANIE.
7 Lund. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
8 Mard. ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. s. Agathon, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Hygin, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. s. Arcade, martyr.
13 DIM. *Saint Nom de Jésus.* ste Véronique.
14 Lund. s. Hilaire, évêque de Poitiers. — *Réunion du Conseil rectoral.*

15 Mard. s. Paul, ermite.
16 Merc. s. Marcel, pape.
17 Jeud. s. Antoine, abbé.
18 Vend. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Sam. s. Canut, roi de Danemark.
20 DIM. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Lund. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Mard. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Merc. Épousailles de la très sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Jeud. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Vend. Conversion de s. Paul.
26 Sam. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *A 7 1/2 heures, à la chapelle du collège du Saint-Esprit, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le 26 janvier* 1872.
27 DIM. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Lund. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Mard. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Merc. ste Martine, vierge et martyre.
31 Jeud. s. Pierre Nolasque.

—

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 38 *minutes.*

☽ P. Q. le 4, à 6 h. 16 m. du matin.
○ P. L. le 11, à 5 h. 6 m. du matin.
☾ D. Q. le 19, à 3 h. 31 m. du matin.
● N. L. le 26, à 6 h. 53 m. du soir.

—

1 Vend. s. Ignace, évêque et martyr.
2 Sam. PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. *Fête patronale de l'Université. Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 DIM. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Lund. s. André Corsini, évêque; ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres. — Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens.*
6 Merc. ste Dorothée, vierge et mart. s. Amand, évêque.—*Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

9 Sam. s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre.
10 Dim. *Septuagésime.* ste Scolastique, vierge.
11 Lund. s. Séverin, abbé. — *Réunion du Conseil rectoral.* — *Commencement du second semestre de l'année académique* 1883-1884.
12 Mard. ste Eulalie, vierge et martyre.
13 Merc. ste Euphrosine, vierge.
14 Jeud. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Vend. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Sam. ste Julienne, vierge.
17 Dim. *Sexagésime.* ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Lund. s. Siméon, évêque et martyr.
19 Mard. s. Boniface de Lausanne.
20 Merc. s. Éleuthère, évêque de Tournai.
21 Jeud. b. Pepin de Landen.
22 Vend. Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Sam. s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Dim. *Quinquagésime.* s. Mathias, apôtre. — *Indulgence plénière.*
25 Lund. ste Walburge, vierge.
26 Mard. ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.
27 Merc. *Les Cendres.* s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Jeud. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.
29 Vend. s. Justin. s. Oswald, évêque.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, *à* 5 *heures* 3 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 51 *minutes.*

☽ P. Q. le 4, à 1 h. 51 m. du soir.
☺ P. L. le 11, à 7 h. 58 m. du soir.
☾ D. Q. le 19, à 11 h. 31 m. du soir.
● N. L. le 27, à 6 h. 6 m. du matin.

—

1 Sam. s. Aubin, évêque d'Angers.

2 Dim. 1r *dim. du Carême.* s. Simplice, pape.— *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*

3 Lund. ste Cunégonde, impératrice.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*

4 Mard. s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

5 Merc. *Quatre-temps.* s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

6 Jeud. ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

7 Vend. *Quatre-temps.* s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit. — Réunion de la Fac. de Théologie.*

8 Sam. *Quatre-temps*. s. Jean de Dieu.
9 DIM. *Reminiscere*. ste Françoise, veuve.
10 Lund. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Vindicien, évêque.
12 Merc. s. Grégoire le Grand, pape.
13 Jeud. ste Euphrasie, vierge.
14 Vend. ste Mathilde, reine.
15 Sam. s. Longin, soldat.
16 DIM. *Oculi*. ste Eusébie, vierge.
17 Lund. ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Mard. s. Gabriel, archange; s. Cyrille de Jérusalem, évêque.
19 Merc. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Jeud. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Vend. s. Benoît, abbé.
22 Sam. s. Basile, martyr.
23 DIM. *Lætare*. s. Victorien, martyr.
24 Lund. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Mard. ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Humbert, évêque.
26 Merc. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Jeud. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Vend. s. Sixte III, pape.
29 Sam. s. Eustase, abbé.
30 DIM. *La Passion*. s. Véron, abbé.
31 Lund. s. Benjamin, martyr.

—

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 42 *minutes.*

☽ P. Q. le 2, à 9 h. 35 m. du soir.
☺ P. L. le 10, à 0 h. 2 m. du soir.
☾ D. Q. le 18, à 4 h. 13 m. du soir.
● N. L. le 25, à 3 h. 16 m. du soir.

—

1 Mard. s. Hugues, abbé.
2 Merc. s. François de Paule.
3 Jeud. s. Richard, évêque de Chicester.
4 Vend. *Notre-Dame des Sept-Douleurs*. s. Isidore de Séville.
5 Sam. ste Julienne de Cornillon ; s. Vincent Ferrier.
6 DIM. *Les Rameaux*, s. Célestin, pape.
7 Lund. s. Albert, ermite.
8 Mard. s. Perpétue, évêque de Tours. — *Commencement des vacances académiques.*
9 Merc. ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M.* LÉOPOLD II, *Roi des Belges, né à Bruxelles le* 9 *avril* 1835.
10 Jeud. *Jeudi-Saint*. s. Macaire, évêque.
11 Vend. *Vendredi-Saint*. s. Léon le Grand, pape.
12 Sam. *Samedi-Saint*. s. Jules I, pape.
13 DIM. PAQUES. s. Herménégilde, martyr.
14 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES. s. Justin, philosophe et martyr ; ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.

15 Mard. stes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Merc. s. Benoît-Joseph Labre, confesseur; s. Drogon, ermite.
17 Jeud. s. Anicet, pape et martyr.
18 Vend. s. Ursmer, évêque, abbé de Lobbes.
19 Sam. s. Léon IX, pape.
20 DIM. *Quasimodo*. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Lund. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Mard. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Merc. s. Georges, martyr.
24 Jeud. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Vend. *Rogations*. s. Marc, évangéliste.
26 Sam. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 DIM. *Misericordia*. s. Anthime, évêque et martyr.
28 Lund. s. Paul-de-la-Croix; s. Vital, martyr.
29 Mard. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de M. F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835. — *Fin des vacances académiques.*
30 Merc. ste Catherine de Sienne, vierge.

—

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 19 *minutes.*

☽ P. Q. le 2, à 6 h. 26 m. du matin.
☺ P. L. le 10, à 4 h. 26 m. du matin.
☾ D. Q. le 18, à 5 h. 13 m. du matin.
● N. L. le 24, à 10 h. 55 m. du soir.
☽ P. Q. le 31, à 5 h. 15 m. du soir.

—

1 Jeud. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Vend. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Sam. Invention de la ste Croix.
4 Dim. *Jubilate.* Patronage de s. Joseph. ste Monique, veuve.
5 Lund. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. s. Grégoire de Nazianze, docteur. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. s. Antonin, archevêque de Florence.
11 Dim. *Cantate.* s. François de Hiéronymo.
12 Lund. ss. Nérée et Achillée, martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*

13 Mard. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Merc. s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *A 10 heures, à l'église de Saint-Pierre, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 mai* 1865.
15 Jeud. ste Dymphne, vierge et martyre.
16 Vend. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Sam. s. Pascal Baylon.
18 DIM. *Vocem.* s. Venance, martyr.
19 Lund. *Rogations.* s. Pierre Célestin, pape.
20 Mard. *Rogations.* s. Bernardin de Sienne.
21 Merc. *Rogations.* ste Itisberge, vierge.
22 Jeud. ASCENSION. ste Julie, vierge et mart.
23 Vend. s. Guibert, fondateur de Gembloux.
24 Sam. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 DIM. *Exaudi.* s. Grégoire VII, pape.
26 Lund. s. Philippe de Néri.
27 Mard. ste Marie Madeleine de Pazzis; s. Jean I, pape.
28 Merc. s. Augustin, apôtre de l'Angleterre; s. Germain, évêque de Paris.
29 Jeud. s. Maximin, évêque de Trèves.
30 Vend. s. Ferdinand III, roi.
31 Sam. ste Angèle de Mérici; ste Pétronille, vierge. *Jeûne.*

—

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, *à* 1 *heure* 17 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 19 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 4 *minutes jusqu'au* 30.

☺ P. L. le 8, à 8 h. 8 m. du soir.
☾ D. Q. le 16, à 2 h. 53 m. du soir.
● N. L. le 23, à 5 h. 51 m. du matin.
☽ P. Q. le 30, à 6 h. 33 m. du matin.

—

1 DIM. PENTECOTE. s. Justin; s. Pamphile, martyr.
2 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE*. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, martyrs.
3 Mard. ste Clotilde, reine. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. *Quatre-temps.* s. Optat, évêque de Milève.—*Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Boniface, apôtre de l'Allemagne. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. *Quatre-temps.* s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. *Quatre-temps.* s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac des Sciences.*
8 DIM. LA SAINTE-TRINITÉ. s. Médard, évêque de Noyon.
9 Lund. ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*

10 Mard. ste Marguerite, reine.
11 Merc. s. Barnabé, apôtre; s. Aleydis de Schaerbeek.
12 Jeud. FÊTE-DIEU*. s. Jean de Sahagun.
13 Vend. s. Antoine de Padoue.
14 Sam. s. Basile le Grand, archevêque de Césarée.
15 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. *Procession générale.* s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Lund. ste Lutgarde, vierge; s. Jean François Régis.
17 Mard. ste Alène, vierge et martyre.
18 Merc. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Jeud. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Vend. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Sam. s. Louis de Gonzague.
22 DIM. *Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain.* s. Paulin, évêque de Nole.
23 Lund. ste Marie d'Oignies.
24 Mard. Nativité de s. Jean Baptiste.
25 Merc. s. Guillaume, abbé.
26 Jeud. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Vend. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Sam. s. Léon II, pape. — *Jeûne.*
29 DIM. SS. PIERRE ET PAUL, apôtres. — *Indulgence plénière.*
30 Lund. ste Adile, vierge.

—

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 59 minutes.

☺ P. L. le 8, à 10 h. 29 m. du matin.
☾ D. Q. le 15, à 9 h. 57 m. du soir.
● N. L. le 22, à 1 h. 12 m. du soir.
☽ P. Q. le 29, à 10 h. 20 m. du soir.

—

1 Mard. s. Rombaut, év., patron de Malines.
2 Merc. Visitation de la Ste-Vierge.
3 Jeud. s. Euloge, martyr.
4 Vend. s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.
5 Sam. ss. Cyrille et Méthodius, apôtres des Slaves.
6 Dim. ste Godelive, martyre.
7 Lund. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens.*
8 Mard. ste Élisabeth, reine de Portugal.
9 Merc. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Jeud. les sept Frères Martyrs.
11 Vend. s. Pie I, pape.
12 Sam. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Dim. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Lund. s. Bonaventure, évêque et docteur.
15 Mard. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Merc. Notre-Dame de Mont-Carmel. ste Renilde.

17 Jeud. s. Alexis, confesseur.
18 Vend. s. Camille de Lellis.
19 Sam. s. Vincent de Paul.
20 DIM. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* — s. Jérôme Émilien.
21 Lund. ste Praxède, vierge.—*Anniversaire de l'inauguration de S. M.* LÉOPOLD I, *Roi des Belges.*
22 Mard. ste Marie-Madeleine.
23 Merc. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Jeud. ste Christine, vierge et martyre.
25 Vend. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Sam. ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.
27 DIM. s. Pantaléon, martyr.
28 Lund. ss. Nazaire et Celse, martyrs; s. Victor, martyr.
29 Mard. ste Marthe, vierge.
30 Merc. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Jeud. s. Ignace de Loyola.

—

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 39 minutes.

☺ P. L. le 6, à 11 h. 25 m. du soir.
☾ D. Q le 14, à 3 h. 26 m. du matin.
● N. L. le 20, à 10 h. 12 m. du soir.
☽ P. Q. le 28, à 4 h. du soir.

—

1 Vend. s. Pierre ès-Liens. — *Commencement des vacances académiques.*
2 Sam. *Portioncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Étienne, pape.
3 Dim. Invention du corps de s. Étienne.
4 Lund. s. Dominique, confesseur.
5 Mard. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Merc. Transfiguration de Notre Seigneur Jésus-Christ.
7 Jeud. s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.
8 Vend. s. Cyriaque, martyr.
9 Sam. s. Romain, martyr.
10 Dim. s. Laurent, martyr.
11 Lund. s. Géry, évêque de Cambray.
12 Mard. ste Claire, vierge.
13 Merc. s. Hippolyte, martyr; b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Jeud. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*

15 Vend. ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.
16 Sam. s. Hyacinthe, confesseur; s. Roch, confesseur.
17 DIM. s. Joachim, père de la très sainte Vierge Marie; s. Libérat, abbé.
18 Lund. ste Hélène, impératrice.
19 Mard. s. Jules, martyr; b. Urbain II, pape; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.
20 Merc. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Jeud. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Vend. s. Timothée, martyr.
23 Sam. s. Philippe Béniti.
24 DIM. s. Barthélemi, apôtre.
25 Lund. s. Louis, roi de France.
26 Mard. s. Zéphyrin, pape et martyr.
27 Merc. s. Joseph Calasance.
28 Jeud. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Vend. Décollation de s. Jean Baptiste.
30 Sam. ste Rose de Lima, vierge.
31 DIM. s. Raymond Nonnat.

—

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 22, à 3 heures 39 minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 46 minutes.

☺ P. L. le 5, à 11 h. 14 m. du matin.
☾ D. Q. le 12, à 8 h. 35 m. du matin.
● N. L. le 19, à 9 h. 55 m. du matin.
☽ P. Q. le 27, à 10 h. 39 m. du matin.

—

1 Lund. s. Gilles, abbé.
2 Mard. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Merc. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Jeud. ste Rosalie, vierge.
5 Vend. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Sam. s. Donatien, martyr.
7 DIM. *ss. Anges-Gardiens.* ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *décembre* 1425).
8 Lund. NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Adrien, martyr.
9 Mard. s. Gorgone, martyr.
10 Merc. s. Nicolas de Tolentino.
11 Jeud. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Vend. s. Guy d'Anderlecht.
13 Sam. s. Amé, évêque de Sion en Valais.

14 DIM. *Saint Nom de Marie.* Exaltation de la ste Croix.
15 Lund. s. Nicomède, martyr.
16 Mard. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Merc. *Quatre-temps.* s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Jeud. s. Joseph de Cupertino.
19 Vend. *Quatre-temps.* s. Janvier, martyr.
20 Sam. *Quatre-temps.* s. Eustache, martyr.
21 DIM. *Commémoration des Sept-Douleurs de la très sainte Vierge Marie.* s. Mathieu, apôtre.
22 Lund. s. Thomas de Villeneuve, évêque; ss. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Mard. ste Thècle, vierge et martyre.
24 Merc. Notre-Dame de la Merci.
25 Jeud. s. Firmin.
26 Vend. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Sam. ss. Côme et Damien, martyrs.
28 DIM. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Lund. s. Michel, archange.
30 Mard. s. Jérôme, docteur.

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 48 minutes.

☺ P. L. le 4, à 10 h. 18 m. du soir.
☾ D. Q. le 11, à 2 h. 48 m. du soir.
● N. L. le 19, à 0 h. 50 m. du matin.
☽ P. Q. le 27, à 5 h. 13 m. du matin.

—

1 Merc. s Remi ; s. Bavon, patron de Gand.
2 Jeud. s. Léodegaire, évêque d'Autun.
3 Vend. s. Gérard, abbé.
4 Sam. s. François d'Assise.
5 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Placide, martyr.
6 Lund. s. Brunon, confesseur. — *Ouverture de la session supplémentaire des Commissions d'examens.*
7 Mard. s. Marc, pape.
8 Merc. ste Brigitte, veuve.
9 Jeud. s. Denis et ses compagnons, martyrs.
10 Vend. s. François de Borgia.
11 Sam. s. Gommaire, patron de Lierre.
12 Dim. s. Wilfrid, évêque d'York.
13 Lund. s. Édouard, roi d'Angleterre. — *Les inscriptions et les recensements se font à partir de ce jour jusqu'au samedi 25 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*

14 Mard. s. Calliste, pape et martyr. — *Fin des vacances académiques.*

15 Merc. ste Thérèse, vierge.—*Messe solennelle du St-Esprit, pour l'ouverture des cours académiques, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique* 1884-1885.

16 Jeud. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai.

17 Vend. ste Hedwige, veuve.

18 Sam. s. Luc, évangéliste.

19 DIM. s. Pierre d'Alcantara. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du règlement général doivent être adressées aux Facultés avant les réunions de cette semaine.*

20 Lund. s. Jean de Kenti.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*

21 Mard. ste Ursule et ses compagnes, martyres. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

22 Merc. s. Mellon, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

23 Jeud. s. Jean de Capistran. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

24 Vend. s. Raphaël, archange. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

25 Sam. s. Crépin. s. Crépinien. s. Chrysante et ste Darie, martyrs. — *Clôture des inscrip-*

tions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes. (Règl. gén. art. 6.)

26 DIM. s. Évariste, pape et martyr.

27 Lund. s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie. — *Réunion du Conseil rectoral.*

28 Mard. ss. Simon et Jude, apôtres.

29 Merc. ste Ermelinde, vierge.

30 Jeud. s. Feuillen, martyr.

31 Vend. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 21. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 20 *minutes.*

☺ P. L. le 3, à 8 h. 55 m. du matin.
☾ D. Q. le 9, à 11 h. 31 m. du soir.
● N. L. le 17, à 6 h. 30 m. du soir.
☽ P. Q. le 25, à 10 h. 34 m. du soir.

—

1 Sam. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 DIM. Patronage de la sainte Vierge.
3 Lund. Les Fidèles Trépassés; s. Hubert, évêque de Liège.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Winoc, abbé. - *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Willibrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. s. Godefroid, évêque d'Amiens.
9 DIM. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome; s. Théodore, martyr. — *Messe solennelle*

pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.

10 Lund. s. André Avellin.—*Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Martin, évêque de Tours.
12 Merc. s. Liévin, évêque et martyr.
13 Jeud. s. Stanislas Kostka.
14 Vend. s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht.
15 Sam. ste Gertrude, vierge; s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* LÉOPOLD II.
16 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 Lund. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Mard. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 Merc. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Jeud. s. Félix de Valois.
21 Vend. Présentation de la très sainte Vierge.
22 Sam. ste Cécile, vierge et martyre.
23 DIM. s. Clément I, pape et martyr.
24 Lund. s. Jean de la Croix.
25 Mard. ste Catherine, vierge et martyre.
26 Merc. s. Albert de Louvain, évêque de Liège et martyr.
27 Jeud. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Vend. s. Rufe, martyr.
29 Sam. s. Saturnin, martyr.
30 DIM. *Avent.* s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, *à* 9 *heures* 51 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de* 20 *minutes jusqu'au* 21, *et croissent ensuite de* 4 *minutes jusqu'à la fin du mois.*

☺ P. L. le 2, à 7 h. 18 m. du soir.
☾ D. Q. le 9, à 11 h. 49 m. du matin.
● N. L. le 17, à 1 h. 43 m. du soir.
☽ P. Q. le 25, à 1 h. 40 m. du soir.

—

1 Lund. s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835). — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
2 Mard. ste Bibienne, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. s. François Xavier. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. s. Nicolas, évêque de Myre.
7 DIM. s. Ambroise, évêque et docteur.
8 Lund. IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*

9 Mard. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Merc. s. Melchiade, pape et martyr.
11 Jeud. s. Damase, pape.
12 Vend. s. Valérie, abbé en Picardie.
13 Sam. ste Lucie, vierge et martyre.
14 DIM. s. Nicaise, évêque.
15 Lund. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Mard. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 Merc. *Quatre-temps.* ste Begge, veuve; ste Wivine. — MESSE D'OR. — *Anniversaire de l'inauguration de S. M.* LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*
18 Jeud. Expectation de la très sainte Vierge.
19 Vend. *Quatre-temps.* s. Némésion, martyr.
20 Sam. *Quatre-temps.* s. Philogone, évêque.
21 DIM. s. Thomas, apôtre.
22 Lund. s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Mard. ste Victoire, vierge et martyre.
24 Merc. s. Lucien. *Jeûne.*
25 Jeud. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Vend. SECOND JOUR DE NOËL. s. Étienne, premier martyr.
27 Sam. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 DIM. ss. Innocents.
29 Lund. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Mard. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Merc. s. Silvestre, pape.

Planètes principales.

Moment du passage au méridien à Louvain, le 15 de chaque mois.

—

VÉNUS.

Le 15 janvier	à	2 h. 7 m. du soir.
— février	à	2 h. 26 m. du soir.
— mars	à	2 h. 38 m. du soir.
— avril	à	2 h. 58 m. du soir.
— mai	à	3 h. 9 m. du soir.
— juin	à	2 h. 23 m. du soir.
— juillet.	à	11 h. 40 m. du matin.
— août	à	9 h. 24 m. du matin.
— septembre . . .	à	8 h. 56 m. du matin.
— octobre	à	9 h. 2 m. du matin.
— novembre . . .	à	9 h. 14 m du matin.
— décembre . . .	à	9 h. 35 m. du matin.

MARS.

Le 15 janvier	à	1 h. 53 m. du matin.
— février	à	11 h. 0 m. du soir.
— mars	à	8 h. 47 m. du soir.
— avril	à	7 h. 9 m. du soir.
— mai	à	5 h. 57 m. du soir.
— juin	à	4 h. 54 m. du soir.
— juillet.	à	3 h. 58 m. du soir.
— août	à	3 h. 5 m. du soir.
— septembre . . .	à	2 h. 19 m. du soir.
— octobre	à	1 h. 42 m. du soir.
— novembre . . .	à	1 h. 15 m. du soir.
— décembre . . .	à	0 h. 55 m. du soir.

JUPITER.

Le 15 janvier	. . . . à	0 h. 35 m. du matin.
— février	. . . . à	10 h. 12 m. du soir.
— mars	. . . . . à	8 h. 11 m. du soir.
— avril	. . . . . à	6 h. 14 m. du soir.
— mai	. . . . . à	4 h. 30 m. du soir.
— juin	. . . . . à	2 h. 50 m. du soir.
— juillet	. . . . . à	1 h. 17 m. du soir.
— août	. . . . . à	11 h. 43 m. du matin.
— septembre	. . . à	10 h. 7 m. du matin.
— octobre	. . . . à	8 h. 31 m. du matin.
— novembre	. . . à	6 h. 45 m. du matin.
— décembre	. . . à	4 h. 55 m. du matin.

SATURNE.

Le 15 janvier	. . . . à	8 h. 29 m. du soir.
— février	. . . . à	6 h. 26 m. du soir.
— mars	. . . . . à	4 h. 38 m. du soir.
— avril	. . . . . à	2 h. 48 m. du soir.
— mai	. . . . . à	1 h. 4 m. du soir.
— juin	. . . . . à	11 h. 19 m. du matin.
— juillet	. . . . . à	9 h. 37 m. du matin.
— août	. . . . . à	7 h. 49 m. du matin.
— septembre	. . . à	5 h. 55 m. du matin.
— octobre	. . . . à	3 h. 59 m. du matin.
— novembre	. . . à	1 h. 51 m. du matin.
— décembre	. . . à	11 h. 39 m. du soir.

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

—

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des Sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

propre gloire est intéressée au succès de c
œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uni
à nous pour chanter vos louanges et dire s
cesse avec amour et reconnaissance : O
miséricordieuse, ô très bonne et très do
Vierge Marie! — AVE, MARIA.

—

Corps épiscopal de Belgique.

—

Archevêque nommé de Malines, S. G. Mgr PIERRE-LAMBERT GOOSSENS, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr GRAVEZ avec droit de succession le 1er juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, nommé archevêque de Malines à la fin du mois de novembre de la même année.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr JEAN JOSEPH FAICT, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr HENRI-FRANÇOIS BRACQ, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1er mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liège, S. G. Mgr VICTOR-JOSEPH DOUTRELOUX, né à Chênée le 20 mai 1837, préconisé dans le consistoire du 5 juillet 1875 en qualité d'évêque de Gerrum sacré à Liège le 1er août 1875, entré en possession du siège épiscopal de Liège le 24 août 1879.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr ISIDORE-JOSEPH DU ROUSSEAUX, né à Hal le 19 janvier 1826, nommé le 1er décembre 1879 administrateur apostolique du diocèse de Tournai, le 27 février 1880 évêque d'Euménie et sacré à Malines le 14 mars suivant; préconisé évêque de Tournai le 14 novembre 1880.

Évêque nommé de Namur, Mgr EDOUARD-JOSEPH BELIN, né à Obigies en 1821, nommé évêque de Namur à la fin du mois de novembre 1883.

ÉVÊQUE COADJUTEUR

De S. G. Mgr l'Évêque de Gand :

S. G. Mgr GUSTAVE-LÉONARD DE BATTICE, évêque de Pella, né à Gand le 19 mai 1839, sacré à Gand le 20 janvier 1878.

—

Personnel de l'Université.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

C. F. J. Pieraerts, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Montagne du Collège, n° 2.

RECTEUR ÉMÉRITE.

A. J. Namèche, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, officier de l'ordre de Léopold, membre de la société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, etc., professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres. Abbaye de Parc.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets (cour St-François).

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre

de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie royale des sciences des Pays-Bas à Amsterdam, de l'institut royal Lombard à Milan, de l'académie royale d'histoire d'Espagne, et de l'académie de législation et de jurisprudence de Madrid, membre de la société asiatique de Paris, président de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* », président du *Davidsfonds*, correspondant de la société d'archéologie du duché de Limbourg, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue de Bruxelles, n° 192.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.
A. B. Van der Moeren, doyen de la Faculté de théologie.
J. J. Thonissen, doyen de la Faculté de droit.
E. Hubert, doyen de la Faculté de médecine.
F. Collard, doyen de la Faculté de philosophie et lettres.
H. Ponthière, doyen de la Faculté des sciences.
P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

J. de Groutars, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de

l'ordre de Léopold, directeur de l'école normale ecclésiastique des humanités.

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de théologie, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines.

--

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, A. B. Van der Moeren.
Secrétaire, T. J. Lamy.

J. T. Beelen, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée congrégation de l'index, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold. Coll du St-Esprit.

H. J. Feye, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la députation de discipline ecclésiastique; les institutions canoniques et les décrétales. Rue Ste-Anne, n° 7.

J. B. Lefebve, professeur émérite, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur. A Sclayn (Namur).

F. J. Ledoux, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège; la théologie dogmatique générale. Collège du St-Esprit.

T. J. Lamy, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale

de Namur, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold, président du collège Marie-Thérèse; l'Écriture Sainte et les langues sémitiques.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire de l'Université, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, vice-président de la gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, membre de la commission de surveillance du musée royal d'antiquités et d'armures, membre correspondant de la commission royale des monuments et de l'académie pontificale d'archéologie; les antiquités chrétiennes, l'archéologie et la paléographie. Rue de Bériot, n° 25.

F. J. Moulart, professeur ordinaire, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; le droit civil-ecclésiastique. Rue des Bogards, n° 76.

A. J. J. F. Haine, professeur ordinaire honoraire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines. Rue de Namur, n° 108.

B. Jungmann, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, l'histoire ecclésiastique et la patrologie. Collège Marie-Thérèse.

A. H. H. DUPONT, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège; la théologie dogmatique spéciale—la métaphysique générale et spéciale (cours de la Faculté de philosophie). Collège du Pape.

A. B. VAN DER MOEREN, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand; la théologie morale.

D. MERCIER, professeur ordinaire, assesseur du vice recteur; le cours de haute philosophie de saint Thomas d'Aquin. Collège du St-Esprit.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, J. J. Thonissen.
Secrétaire, A. Nyssens.

T. J. C. SMOLDERS, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la Chambre des représentants, ancien membre du conseil provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain. Rue de Bériot, n° 22.

J. B. C. G. DELCOUR, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, grand-croix de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur. Rue Marie-Thérèse, n° 27.

J. J. THONISSEN, professeur ordinaire, grand officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de nombre de l'ordre du Christ, commandeur de l'ordre royal de Notre-Dame de Villa-Viçosa, grand-officier de l'ordre de St Stanislas (Russie), membre de la Chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie des sciences morales et politiques de Madrid, de l'académie de législation et de jurisprudence de la même ville, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers, de la société générale des prisons de France, de la société pour l'amélioration des prisons d'Espagne et de la société d'économie politique de Paris, officier d'académie de l'université de France, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, membre de la commission centrale de statistique, membre de la commission de surveillance du pénitencier central de Louvain; le droit criminel. Rue de la Station, n° 88.

E. E. A. DE JAER, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien secrétaire de l'Université; le droit civil approfondi. Rue de la Station, n° 152.

C. H. X. PÉRIN, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre

de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de la société d'économie politique et de la société d'économie charitable de Paris, de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, officier d'académie de l'université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome, membre correspondant du cercle archéologique de Mons. A Ghlin (Mons).

A Thimus, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; le cours spécial de droit civil. Place St-Jacques, n° 8.

J. P. A. H. Staedtler, professeur ordinaire; l'histoire et les institutes du droit romain. Rue Léopold, n° 3.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires, et la procédure civile. Rue Saint-Hubert, n° 1.

L. Mabille, professeur ordinaire; le droit civil approfondi. Rue de Marengo, n° 24.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, le droit naturel, le droit administratif et le droit des gens. Rue de la Station, n° 114.

F. de Monge, professeur ordinaire; les pandectes. Rue des Joyeuses Entrées, n° 43.

A. Nyssens, professeur extraordinaire; le droit commercial, le droit notarial et le droit fiscal. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 20.

F. Van den Heuvel, professeur extraordinaire; le droit public. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 20.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, E. Hubert.
Secrétaire, T. Debaisieux.

P. J. E. Craninx, professeur émérite, commandeur de l'ordre de St-Grégoire le Grand, commandeur de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine. Rue Léopold, n° 1.

M. R. Michaux, professeur ordinaire, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de 3e classe (officier) de la couronne royale de Prusse, président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie nationale de Paris, membre associé de la société de chirurgie de Paris, etc.; la clinique externe. Marché aux Grains, n° 16.

F. Hairion, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ex-directeur de l'institut ophtalmique de l'armée, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre de la société scientifique de Bruxelles, membre correspondant de l'académie

impériale de Rio Janeiro et des sociétés médicales d'Anvers, Bruges, Bruxelles, Malines, Lisbonne, Lyon, Paris, Rotterdam, Dresde, St-Pétersbourg, membre de la société d'ophtalmologie d'Heidelberg, etc. Boulevard de Tirlemont, n° 9.

P. J. Haan, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne. Rue de Tirlemont, n° 127.

E. M. Van Kempen, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine. Rue de Bruxelles, n° 182.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de François Joseph d'Autriche, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre et ancien vice-président de l'académie royale de médecine, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, membre et ancien président de la société scientifique de Bruxelles, médecin honoraire des établissements d'aliénés de la ville de Louvain; la pathologie générale et la thérapeutique générale. Rue de Bériot, n° 36.

E. Hayoit, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes y compris les maladies des enfants, et la médecine légale. Rue de Namur, n° 66.

E. Masoin, professeur ordinaire, membre titulaire de l'académie royale de médecine, membre titulaire et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, médecin principal des établissements d'aliénés de la ville de Louvain, médecin consultant de l'asile de St-Joseph à Cortenberg; la physiologie et les maladies mentales. Marché Ste-Anne, n° 15.

E. Hubert, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine et de la société médico-chirurgicale de Liège; le cours théorique des accouchements, la clinique obstétricale et la gynécologie. Rue Léopold, n° 13.

C. Ledresseur, professeur ordinaire; l'anatomie descriptive, l'anatomie des régions et la policlinique obstétricale. Voer des Capucins, n° 75.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale, membre correspondant de l'académie royale de médecine; la pathologie chirurgicale et la médecine opératoire. Rue Léopold, n° 9.

G. Verriest, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine; la clinique interne, l'hygiène. Rue des Écreniers, n° 25.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la chimie physiologique et la chimie

médicale, la pharmacie théorique (partie organique), la pharmacie pratique et l'urologie. Rue des Moutons, n° 34.

E. VENNEMAN, professeur extraordinaire; la théorie et la clinique des maladies oculaires; l'histologie et les exercices d'anatomie microscopiques. Rue Notre-Dame, n° 12.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, F. L. G. Collard.
Secrétaire, V. L. J. L. Brants.

C. F. J. PIERAERTS, recteur de l'Université, professeur ordinaire.

A. J. NAMÈCHE, ancien recteur de l'Université, professeur émérite.

C. P. E. CARTUYVELS, vice-recteur, professeur ordinaire; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.

F. J. B. J. NÈVE, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, membre des sociétés asiatiques de Paris et de Londres, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy, etc. Rue des Orphelins, n° 52.

E. Nève, professeur ordinaire honoraire, ancien bibliothécaire de l'Université. A Hauthem-Saint-Gerlache, près Maestricht.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale et les antiquités grecques et l'histoire politique contemporaine. Rue des Bogards, n° 19.

L. C. de Monge, professeur ordinaire, docteur en droit; l'histoire de la littérature française et l'histoire comparée des littératures européennes modernes. Rue des Joncs, n° 3.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; la littérature latine, les antiquités romaines, la grammaire générale et l'encyclopédie de la philologie.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres; le cours de religion, l'histoire de la philosophie et le cours de philosophie générale. Rue de Bériot, n° 38.

C. de Harlez, professeur ordinaire, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en droit, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, ancien président du collège Juste-Lipse, membre titulaire de l'athénée oriental, membre correspondant de l'académie indo-chinoise, membre de la société asiatique et de la société de linguistique de Paris, de la société orientale allemande; les langues et les littératures sanscrites et éraniennes. Rue au Vent, n° 8.

P. P. M. ALBERDINGK-THIJM, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, membre de la société de littérature néerlandaise de Leyde, de la société historique d'Utrecht et de la société historique et archéologique du Bas-Rhin; l'histoire de la littérature flamande. Rue des Récollets, n° 5.

J. JACOPS, professeur ordinaire, président du collège du Pape Adrien VI, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; l'introduction à la philosophie, la logique, la psychologie et la philosophie morale.

F. L. G. COLLARD, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe (officier) de l'ordre de la Couronne royale de Prusse; les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert; l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine; les exercices philologiques sur la langue grecque (cours du doctorat); les exercices pratiques et didactiques sur la langue grecque (école normale des humanités). Rue Léopold, n° 24.

J. DE GROUTARS, professeur ordinaire, assesseur du vice-recteur; la pédagogie et la méthodologie, la philologie romane, la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, la littérature grecque et le grec moderne. Rue des Récollets, n° 16B.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des sciences. Rue de Bériot, n° 34.

Is. Hemeryck, professeur extraordinaire, président du collège Juste-Lipse; la langue et la littérature latine, les antiquités romaines, les langues allemande et flamande à l'école normale ecclésiastique des humanités.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit, secrétaire perpétuel de la société belge d'économie sociale, membre de la société d'économie politique de Paris, membre de l'union de la paix sociale, de la société bibliographique et de la société de législation comparée de Paris, membre de la société centrale d'agriculture de Belgique, de la section centrale de la société royale agricole de l'Est, de la société belge pour le progrès des études philologiques et historiques; l'économie politique et la statistique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne et le droit rural. Place du Manège, n° 17.

A. Tielemans, professeur agrégé, bibliothécaire-adjoint. Rue de la Station, n° 120.

—

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, H. Ponthière.
Secrétaire, G. Helleputte.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'université d'Édimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre honoraire de l'académie royale de médecine de Belgique, de l'Institut de France, de la société royale de Londres, de l'académie de médecine de Paris, de l'Institut de Bologne, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, de l'institut royal des sciences, lettres et arts de Venise, des académies royales de Lisbonne, de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie et de Californie, de la société d'histoire naturelle de Boston, de l'Institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société Linnéenne, de la société royale de microscopie et de la société géologique de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à

Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Haarlem, de la société Linnéenne de Bordeaux, de la société des sciences naturelles de Cherbourg, de la société royale des sciences de Liège, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, président du conseil de surveillance du musée royal d'histoire naturelle; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collège du Roi, rue de Namur, n° 93.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, ancien associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de la société philomathique de Paris, membre du conseil de la société scientifique de Bruxelles; le calcul différentiel et le calcul intégral, la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, n° 20.

L. Henry, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liège, membre du conseil de la société scientifique de Bruxelles, etc.; la

chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manège, n° 2.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire, docteur en sciences et en médecine, membre du conseil de la société royale de botanique de Belgique, membre honoraire de la société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers, etc.; la botanique générale et spéciale et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, n° 27.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire, docteur en sciences; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, n° 190.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire, docteur en sciences; la physique expérimentale, l'astronomie physique, la physique expérimentale approfondie. Collège des Prémontrés, rue de Namur, n° 95.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures et des mines, membre du conseil de salubrité publique de la province de Liège, membre du conseil de la société scientifique de Bruxelles, vice-président de la société géologique de Belgique, membre de la société chimique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane et de la Westphalie, de l'académie nationale, agricole et manufacturière de Paris, membre correspondant de la société royale des sciences de Liège et membre honoraire de l'institut royal Grand-Ducal de Luxembourg; la chimie industrielle,

les manipulations chimiques; l'administration industrielle. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 26.

C. Blas, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la couronne royale de Prusse, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, etc.; la chimie analytique (docimasie); la chimie pharmaceutique inorganique et toxicologique et la pharmacognosie (cours de la Faculté de médecine). Rue de Tirlemont, n° 88.

G. Lambert, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Place de l'Université, n° 4.

L. Cousin, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ingénieur des ponts et chaussées, vice-consul d'Espagne, membre de la société scientifique de Bruxelles, de l'institut royal des ingénieurs de La Haye; les constructions du génie civil. Rue Léopold, n° 26.

J. Micha, professeur ordinaire, ingénieur mécanicien, membre de l'association des ingénieurs allemands de Berlin; la description générale et la construction des machines. Place du Peuple, n° 8.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, membre de la société scientifique de Bruxelles, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne; la géométrie analytique, l'algèbre supé-

rieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 13.

N. E. Breithof, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, ingénieur des mines et des arts et manufactures, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Madrid, de l'académie royale des sciences de Lisbonne, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'institut royal Grand-Ducal de Luxembourg et de la société royale des sciences de Liège, membre de la société géologique de Belgique et de la société scientifique de Bruxelles; la géométrie supérieure synthétique, la géométrie descriptive, ses applications aux ombres, à la perspective et à la coupe des pierres, et les travaux graphiques. Rue de Bruxelles, n° 95.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, docteur en sciences, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences; la mécanique appliquée, l'astronomie mathématique, la mécanique céleste et la méthodologie mathématique. Rue Marie-Thérèse, n° 22.

G. Hellreputte, professeur ordinaire, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, vice-consul du Brésil; l'architecture, les constructions rurales et la physique industrielle. Rue des Récollets, n° 16a.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire, docteur

en sciences naturelles, inspecteur du matériel de l'université, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome; la paléontologie végétale, la botanique générale et spéciale (cours de doctorat), la microscopie théorique et appliquée à la biologie générale et à l'étude des protoorganismes, la botanique et la physiologie végétale (institut agronomique), et les maladies des plantes. Marché aux Grains, n° 11.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre de l'institut du fer et de l'acier de Londres; la métallurgie et l'électricité appliquée. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 45.

U WAREG MASSALSKI, professeur extraordinaire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures, membre de la société scientifique de Bruxelles et de la société centrale d'agriculture de Belgique; l'économie industrielle aux écoles spéciales. Rue Juste-Lipse, 1B.

J. M. A. CARTUYVELS, professeur ordinaire, ingénieur honoraire au corps des mines, ingénieur des arts et manufactures, membre du conseil administratif de la société centrale d'agriculture de Belgique, membre du comité scientifique de la société royale agricole de l'Est de la Belgique, membre d'honneur de la société agricole de la Flandre Orientale, membre correspondant de la société royale des sciences, des arts et des lettres

du Hainaut, de l'institut royal Grand-Ducal des sciences de Luxembourg, membre de la société scientifique de Bruxelles, de la société géologique de Belgique, etc.; l'agronomie (l'agriculture générale, les cultures spéciales, les industries agricoles). Place de l'Université, n° 12.

A. DE MARBAIX, professeur ordinaire, agronome, médecin-vétérinaire, bourgmestre d'Eynthout, membre du conseil provincial d'Anvers, membre du conseil supérieur d'agriculture, vice-président de la société centrale d'agriculture de Belgique, de la société scientifique de Bruxelles, de la société agricole du Nord, de la société agricole du Brabant-Hainaut, etc.; la zootechnie. Rue des Bogards, n° 78.

A. PROOST, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, secrétaire de la société centrale d'agriculture de Belgique, vice-président de la société scientifique de Bruxelles, membre de la société de microscopie de Bruxelles; la chimie agricole, les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture, et l'hygiène rurale. Place de l'Université, n° 4.

J. MARCHAND, professeur extraordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, directeur de l'institut préparatoire; le génie rural et la méthodologie mathématique. Rue des Orphelins, n° 58.

E. VANDERLAAT, professeur agrégé, ingénieur

des arts et manufactures, du génie civil et des mines, consul de la république de l'Équateur à Anvers, membre de la société scientifique de Bruxelles, de la société de géographie d'Anvers, de la société centrale d'agriculture de Belgique, de l'union de la paix sociale et de la société bibliographique de Paris, de la société industrielle, commerciale et maritime d'Anvers, etc.; la géographie industrielle et commerciale. Rue des Orphelins, n° 49.

A. Lecart, professeur extraordinaire, ingénieur agricole, ancien élève de l'école forestière de Nancy, membre du conseil administratif de la société centrale d'agriculture de Belgique; l'économie rurale, la comptabilité agricole et la silviculture. Rue des Orphelins, n° 49.

A. Theunis, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre de la société scientifique de Bruxelles et de la société centrale d'agriculture de Belgique; la chimie générale et la chimie analytique, la falsification des denrées alimentaires. Rue de Tirlemont, n° 65.

A. Dumont, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, président de l'Union des ingénieurs sortis de l'Université de Louvain, membre du conseil de la société scientifique de Bruxelles, membre de la société géologique de Belgique; suppléant pour le cours d'exploitation des mines. Anvers, rue d'Argile, n° 51.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. BAGUET, docteur en droit, membre du conseil de la société royale de botanique de Belgique, membre de la société botanique de France. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 6.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

VANLINTHOUT frères. Rue de Diest, n° 44.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS.

J. BAGUET, agent d'affaires, rue Juste-Lipse, 11.

APPARITEURS.

A. FENENDAEL. Krakestraat, n° 2.
P. VANDEBORNE. Rue Vleminckx, n° 15.
L. VANDERLINDEN. Rue Ste-Anne, n° 25.
F. DEGROM. Abbaye de Parc.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

A. FENENDAEL. Krakestraat, n° 2.

COMMIS AUX ÉCRITURES.

F. DEGROM. Abbaye de Parc.

—

Collèges & Établissements académiques

—

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT.
(Rue de Namur.)

Président, A. B. Van der Moeren, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, O. Cambier, licencié en théologie.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).
(Place de l'Université.)

Président, J. Jacops, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

---

(1) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les Facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 750 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

Sous-régents, J. Lemaître, bachelier en droit canon, et M. Lecler, étudiant en droit canon.

COLLÈGE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(Rue St-Michel.)

Président, T. J. Lamy, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, A. Hebbelinck, bachelier en théologie.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE.
(Rue des Récollets.)

Président, Is. Hemeryck, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Sous-régents, C. Van Coillie, licencié en droit canon, et A. Meunier, candidat en sciences naturelles.

ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE DES HUMANITÉS.
(Collège du St-Esprit.)

Directeur, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Professeurs, F. Collard et Is. Hemeryck, professeurs à la Faculté de philosophie et lettres.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie. Rue de Bériot, n° 25.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les

Bibliothécaire adjoint, A. Tielemans, professeur à la Faculté de philosophie. Rue de la Station, n° 120.

Aide-bibliothécaire, J. F. Clynmans. Grand-Béguinage, n° 61.

Concierge, A. Fenendael. Krakestraat, n° 2.

LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE BIOLOGIE GÉNÉRALE.
(Collège du Pape.)

Directeur, J. B. Carnoy, professeur à la Faculté des sciences.

Préparateurs : l'abbé Meunier, H. Glorieux, J. F. Heymans, F. Giele, R. Doutreligne, Van Gehuchten.

Concierge, A. Lenaerts.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).
(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.

Assistant, A. Lamal, pharmacien.

Garçon de service, Ph. Delmot.

---

jours de fêtes et les samedis exceptés), de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 257.

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des sciences.

Assistants : V. André, place de l'Université, n° 4 et L. De Pelsmaeker, collège Juste-Lipse.

Concierge, J. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, L. Guislain, ingénieur. Rue Nobelus.

Garçon de service, J. Vits.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, L. Guislain.

Garçon de service, J. Vits.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Collège Juste-Lipse.)

Directeur, A. Theunis, professeur extraordinaire.

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Devivier, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge-préparateur, P. Vaesen.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(Voer des Capucins.)

Professeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.
Chef de culture, J. Giele.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE BOTANIQUE.

Directeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, P. Vaesen.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, P. Vaesen.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE,
D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Lambert, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

MUSÉE D'ARCHITECTURE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Helleputte, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie.
Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

CABINET ET LABORATOIRE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (1).
(Collège du Roi, rue de Namur, 93.)

Directeur, P. J. Van Beneden, professeur à la Faculté des sciences.
Assistant, G. Gilson, chargé de cours.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, Eug. Clynmans.

INSTITUT VÉSALE.
(Rue des Récollets, n° 36.)

ANATOMIE DESCRIPTIVE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, R. Sansen, docteur en médecine.
Concierge, J. Deleuze.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.
(Institut Vésale, rue des Récollets, n° 36.)

Directeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, J. F. Heymans, étudiant en médecine.
Concierge, J. Deleuze.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.

INSTITUT RÉGA.

LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.
(Rue des Récollets, n° 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, Schepens, étudiant en médecine.
Concierge, X. Wouters.

LABORATOIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE.
(Rue des Récollets, n° 27.)

Directeur, A. Denys, chargé de cours.
Concierge, X. Wouters.

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.
(Rue des Récollets, n° 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, Gilson, étudiant en pharmacie.
Concierge, X. Wouters.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.
(Rue des Récollets, n° 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, Gilson, étudiant en pharmacie.
Concierge, X. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, M. E. M. Michaux.

Chefs de clinique : M. le professeur T. Debaisieux et M. le docteur Dandois, chargé de cours.

Élèves internes : A. Stordeur et Rossignol, docteurs en médecine.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, G. Verriest.

Chef de clinique, M. le docteur Denys, chargé de cours.

Élève interne, Z. Glorieux.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman.

Élève interne, A. Thooft, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(Rue des Dominicains.)

Professeur, E. Hubert.

Directrice, A. Peeters.

Élèves internes, E. Lauwers et E. Butaye, docteurs en médecine.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin.

Chefs des travaux graphiques aux Écoles spéciales.

G. Pardon, ingénieur (section des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines).

S. Mortier, lauréat de l'École St-Luc à Gand (section d'Architecture et Institut agronomique).

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

—

Programme des cours de l'année académique 1883-1884.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. *Van der Moeren*.—Secrét.: M. *Lamy*.

H. J. FEYE, professeur ordinaire. DE IMPEDIMENTIS ET DISPENSATIONIBUS MATRIMONIALIBUS, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures, samedi à 10 heures.

F. J. LEDOUX, professeur ordinaire. DE ROMANO PONTIFICE ET DE LOCIS THEOLOGICIS, lundi à midi, jeudi à 10 heures, vendredi à 9 heures.

T. J. LAMY, professeur ordinaire et président du collège Marie-Thérèse. *Le livre de la Génèse* (continuation) et *l'épître aux Galates*, lundi, jeudi et samedi à 9 heures. — Cours d'*Hébreu*, mardi et vendredi à 10 heures. — Cours de *Syriaque*, mardi à 9 heures.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire et bibliothécaire de l'Université. *Les Antiquités chrétiennes* et *l'Archéologie*, vendredi à 3 heures.

F. J. MOULART, professeur ordinaire. *Droit civil-ecclésiastique : partie générale*, mercredi et jeudi à midi, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre; mercredi à midi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

B. JUNGMANN, professeur ordinaire. *L'Histoire ecclésiastique* du VIIIe au XIIe siècle de l'ère

chrétienne, lundi et mercredi à 10 heures, mardi à midi. — *La Patrologie*, vendredi à midi.

A. H. H. DUPONT, professeur ordinaire. Le traité DE GRATIA, lundi à 11 heures, mercredi à 9 heures, samedi à 8 heures.

A. B. VAN DER MOEREN, professeur ordinaire et président du collège du Saint-Esprit. *La Théologie morale*, Iª 2æ *de la Somme de saint Thomas*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

D. MERCIER, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. Cours de *haute Philosophie de saint Thomas*, Summ. theol. Iª q. 2-26; cont. Gent. lib. I et lib. III, cap. I-XLV, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : M. *Thonissen*. — Secrét.: M. *Nyssens*.

Examen de Candidat.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au cours de Droit civil* et *le Droit naturel ou la Philosophie du Droit*, lundi et mardi de 9 heures à 11 heures.

J. P. A. H STAEDTLER, professeur ordinaire. *L'Histoire et les Institutes du Droit romain*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures à 1 heure.

Premier examen de Docteur.

F. DE MONGE, professeur ordinaire. *Les Pandectes*, lundi, mardi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. A. DE JAER, professeur ordinaire. *Le Code civil*, lundi, mardi et samedi à 8 heures et demie, jeudi à 10 heures et demie, et vendredi à 9 heures.

J. VAN DEN HEUVEL, professeur extraordinaire. *Le Droit public*, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *Le Droit administratif*, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, mardi de 11 heures à midi et demi, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. J. MOULART, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *Droit civil ecclésiastique: partie générale* (cours facultatif), mercredi et jeudi à midi, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre; mercredi à midi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

L. MABILLE, professeur ordinaire. *Le Code civil*, lundi de 11 heures à midi et demi, mardi de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie.

J. J. THONISSEN, professeur ordinaire. *Le Droit criminel belge*, lundi de 9 heures et demie à 11 heures, mardi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie.

A. NYSSENS, professeur extraordinaire. *Les éléments du Droit commercial*, jeudi et vendredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre.

J. VAN BIERVLIET, professeur ordinaire. *Le Code civil*, jeudi et vendredi de 10 heures et demie à midi, samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures et demie à midi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre. — *Les éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile*, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

F. J. MOULART, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *Droit civil-ecclésiastique : partie générale* (cours facultatif), mercredi et jeudi à midi, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre; mercredi à midi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

Examens diplomatiques.

Première année.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *Le Droit des gens*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *L'introduction historique au cours de Droit civil* et *le Droit naturel*, cours indiqués ci-dessus.

J. VAN DEN HEUVEL, professeur extraordinaire. *Le Droit public*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *La continuation du cours de Droit des gens*, comme ci-dessus. — *Le Droit administratif*, cours indiqué ci-dessus. — *La Législation consulaire*, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *La continuation du cours d'Économie politique*, comme ci-dessus. — *La Statistique*, aux jours et heures à déterminer.

A. NYSSENS, professeur extraordinaire. *Les éléments du Droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au cours de Droit civil* et *la Philosophie du Droit*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire politique moderne*, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

J. VAN DEN HEUVEL, professeur extraordinaire. *Le Droit public*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *Le Droit des gens*, cours indiqué ci dessus (cours de deux années). — *Le Droit administratif*, cours indiqué ci-dessus

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années).

D. MERCIER, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie et assesseur du vice-recteur. Cours de *haute Philosophie de saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

A. NYSSENS, professeur extraordinaire. *Les lois organiques du Notariat*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

A. THIMUS, professeur ordinaire. *Cours spécial de Droit civil* (cours de deux années), lundi de 11 heures à midi et demi, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'Encyclopédie du Droit* et *l'Introduction historique au cours de Droit civil*, cours indiqués ci-dessus.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 8 heures, pendant toute l'année. — *Les principes de la Philosophie*, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

A. NYSSENS, professeur extraordinaire. *Le Droit fiscal*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

A. THIMUS, professeur ordinaire. *Cours spécial de Droit civil* (cours de deux années), lundi

de 11 heures à midi et demi, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *Le Droit naturel ou la Philosophie du Droit*, cours indiqué ci-dessus.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : M. *Hubert*. — Secrét.: M. *Debaisieux*.

Premier examen de Candidat.

E. MASOIN, professeur ordinaire. *La Physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée*), jeudi, vendredi et samedi à midi.

E. VENNEMAN, professeur extraordinaire. *L'Anatomie de texture*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

C. BLAS, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences. *La Pharmacognosie et les éléments de Pharmacie*, lundi, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences *Les éléments d'Anatomie comparée*, lundi et mardi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. LEDRESSEUR, professeur ordinaire. *L'Anatomie descriptive (ostéologie, syndesmologie et myologie)*, jeudi et vendredi à 9 heures, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

Le professeur d'anatomie descriptive et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures et demie à 6 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième examen de Candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus. — *Démonstrations et Exercices pratiques de Physiologie*, une séance par semaine.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'Anatomie descriptive* (*splanchnologie*, *angéiologie*, *névrologie et organes des sens*) et *l'Anatomie des régions*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre ; mardi, mercredi et samedi de 7 heures à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie des régions*, aux jours et heures à déterminer.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *L'Histochimie et la Chimie physiologique*, lundi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

G. Gilson, chargé de cours. *L'Embryologie*, samedi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant le second semestre.

Dissections comme plus haut.

Premier examen de Docteur.

F. J. M. LEFEBVRE, professeur ordinaire. *La Pathologie générale*, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *La Thérapeutique générale*, y compris *la Pharmacodynamique*, mercredi, vendredi et samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. HAYOIT, professeur ordinaire. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciales des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 heures, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, mardi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. MASOIN, professeur ordinaire. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, mardi à midi, pendant le second semestre.

T. DEBAISIEUX, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale* (y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*), lundi et jeudi à 8 heures, vendredi à midi, pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

E. VENNEMAN, professeur extraordinaire. *Leçons théoriques et cliniques sur l'Ophtalmologie*, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 4 heures.

C. LEDRESSEUR, professeur ordinaire. *La Policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

G. VERRIEST, professeur ordinaire. *La Clinique interne* et *Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *L'Hygiène publique et privée*, mardi, jeudi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. MICHAUX, professeur ordinaire. *La Clinique externe* et *Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Exercices cliniques, aux jours et heures à déterminer.

J. DENYS, chargé de cours. *L'Anatomie pathologique*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre. — (Suppléant de M. VERRIEST). *La Clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

L. DANDOIS, chargé de cours, chef de clinique chirurgicale.

Deuxième examen de Docteur.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *La Théorie*

des Accouchements, les Manœuvres obstétricales et la Gynécologie, lundi, vendredi et samedi à midi. — *Exercices cliniques d'obstétrique* et *Consultations gratuites*, lundi et mardi à 4 heures. — *La Clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *La Policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. Venneman, professeur extraordinaire. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La Médecine légale*, lundi à 7 heures, mercredi à 4 heures, pendant le second semestre.

G. Verriest, professeur ordinaire. Les cours d'*Hygiène* et de *Clinique interne*, indiqués ci-dessus.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique externe*, indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale* y compris les *maladies cutanées et syphilitiques*, cours indiqué ci-dessus. — *L'Anatomie chirurgicale*, mercredi à midi, pendant le premier semestre. — *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La Médecine opératoire*, lundi, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

L. DANDOIS, chargé de cours, chef de cliniq chirurgicale.

Troisième examen de Docteur.

G. VERRIEST, professeur ordinaire. Le cou de *Clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. R. MICHAUX, professeur ordinaire. Le cou de *Clinique externe*, indiqué ci-dessus.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *Exercic cliniques d'Obstétrique*, etc., cours indiq ci-dessus. — *La Clinique obstétricale*, aux jou et heures à déterminer.

E. VENNEMAN, professeur extraordinaire. *Clinique ophtalmologique*, cours indiqué dessus.

T. DEBAISIEUX, professeur ordinaire, chef clinique chirurgicale. *L'Anatomie chirurgica les Bandages et les Appareils, la Petite Cl rurgie et la Médecine opératoire*, cours indiqu ci-dessus.

E. MASOIN, professeur ordinaire. *Leçons c niques sur les Maladies mentales*, aux jours heures à déterminer.

L. DANDOIS, chargé de cours, chef de cliniq chirurgicale.

COURS FACULTATIF.

G. BRUYLANTS, professeur ordinaire. *L'urol gie* (cours théorique et pratique), aux jours heures à déterminer, pendant le premier s mestre.

Examen de Pharmacien.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences. *La Pharmacie théorique (partie inorganique); les éléments de Chimie analytique et de Chimie toxicologique*, lundi et mardi à 11 heures et demie, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *La Pharmacie théorique (partie organique)*, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Les Drogues et les Médicaments en tant que marchandises, les Altérations, les Falsifications et les Doses maxima*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *La Pharmacie pratique, les Opérations et Recherches chimiques, pharmaceutiques, analytiques et microscopiques*, lundi de 2 heures et demie à 6 heures, mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie et de 2 heures et demie à 6 heures, mercredi de 2 heures et demie à 6 heures, pendant toute l'année. —

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : M. *Collard*. — Secrétaire : M. *Brants*.

Premier examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *L'Explication*

approfondie des vérités fondamentales de la Religion, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre ; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. JACOPS, professeur ordinaire et président du collège du Pape *La Logique* et *la Psychologie*, lundi, vendredi et samedi à 10 heures, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre ; lundi à 8 heures, mardi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'auteurs latins*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. COLLARD, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, lundi et mardi à 9 heures, pendant le premier semestre ; vendredi à 10 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. DE GROUTARS, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. *L'Explication d'auteurs grecs*, mardi à 11 heures, mercredi à midi, pendant le premier semestre ; et pour les élèves qui se préparent au doctorat, samedi à 11 heures, pendant toute l'année.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'Histoire politique de l'antiquité*, lundi, mercredi et vendredi à 11 heures, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire.

L'Histoire politique moderne, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures. pendant le second semestre.

L. C. DE MONGE, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Littérature française*, mardi et mercredi à 10 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Littérature flamande*, mardi et mercredi à 10 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième examen
de Candidat en Philosophie et Lettres.

J. JACOPS, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La Philosophie morale*, jeudi à 10 heures, vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'Histoire politique du moyen âge*, lundi et mercredi à 10 heures, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, lundi à 8 heures, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Les Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques jusqu'au règne de Justinien*,

mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *L'Explication d'auteurs latins*, cours indiqué ci-dessus.

F. COLLARD, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, cours indiqué ci-dessus.

L. C. DE MONGE, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques,
préparatoire à l'étude des Sciences politiques et administratives.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *Le Cours de Religion*, indiqué ci-dessus.

J. JACOPS, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La Logique, la Psychologie* et *la Philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'Histoire politique de l'Antiquité et du Moyen âge*, cours indiqués ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

P. G H. WILLEMS, professeur ordinaire et

secrétaire de l'Université. *Exercices philologiques sur la langue latine*, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *L'Explication d'auteurs latins*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre. — *Les Éléments de la Grammaire générale et l'Encyclopédie de la Philologie* (cours de deux années), mercredi et jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices philologiques sur la langue grecque*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre. — *L'Histoire de la Littérature grecque et celle de la Littérature latine* (cours de deux années), mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre.

J. de Groutars, professeur ordinaire. *L'Explication d'auteurs grecs*, samedi à 11 heures, pendant toute l'année.

L. Bossu, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Philosophie ancienne et de la Philosophie moderne* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *Les Antiquités grecques* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

L. C. de Monge, professeur ordinaire. *L'Histoire comparée des Littératures européennes*

modernes (cours de deux années), jeudi à 10 heures, vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

A. H. H. DUPONT, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique générale et spéciale* (cours de deux années), lundi et mardi à 4 heures, pendant toute l'année.

D. MERCIER, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie et assesseur du vice-recteur. Cours de *haute Philosophie de saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

COURS FACULTATIFS.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'Histoire politique contemporaine*, aux jours et heures à déterminer.

C. DE HARLEZ, professeur ordinaire. *La Langue et la Littérature sanscrites*, lundi et mercredi à 4 heures. — *Les Langues iraniennes (zend, pehlvi, vieux persan)*, samedi à 4 heures.

J. DE GROUTARS, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. *La Grammaire comparée des Langues grecque, latine et française*, jeudi à midi. — *Le Grec moderne*, aux jours et heures à indiquer.

T. J. LAMY, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie et président du collège Marie-Thérèse. Les cours d'*Hébreu* et de *Syriaque*, indiqués ci-dessus.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie et bibliothécaire de l'Université. *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie*, cours indiqué ci-dessus. — Cours de *Paléographie*, aux jours et heures à déterminer.

ÉCOLE NORMALE
pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

Directeur : M. de Groutars, professeur ordinaire et assesseur du Vice-Recteur.

Professeurs pour les cours spéciaux : M. Collard, professeur ordinaire, et M. J. Hemeryck, professeur extraordinaire et président du collège Juste-Lipse.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : M. *Ponthière*. — Secrét.: M. *Helleputte*.

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

Première année.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La Chimie générale*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, lundi, mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi de 10 heures à 11 heures et demie, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire. *Les éléments de Botanique générale et spéciale*, y compris la *Botanique médicale*, lundi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi et samedi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, et samedi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *Herborisations* aux jours et heures à déterminer.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *La Logique*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire. *Exercices de Chimie pratique*, lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent subir la première épreuve à la session de février; lundi et, s'il y a lieu, mardi

de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

Deuxième année.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *Les éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Visite du Musée, vendredi à 2 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie*, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie* et *la Philosophie morale*, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi à midi, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La Microscopie théorique; la Microscopie appliquée à la biologie générale et à l'étude des protoorganismes*, vendredi et samedi de 10 heures et demie à 1 heure, pour la première section, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pour la seconde section, pendant le premier semestre.

N. B. La première section comprend les élèves qui ont subi la première épreuve. La seconde section comprend tous les autres élèves.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. HENRY, professeur ordinaire. Le cours de *Chimie générale*, indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. Le cours de *Physique expérimentale*, indiqué ci-dessus.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire. *Les éléments de Botanique genérale et spéciale*, y compris *la Botanique médicale*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 8 heures, pendant toute l'année.— *Les Principes de la Philosophie*, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire. *Exercices de Chimie pratique*, indiqués ci-dessus.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. Le cours de *Microscopie*, indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie et vice-recteur de

l'Université. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

L. HENRY, professeur ordinaire. *Principes généraux de Chimie*. (Partie du cours de *Chimie générale*, indiqué ci-dessus.)

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique* et *l'Algèbre supérieure*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *Les compléments de Geométrie analytique*, lundi, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive*, mercredi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; samedi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le second semestre.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. Les cours de *Logique*, de *Psychologie* et de *Philosophie morale*, indiqués ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, jusqu'au 1er janvier. — *Compléments du cours précédent* et *Éléments du calcul des*

Variations, aux jours et heures à déterminer. — *La Statique analytique* et *la Dynamique du point*, parties du cours de *Mécanique* des Écoles spéciales, indiqué ci-dessous.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *Les compléments d'Algèbre supérieure et les éléments de la théorie des Déterminants*, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La Cristallographie*. Voir le cours de *Minéralogie* des Écoles spéciales.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *L'Astronomie physique*, mardi et mercredi à midi, pendant toute l'année.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *La Zoologie proprement dite*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre, avec compléments aux jours et heures à déterminer. — *La Géographie et la Paléontologie animales*, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *L'Anatomie comparée*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Suppléant pour le cours d'Anatomie comparée, G. Gilson, chargé de cours.

E. Venneman, professeur extraordinaire de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie de texture*,

mardi, mercredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

E. Masoin, professeur ordinaire de la Faculté de Médecine. *La Physiologie comparée*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant toute l'année.

G. Bruylants, professeur ordinaire de la Faculté de Médecine. *L'Histochimie* et *la Chimie physiologique*, lundi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La Botanique générale et spéciale*, y compris *la Paléontologie végétale*, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pendant toute l'année.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La Minéralogie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous avec compléments aux jours et heures à déterminer.—*La Géologie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous.—*La Paléontologie stratigraphique*, lundi à 11 heures, pendant le premier semestre.

L. Henry, professeur ordinaire. *La Chimie générale*, samedi à 6 heures.

C. Blas, professeur ordinaire. *La Chimie analytique*, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. Travaux du laboratoire, mercredi et jeudi à 2 heures et demie.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire. *La Géographie végétale*, lundi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *L'Analyse pure*, jeudi et vendredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *La Mécanique analytique des systèmes, l'Hydrostatique et l'Hydrodynamique*. Cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous. — *La Physique mathématique générale*, y compris *la Théorie du potentiel*, jeudi et vendredi à 3 heures, pendant le premier semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *Le Calcul des probabilités*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *L'Astronomie mathématique*, mardi de 11 heures à midi et demi.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Les Compléments d'analyse*, aux jours et heures à déterminer.—*Les Théories dynamiques de Jacobi*, aux jours et heures à déterminer.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale approfondie*, jeudi de

8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *Les Compléments d'analyse*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année. — *La Géométrie supérieure analytique*, jeudi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

E L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La Mécanique céleste*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La Géométrie supérieure synthétique*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

—

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

Première année.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La Chimie générale, inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire. *La Théorie des manipulations chimiques*, mardi à

8 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices de Chimie pratique, obligatoires, ont lieu, mercredi et jeudi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique* et l'*Algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion* et *les principes de la Philosophie*, cours indiqués ci-dessus.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année, et vendredi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, cours indiqué ci-dessus. — *La Mécanique analytique*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, depuis le 1r janvier jusqu'au second semestre; lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La Minéralogie*, mercredi et jeudi de

8 heures à 9 heures et demie, vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. Le cabinet de *Minéralogie* est ouvert vendredi et samedi de 2 heures à 4 heures, pendant le premier semestre, et de 2 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

C. Blas, professeur ordinaire. *La Chimie analytique* (*docimasie*), mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire* (*travaux analytiques*), mercredi et jeudi de 2 heures et demie à 5 heures et demie; vendredi à 2 heures et demie, séance facultative.

J. Micha, professeur ordinaire. *La Description générale des Machines*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, lundi et mardi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi et mardi de

10 heures à 1 heure, pendant le premier se mestre; de 9 heures et demie à 1 heure, pendan le second semestre.

Troisième année.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *Le éléments de la Paléontologie animale*, partie du cours indiqué ci-dessus, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre. Visite du cabinet de *Zoologie*, vendredi à 2 heures, pendan le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La Géologie*, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. De Walque, professeur ordinaire. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Travaux du laboratoire*, mardi et mercredi de 3 heures à 7 heures, jusqu'au 15 janvier, *pour les sections du Génie civil, de la Construction des machines et des Mines*, et pendant tout le premier semestre, *pour les sections de Métallurgie et de Chimie.*

G. Lambert, professeur ordinaire (suppléant A. Dumont, professeur extraordinaire). *L'Exploitation des Mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil*, mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Construction des machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie. Tous les jeudis après midi, *pour la section des mécaniciens, visite d'un établissement de construction*.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La Mécanique appliquée*, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre ; vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire. *La Métallurgie*, lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre ; vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi, mardi, mercredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier jusqu'à la fin du premier semestre, pour les sections du *Génie civil*, de la *Construction des machines* et des *Mines ;* mardi, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, pour toutes les sections.

Quatrième année.

F. De Walque, professeur ordinaire. *La Chimie industrielle* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et de 3 heures à 7 heures, mercredi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant tout le premier semestre, pour la section de *Métallurgie*, et jusqu'au 1r avril, pour la section de *Chimie*.

G. Lambert, professeur ordinaire (suppléant A. Dumont, professeur extraordinaire). *L'Exploitation des Mines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. Micha, professeur ordinaire. *La Construction des machines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Les Principes de l'Architecture*, vendredi à 3 heures, pendant le second semestre.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *La Métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Les Applications industrielles de l'électricité*, mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre.

Conférences sur la Législation des Mines par M. le professeur LAMBERT, sur l'*Administration industrielle* par M. le professeur DE WALQUE, et sur l'*Économie industrielle* par M. le professeur MASSALSKI.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre, pour les sections des *Mines*, du *Génie civil* et de la *Construction des machines;* mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie, mercredi de 3 heures à 6 heures, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, pour les sections des *Mines*, du *Génie civil*, de la *Construction des machines*, et de la *Métallurgie*, du 1r avril jusqu'à la fin du semestre pour la section de *Chimie*.

COURS FACULTATIFS.

N. E. VANDERLAAT, professeur agrégé. *La Géographie industrielle*, vendredi à 6 heures.

A. THEUNIS, professeur extraordinaire de l'Institut agronomique. *La Falsification des denrées alimentaires*, aux jours et heures à déterminer.

Ingénieurs-Architectes.

Première année.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La Chimie inorganique*, partie du cours de *Chimie générale* indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire. *La Théorie des manipulations chimiques*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices de chimie pratique*, jeudi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique* et *l'Algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les Eléments d'Architecture*, jeudi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le premier semestre.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Le cours de Religion* et *les Principes de la philosophie*, cours indiqués ci-dessus.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, vendredi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

Exercices d'Architecture, sous la direction de M. le professeur HELLEPUTTE, lundi, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral. La Mécanique analytique*, cours indiqués ci-dessus.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie*, partie du cours de *Minéralogie*, indiqué ci-dessus.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Description générale des Machines*, cours indiqué ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les Eléments d'Architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus. — *La Physique industrielle* (*chauffage et ventilation des lieux habités*), mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Exercices d'Architecture*, jeudi et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre;

jeudi de 9 heures à 11 heures et demie, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 3 heures, pendant toute l'année.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire *Notions élémentaires de Géologie*, *Partie du cours de Géologie*, indiqué ci dessus.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil*, cours indiqué ci-dessus.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La Mécanique appliquée*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *L'Histoire raisonnée de l'Architecture*, mardi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *L'Architecture civile et religieuse*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure pendant le premier semestre. — *Projets d'Architecture*, lundi de 9 heures et demie à midi et demi, mardi de 9 heures et demie à 1 heure

jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'Archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

Quatrième année.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. Hellebutte, professeur ordinaire. *L'Histoire raisonnée de l'Architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus. — *L'Architecture civile et religieuse* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Esthétique appliquée à l'Architecture*, mercredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *Projets d'Architecture*, lundi de 9 heures à midi et demi, mardi de 8 heures à midi et demi, mercredi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure,

mercredi de 4 heures à 6 heures et demie, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure et de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'Archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *Les Applications industrielles de l'electricité*, cours indiqué ci-dessus.

Conférences sur la Législation, l'Administration et l'Économie industrielles, indiquées ci-dessus.

Ingénieurs des Constructions civiles et des Constructions mécaniques.

Ingénieurs des Arts chimiques.

Voir le programme spécial.

INSTITUT AGRONOMIQUE.

Première année.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 8 heures, pendant toute l'année.

A. THEUNIS, professeur extraordinaire. *La Chimie générale*, mercredi et jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi et mercredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre. *Exercices de Chimie pratique*, mercredi et jeudi de 10 heures et demie à midi, pendant toute l'année.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences. *La Botanique*, y compris *les démonstrations et exercices pratiques*, vendredi de 8 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *La Microscopie appliquée*, vendredi de 10 heures à midi, pendant le second semestre. — *Herborisations*.

A. DE MARBAIX, professeur ordinaire. *La Zootechnie (Anatomie comparée et descriptive)*, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Démonstrations et exercices pratiques*, mardi à 3 heures. — *Excursions zootechniques*.

J. MARCHAND, professeur extraordinaire. *Le Génie rural* (Introduction : *Eléments de Physique*, *Mécanique générale*), mardi de 9 heures à 10 heures, samedi de 11 heures à midi, pendant le premier semestre; lundi de 11 heures à midi, samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Exercices d'Arpentage et de Topographie*, aux jours et heures à déterminer.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire de la Fa-

culté des Sciences. *Le Génie rural* (*Constructions rurales*, *Notions sommaires d'Archéologie*), jeudi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant toute l'année.

J. M. A. CARTUYVELS, professeur ordinaire. *L'Agronomie* (Introduction : *Notions élémentaires de Géologie*, *Aperçu de la Minéralogie*, *Culture générale*, *Climatologie*, *Agrologie*, *Travaux du sol*), mardi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année.

A. PROOST, professeur ordinaire. *La Zoologie*, jeudi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

J. M. A. CARTUYVELS, professeur ordinaire. *L'Agronomie* (*Les Cultures spéciales*), mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Excursions*.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Les Principes de la Philosophie*, mardi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

A. DE MARBAIX, professeur ordinaire. *La Zootechnie* (*Physiologie et Esthétique animales*), mardi de 10 heures à 11 heures, pendant toute l'année. — *Applications*, mardi à 3 heures.

A. THEUNIS, professeur extraordinaire. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 heures à

9 heures et demie, pendant le premier semestre ; jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire* (*Recherches analytiques, qualitatives et quantitatives*), mercredi de 10 heures à midi, jeudi de 9 heures à midi, pendant le premier semestre ; mercredi de 9 heures à midi, jeudi de 9 heures et demie à midi, pendant le second semestre.

A. Proost, professeur ordinaire. *Chimie et Physiologie spéciales des plantes cultivées*, vendredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre.— *L'Hygiène*, mardi de 9 heures à 10 heures, samedi de 11 heures à midi, pendant le second semestre.

J. Marchand, professeur extraordinaire. *Le Génie rural* (*Mécanique agricole*, *Géodésie agraire*, *Hydraulique agricole*), lundi de 8 heures à 9 heures, mardi de 11 heures à midi, pendant le premier semestre; lundi de 8 heures à 9 heures, vendredi de 11 heures à midi, pendant le second semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences. *Le Génie rural* (*Constructions rurales*), jeudi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant toute l'année.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences. *L'Arboriculture fruitière*, samedi de 11 heures à midi, pendant le premier

semestre. — *Les maladies des plantes*, mercredi de 9 heures à 10 heures, pendant le premier semestre; lundi de 11 heures à midi, pendant le second semestre. — *Arboriculture pratique*, mercredi à 3 heures, pendant le second semestre.

A. Lecart, professeur extraordinaire. *L'Economie rurale*, mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures à midi, pendant le second semestre. — *La Silviculture*, vendredi de 10 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

Troisième année.

J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire. *L'Agronomie* (*Les industries agricoles*), vendredi de 8 heures à 9 heures, samedi de 11 heures à midi, pendant toute l'année. — *Excursions*.

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La Zootechnie* (*Exploitation des Animaux domestiques*), mercredi de 11 heures à midi, jeudi de 9 heures à 10 heures, pendant le premier semestre; mercredi de 10 heures à 11 heures, jeudi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *Exercices zootechniques*, mardi à 3 heures. — *Excursions*.

A. Lecart, professeur extraordinaire. *L'Économie rurale*, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures à midi, mercredi de 8 heures à

9 heures, pendant le second semestre. — *La Comptabilité agricole*, mercredi de 10 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi de 11 heures à midi, pendant le second semestre. — *La Silviculture*, jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Excursions forestières*.

A. PROOST, professeur ordinaire. *L'Entomologie*, mercredi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *Dessin et projets*, lundi, mardi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant toute l'année.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences. *Les maladies des plantes*, mercredi de 9 heures à 10 heures, pendant le premier semestre; samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Le Droit rural et forestier*, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

J. MARCHAND, professeur extraordinaire. *Les Machines agricoles*, samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre.

A. THEUNIS, professeur extraordinaire. *Les Travaux du laboratoire (Analyses industrielles et agricoles)*, jeudi de 10 heures à midi, vendredi de 9 heures à midi, pendant toute l'année.

INSTITUT PRÉPARATOIRE

pour l'admission aux Écoles spéciales et à l'Institut agronomique.

Directeur : J. MARCHAND, professeur extraordinaire de l'Institut agronomique.

Professeur : M. TIELEMANS, professeur agrégé de la Faculté de Philosophie, bibliothécaire-adjoint.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
C. F. J. PIERAERTS.

Le Secrétaire, P. G. H. WILLEMS.

—

Société de SAINT-VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr C. PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université catholique.

Ancien Président d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.

Vice-Président, N. Stasse, professeur au collège de la Sainte-Trinité.

Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président d'honneur, M. De Ridder, curé doyen de Saint-Pierre.

Président, N. Stasse, professeur au collège de la Sainte-Trinité.

1r *Vice-Président*, Ch. Delcour, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'Intérieur.

2d *Vice-Président*, J. B. Boine, rentier.

Secrétaire, Ch. Baguet, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.
Gardien du vestiaire, A. Daniau, rentier.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, A. Stordeur, étud. en médecine.
Secrétaire, J. Jacqmotte, id.
Trésorier, J. Anciaux, étud. en théologie.
Gardien du vestiaire, G. Nicolas, étud. en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.
Vice-Président, L. Ouwerx, étudiant en droit.
Secrétaire, A. Van Zuylen, id.
Trésorier, P. Deckers, id.
Gardien du vestiaire, A. Cols, étud. en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.

Président, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.
Vice-Président, A. Struelens, étud. en médecine.
Secrétaire, E. Compeeren, id.
Trésorier, G. Smets, étud. en sciences.
Gardien du vestiaire, L. Landmeeters, étud. en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, E. Hubert, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, A. Herdewyn, étudiant en droit.
Secrétaire, baron H. Coppens, id.
Trésorier, J. Poliart, id.
Gardien du vestiaire, J. Alènus, étudiant en notariat.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.

Président, Fr. de Monge, professeur à la Faculté de droit.
Vice-Président, C. Peeters, étud. en médecine.
Secrétaire, J. Verbist, étud. en droit.
Trésorier, C. Moereels, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, J. Witteveen, étud. en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, A. Van Hoonacker, étudiant en théologie.
Secrétaire, Em. Pattyn, étud. en médecine.
Trésorier, E. Lauwers, id.
Gardien du vestiaire, Th. Vandromme, étud. en notariat.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-LAMBERT.
(HÉVERLÉ LEZ-LOUVAIN.)

Protecteur, Son Altesse Sérénissime le jeune Duc régnant d'Arenberg, et, en son nom, Madame la duchesse douairière d'Arenberg, à Héverlé.
Président, Chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.
Vice-Président, ***
Secrétaire, G. Tombeur, conseiller communal, à Héverlé.
Trésorier, A. Ruelens, curé à Héverlé.
Gardien du vestiaire, G. Vanderborght, fermier, à Héverlé.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA SAINTE-TRINITÉ.)

Président d'honneur, M. le Supérieur du collège.
Président, P. Poullet, étudiant.
Vice-Président, V. De Groote, id.
Secrétaire, L. Finet, id.
Trésorier, G. Ponet, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE.
(SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)

Président, J. de Trooz-van Elewyck, conseiller provincial.

Vice-Président, F. Schollaert, avocat, conseiller provincial.
Secrétaire, P. De Becker, docteur en droit.
Trésorier, l'abbé Kennis.
Membres : U. Wareg Massalski, professeur à l'Université; Van Olmen, vicaire de la paroisse St-Pierre; Wilryckx, vicaire de la paroisse de St Quentin; J. B. Boine, rentier; Jules Baguet, agent de change; Janssens, aumônier de la maison d'arrêt; Deckers, vicaire de la paroisse Ste-Gertrude.

ÉCOLE DOMINICALE ET PATRONAGE.

1re *subdivision* (*rue des Orphelins*).

Président, F. Schollaert.
Vice-Président, ***
Secrétaire-trésorier, abbé Kennis.
Aumônier, Van Olmen, vicaire.
Membres : Ch. Peeters, G. Jacqmotte, négociant; Van Hoorenbeke, étudiant; Pels, employé; Boon-Hecking, rentier.

2e *subdivision* (*Rattemans-poort*).

Vice-Président, P. De Becker.
Aumônier, abbé Verhaegen, aumônier-adjoint.
Secrétaire-trésorier, Peeters, vicaire de la paroisse de N.-D. aux Dominicains.
Membres : abbé Janssens, Van Hoorenbeek, vicaire de la paroisse de Ste-Gertrude.

Grande section (adultes).

Président, J. de Trooz.
Vice-Président, U. Wareg Massalski.
Aumônier, Wilryckx, vicaire.
Secrétaire-trésorier, Jules Baguet.
Membres : J. B. Boine, Deckers, vicaire; vent, A. Peeters, avocat; baron van Ol tot Oldenzeel.

—

RAPPORT

présenté au nom du Conseil sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1882-1883.

—

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Nous voici réunis de nouveau pour faire en famille notre examen de conscience annuel. Le rapport que le Conseil vous soumet le 8 décembre ne peut être considéré comme une simple formalité de routine. Ce rapport résume ce que nous avons fait pendant l'année écoulée : il retrace les progrès, les innovations, signale les points faibles réclamant une attention sérieuse, afin que l'expérience du passé ne soit point jetée aux vents, afin que ses leçons précieuses nous mènent toujours plus avant dans la perfection de la charité.

L'année 1883, la grande année jubilaire, a été pour notre Société un temps de fête et de bénédiction. En ces heures solennelles, n'en doutons pas, la bonté divine a ouvert pour nous et pour nos pauvres les trésors de ses grâces infinies. Notre Très Saint Père le Pape a daigné nous accorder une indulgence plénière spéciale, pour nous engager à sanctifier dignement l'heureux cinquantenaire de St-Vincent de Paul.

Vous n'avez pas oublié, messieurs. la manière dont les Conférences de Louvain ont célébré le grand anniversaire de la fondation de notre Œuvre.

Une retraite, prêchée avec autant d'onction et de cœur que de talent par M. le chanoine Lefebvre, si dévoué à la Société, nous a réunis pendant quatre soirées au pied de la chaire sacrée. A la voix du sympathique orateur, nous sommes rentrés en nous-mêmes. Il nous a dit, avec une énergie toute sacerdotale, nos devoirs d'homme et de chrétien, nous rappelant ce qu'est la charité, cette vertu tant agréable à Dieu, qui doit régir tous nos actes, toute notre vie. Nous avons compris que nous n'avons point fait assez et nous avons pris de viriles résolutions pour l'avenir.

Merci à M. le chanoine Lefebvre, merci au nom de toutes les Conférences de Louvain.

Fortifiés par les enseignements évangéliques que nous venions de recevoir, nous sommes allé trouver nos pauvres. Nous les avons fraternellement conviés à s'unir à nous et à participer avec nous à la fête religieuse du jubilé. Nos paroles, bénies par Dieu, n'ont pas été stériles : les pauvres sont accourus nombreux à notre appel.

Et le dimanche suivant, dans la vaste église de St-Michel, remplie comme aux grands jours, protégés et bienfaiteurs ont assisté recueillis à

la messe de reconnaissance que notre bien aimé Président d'honneur, Mgr Pieraerts, a bien voulu célébrer à notre intention.

A l'Évangile, M. le chanoine Van der Moeren est monté en chaire. Inspiré par les sentiments qui débordaient de son âme d'apôtre, il a adressé, en flamand, à son auditoire une simple, mais bien touchante allocution. A ces pauvres, venus pour prier et communier à nos côtés, il a dit ce qu'est le pauvre devant Dieu; il a exposé la dignité du pauvre, de l'ouvrier, ces amis privilégiés de Jésus-Christ; et, en même temps, il leur a rappelé leurs devoirs et les mérites que leur valent leurs souffrances. M. le chanoine Van der Moeren a ému profondément son auditoire, quand il lui a parlé de la vraie charité, la charité chrétienne, qui serre la main au pauvre comme à un frère, qui le relève, le réhabilite aux yeux du monde, et qui, à cette heure même, unissait, dans le sanctuaire, en une sainte et commune pensée, les rangs les plus divers de la société.

Que M. le chanoine Van der Moeren veuille bien recevoir le témoignage public de sincère gratitude que nous aimons à lui donner aujourd'hui.

A l'issue de la messe, les pauvres et les confrères se sont approchés de la Sainte Table, pour recevoir, des mains de Mgr le Recteur, le Dieu vivant de l'Eucharistie.

Merci à vous, messieurs, d'être venus si nom-

breux à cette solennité. Merci à vous d'avoir ainsi donné à notre ville un spectacle éclatant de la vraie fraternité qu'inspire la charité chrétienne.

Devons-nous ajouter qu'en ce jour heureux nous n'avons pas manqué de préparer à nos pauvres un solide et joyeux festin? Vous savez que le Conseil avait accordé à nos protégés une distribution large et extraordinaire: chaque ménage a reçu en abondance café, lard et gâteaux. Il y a eu fête, grande fête au foyer de ceux qui travaillent et qui souffrent.

Le même jour, à onze heures, nos Conférences ont tenu une assemblée générale sous la présidence de Mgr Pieraerts. A sa droite, nous voyions avec bonheur l'illustre Recteur des Ecoles de Paris, Mgr d'Hulst, qui a consenti gracieusement à nous adresser la parole, dans un langage élevé et paternel, et dont les enseignements ne sont point sortis de votre mémoire.

Dans cette séance jubilaire, nous avons repassé ensemble les origines et les progrès des Conférences de Louvain. Nous avons pris de bonnes et sérieuses résolutions. Pensons-y et sachons les mettre à exécution.

* * *

Avant de rappeler succinctement les travaux de nos Conférences, pendant l'année 1882-1883, nous avons à remplir un pénible et pieux devoir.

La mort a fait des vides dans nos rangs; elle nous a ravi de précieux concours.

La Conférence St-Michel a été la plus éprouvée. Elle a perdu le chef aimé, qui, depuis plusieurs années, la guidait par l'exemple et par la parole. M. Edmond Poullet aimait les pauvres comme un chrétien les sait aimer : son cœur compatissait à toutes les souffrances et ses confrères peuvent témoigner de la bonté et de la générosité qui remplissaient cette grande âme, sanctifiée par une religion éclairée. Gardons, messieurs, à notre regretté Président, un souvenir reconnaissant, devant Dieu, en mémoire des bienfaits qu'il a répandus sur notre Œuvre.

La Conférence St-Michel a fait une seconde perte, dans le courant de l'année. M. Jules Tack, étudiant en droit, a été enlevé, par une mort douloureusement prématurée, à l'affection de sa famille, de ses amis et aux bonnes œuvres de Louvain. M. Tack était l'un des membres les plus zélés et les plus actifs de la Conférence. Aimé de tous, à cause de ses vertus et de son dévouement, il laisse après lui des souvenirs consolants et un exemple qui n'aura point été stérile.

Deux de nos membres bienfaiteurs nous ont été aussi enlevés : M. Verreydt, révérend curé de N.-D. aux Dominicains, et M. N. de Behault, dont la charité venait depuis longtemps en aide à nos pauvres.

L'un de nos confrères, M. le professeur Martens a été cruellement éprouvé par la mort de sa Dame, Mme Martens-Delcour. Mme Martens était de toutes les bonnes œuvres ; son généreux appui était acquis à toutes les associations qui s'occupent de charité et d'instruction populaire. Aussi cette perte a-t-elle été particulièrement sensible à nos diverses Sociétés catholiques.

Suivant l'usage chrétien de nos familles catholiques, M. Martens a fait remettre à nos pauvres une somme de 300 francs, demandant pour la regrettée défunte les prières de nos patronés et de nos Conférences.

C'est ici le lieu de vous rappeler, messieurs, que lorsque nous perdons l'un de nos bienfaiteurs, le *De Profundis* est récité à la première réunion qui suit la mort, et qu'une messe de *Requiem* est ensuite célébrée en l'église de St-Pierre, dans le plus court délai. N'oublions jamais, messieurs, ces rendez-vous que nous nous donnons au pied des saints autels. La reconnaissance nous fait un devoir strict de n'y point manquer.

* * *

Outre les modifications qui ont lieu chaque année dans les bureaux des Conférences, nous avons à signaler la nomination de M. Brants, professeur à la Faculté de droit, lequel a été appelé à la présidence de la Conférence Saint-

Michel. Le concours actif que M. Brants a bien voulu accorder à notre Œuvre a été accueilli avec une satisfaction et une sympathie générales.

Les Conférences, pour la visite du pauvre à domicile, ont compté 387 membres, qui ont secouru 278 ménages; c'est-à-dire, 32 membres de moins et 8 ménages de plus qu'en 1881-82.

Le Conseil a des raisons d'espérer que la diminution dans le nombre des visiteurs n'est qu'accidentelle. Il vous engage à faire une vaillante propagande afin que les vides laissés par les morts et les départs soient bientôt comblés.

Les réunions hebdomadaires sont bien suivies et les pauvres généralement visités avec régularité.

Nous avons eu, comme de coutume, nos assemblées générales réglementaires et nos messes de communion. Ne négligeons pas légèrement l'assistance aux assemblées; soyons assidus à nos fêtes religieuses. Car s'il nous arrivait d'oublier d'invoquer la force d'en haut, loin d'édifier, nous reculerions nécessairement dans la voie du sacrifice et de la charité.

* * *

Jetons un coup d'œil rapide sur les dons que nous avons reçus et sur l'emploi que nous en avons fait.

Nos dépenses se sont élevées à 8284 fr. 16 c. Hâtons-nous de dire que, dans cette somme, est

comprise une somme de 779 fr. 93 c., qui a servi à solder les dépenses extraordinaires votées à l'occasion du cinquantenaire.

Nous avons distribué 13,549 pains, soit 1037 pains de plus qu'en l'année précédente. La dépense de ce chef n'a cependant atteint que 3838 fr. 48 c., somme inférieure de 316 fr. 81 c. à la dépense pour pains faite en 1881-82. Cela s'explique par une circonstance heureuse : le prix moyen du kilo de pain n'a été que de 28 centimes 1/2, tandis qu'antérieurement il se payait 35 centimes. Donc, économie d'un millier de francs.

Toutes nos dépenses ont augmenté pendant le dernier exercice. Le vestiaire nous a coûté 316 francs de plus et la distribution de poêles 41 francs de plus.

Cette augmentation générale indique clairement une grande régularité dans les visites hebdomadaires.

Mais — car il y a un mais — les recettes sont loin d'avoir suivi la progression des dépenses, au contraire; elles ont toutes diminué. Et, n'était le bas prix du blé et la réserve — presque disparue — de la Kermesse flamande, notre compte se clôturerait par un terrible déficit.

Les recettes ont produit 4650 fr. 11 c., et les dépenses ont absorbé 8284 fr. 16 c.

Pour arriver à la balance, la réserve a dû nous fournir 3634 fr. 05 c. ! (1).

Comme vous le voyez, messieurs, nos recettes normales sont devenues de loin insuffisantes pour payer les dépenses normales. Cette situation est de nature à faire réfléchir. Il est indispensable, urgent, d'augmenter nos ressources et de mettre tout en œuvre pour y parvenir. Car, songeons-y : que deviendrions-nous le jour où notre réserve sera éteinte et notamment si nous nous trouvions en face d'une année cala-

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires :	1,756 36	Pains (13549) :	3,838 48
Quêtes extraordinaires :	272 55	Vêtements :	2,324 95
Souscriptions :	1,782 00	Poêles :	151 55
Dons particuliers :	465 00	Coke :	230 40
Sermon	374 20	Paille :	376 20
		Divers :	582 67
Total : fr.	4,650 11	Dépenses spéciales occasionnées par la célébration du 50e anniv.	779 93
		Total : fr.	8,284 16

BILAN.

Total des dépenses :	fr.	8.284 26
Total des recettes :		4,650 11
Déficit :	fr.	3,634 05

Réserve provenant de la Kermesse flamande	fr.	5016 85
A dédnire le déficit de 1882 1883		3634 05
Reste à la réserve	fr.	1382 80

miteuse, réclamant des secours extraordinaires?

Nous disions que tous nos postes de recettes ont faibli. Les collectes aux conférences sont en baisse de près de 200 francs. Quant aux collectes extraordinaires, l'écart est de 251 francs. Les quêtes faites à la messe et à la réunion générale du 8 décembre n'ont donné que 117 fr. 22 c., tandis que les collectes faites le 8 décembre précédent avaient produit 418 francs.

Depuis le mois d'octobre 1882, nous avons 38 membres souscripteurs de moins; c'est là une perte importante pour notre caisse. Il y a nécessité absolue de combler ce vide. Habitants de Louvain, étudiants, donnons-nous la main pour réunir au plus tôt de nombreuses recrues. L'avenir de nos Conférences en dépend.

Ajoutons que malheureusement la ressource si précieuse des fêtes musicales nous a totalement fait défaut.

* * *

Le sermon de charité a été prêché cette année par le R. P. De la Porte, un des orateurs les mieux écoutés de la chaire française. La collecte faite à l'issue du sermon a produit 372 fr. 20 c. Nous aimons à remercier ici publiquement le R. P. De la Porte de la bonté qu'il a eue de venir plaider la cause de nos pauvres au milieu de notre excellente population catholique.

* * *

La Société de St-Charles Borromée a persévéré cette année dans la voie que lui ont tracée ses fondateurs. Les distributions de viande et de bouillon ont pris plus d'extension que jamais. Ajoutons que l'exercice se clôt par un déficit de plus de 2000 francs.

Pour combler ce vide et pour permettre à l'Œuvre de continuer ses bienfaits, il sera nécessaire de faire toucher cette année les cotisations des membres souscripteurs. Il y a plusieurs années que l'on n'a plus rien demandé aux bienfaiteurs. Aujourd'hui que la caisse a des dettes, nous comptons sur la générosité des Louvanistes. Ils ne voudront point sans doute que la Société de St-Charles Borromée cesse son action utile et suspende ses distributions.

* * *

Parlons maintenant de la Conférence St-Lambert, établie à Héverlé, sous le haut patronage de la Sérénissime Maison d'Arenberg.

Nos confrères, au nombre de douze, continuent à remplir avec zèle leur charitable mission parmi les pauvres de la commune. L'exercice écoulé n'a guère rien présenté de saillant. Recettes et dépenses sont restées ce qu'elles étaient l'an dernier (1).

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Lambert :

La Conférence s'est vue privée du concours d'un de ses membres les plus actifs, qui est venu habiter Louvain. Nous espérons voir bientôt notre zélé confrère prendre place à notre Conférence bourgeoise. En revanche, la Conférence St-Lambert a fait une nouvelle recrue; de sorte que le nombre des membres visiteurs n'a pas diminué.

* * *

Venons-en à la Société des Ouvriers (Conférence Ste-Barbe).

Nous avons lieu d'être satisfaits de la marche de cette Conférence.

La Grande Section (adultes) se développe de jour en jour, au point que les locaux sont devenus absolument insuffisants. Cela prouve que le

---

RECETTES.			DÉPENSES.		
Don annuel de la Sérén. Maison d'Arenberg :	fr.	300 00	Combustible :	fr.	380 00
Souscrip. particul^es :		252 00	Perte d'animaux :		45 00
Intér. 3 0/0 de 600 fr. fonds belges :		18 00	Habillements de 1re com. :		97 30
Excédant de l'exercice précédent :		82 86	Pains :		41 00
			Secours en argent :		9 00
			Habillements :		7 00
Total :	fr.	652 86	Total :	fr.	579 30

BILAN.

Total des recettes :	fr.	652 86
Total des dépenses :		579 30
Boni en caisse :	fr.	73 56

dévouement de nos confrères est couronné de succès. Et l'on peut dire que s'ils étaient dotés d'installations plus vastes, ils seraient à même d'étendre considérablement la sphère de leur action sociale.

Les ouvriers font chaque année une excursion dans quelqu'une de nos provinces. C'est Nivelles cette fois qui a été choisie comme but du voyage. Nos ouvriers flamands ont reçu de leurs frères wallons un accueil cordial et sympathique. Cette fraternisation était vraiment touchante. M. de Burlet, bourgmestre de Nivelles, a bien voulu présider au repas offert à nos braves travailleurs. Aussi les excursionnistes, avant de partir, ont-ils offert leurs meilleurs remercîments à M. de Burlet, ainsi qu'à M. Guignardé qui avait organisé l'aimable réception dont nos Louvanistes ont été on ne peut plus satisfait.

Dans le courant de l'année, la Société des Ouvriers de Namur a rendu visite à la Société de Louvain.

Le 28 octobre 1882, la Société *La Fidélité* de Bruxelles est venue donner une fête dramatique et musicale des mieux réussies, au profit de la Conférence Ste-Barbe. La recette a été de 1300 fr.

L'École Dominicale ne reste pas stationnaire. Les confrères y font preuve d'un zèle infatigable. On voit qu'ils se sont attachés à leurs protégés et qu'ils ne négligent rien pour assurer à ceux-ci les bienfaits que doivent leur procurer les réunions hebdomadaires du dimanche.

La Conférence a vu s'éloigner avec regret M. le vicaire Meulens, qui maintenant pratique à Bruxelles l'apostolat de la charité qu'il exerçait si activement parmi nous.

D'autre part, M. François Bolen, quittant la ville, a dû abandonner l'École Dominicale. Depuis quarante ans, M. Bolen donnait ses loisirs à l'institution dont il avait été, avec M. le bourgmestre Van Bockel, l'un des principaux fondateurs. Ceux qui ont connu M. Bolen savent que la modestie, chez lui, égalait le dévouement. Nos Conférences n'oublieront jamais les longues années qu'il a passées parmi nous au service de l'enseignement du pauvre.

La Conférence Ste-Barbe accuse en recettes : 3600 fr. 73 c., en dépenses : 2390 fr. 79 c. Quelques dettes restant à payer, le boni, s'élevant à 1209 fr. 94 c., ne suffira pas pour faire balancer le compte. Mais nos confrères espèrent combler le déficit avant la fin de l'année.

* * *

La *Bibliothèque des Bons Livres* est toujours bien suivie. Malheureusement ses ressources sont bornées et ont diminué. Elle comptait, l'année dernière sur une ressource extraordinaire, qui lui a fait défaut. Par suite, le déficit n'a pu être comblé et les achats de livres sont restés suspendus.

Nous recommandons à tous les catholiques

cette œuvre intéressante et importante, que l'on considère à bon droit comme le complément indispensable des écoles populaires.

* * *

Nous avons entretenu nos confrères, dans un rapport précédent, de l'excellente publication populaire flamande : *Onze Wekker*, imprimée à Louvain et rédigée par quelques-uns de nos confrères. Le *Wekker* parait tous les mois par livraisons de 16 pages chacune : le prix d'abonnement est minime : 40 centimes par an (1).

Beaucoup d'entre nous se sont abonnés pour leurs pauvres à cette utile revue : il serait à désirer que tous les membres de nos Conférences imitassent cet exemple. Le recueil est instructif et amusant. Sa propagation serait un véritable bienfait.

* * *

La Conférence St-Joseph (collège de la T. Ste Trinité), a compté vingt-trois membres, qui ont patroné 120 enfants (2). Les jeunes protecteurs ont visité régulièrement les enfants chaque semaine à l'école des Frères de Charité ;

---

(1) On peut s'adresser chez M. Edouard Forneville, rue du Souci, n° 15, Louvain.

(2) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Joseph :

ils ont encouragé l'application des élèves par des distributions hebdomadaires de pain et par des distributions semestrielles de vêtements. Ils se sont efforcés de donner à ces petits, que la fortune a déshérités, quelques jours de bonheur, à l'instar de ceux qui luisent si souvent pour l'enfant du riche : la St-Nicolas, la Première Communion, les fêtes champêtres sont en effet des jours que, grâce à la Conférence St-Joseph, les jeunes patronés se rappelleront toujours avec bonheur.

La bibliothèque de la Conférence, fondée il y a trois ans, s'est enrichie d'un bon nombre de volumes.

L'œuvre des bourses d'étude, créées pour venir en aide aux élèves des écoles catholiques

---

RECETTES.		DÉPENSES.	
Membres honoraires :	fr. 57 50	Billard, jeux, etc. ;	fr. 28 30
Quêtes ordinaires et extraordinaires :	49 15	Aumônes particulières :	30 75
Dons :	25 45	Pains, vêtements, objets divers :	215 20
1/2 bénéfice de la séance dramatique :	52 25	1re communion, livres, chapelets :	110 00
Billards, jeux, vestiaire, amendes, etc. :	232 18	St-Nicolas, nouvel an :	90 58
Total	fr. 416 53		fr. 474 83

BILAN.

Total des dépenses : fr. 474 85
Total des recettes : 416 53

Déficit : fr 58 30

qui auraient des aptitudes spéciales pour les études humanitaires, n'a pas prospéré autant que l'aurait désiré la Conférence. Nos confrères avaient compté que le produit d'une fête dramatique leur aurait permis d'augmenter le capital de fondation. Malheureusement les bénéfices n'ont point été en rapport avec l'organisation magnifique, trop magnifique peut-être, de la fête, dans laquelle les jeunes acteurs ont su se faire, durant trois soirées, applaudir avec un enthousiasme sincère et mérité.

A l'an prochain, la revanche financière.

—

LE CINQUANTENAIRE
de la Société de Saint-Vincent de Paul à Louvain.

—

MESSEIGNEURS (1),
MESSIEURS,

Le monde entier célèbre en ce moment le cinquantenaire de la Fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul. Dans les immenses cités américaines, dans les profondeurs de l'Afrique, aux régions glacées du Nord, comme dans notre vieille Europe, les membres des 15000 Conférences se réunissent, côte à côte avec leurs frères pauvres, au pied des autels; ils remercient Dieu de toute la ferveur d'un cœur reconnaissant des bienfaits dont la Providence a comblé leur Œuvre; ils demandent à la divine miséricorde de lui continuer son puissant appui et de la bénir dans l'avenir, comme elle l'a bénie dans le passé.

Quel grand et étonnant spectacle, messeigneurs, messieurs, de voir, à la même heure pour ainsi dire, le nom glorieux de Saint-Vincent de Paul loué et honoré, sous tous les cieux, parmi toutes les nations de la terre! Il y a

(1) Mgr Pieraerts, recteur magnifique de l'Université de Louvain, Mgr Cartuyvels, vice-recteur, et Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris.

cinquante ans notre Société n'existait pas; et voici qu'aujourd'hui elle remplit l'univers. Il n'y a cependant rien en cela qui nous doive surprendre. Cette œuvre n'est-elle pas l'œuvre de Dieu?

Elle a surgi à l'heure où l'indifférence et l'incrédulité se disputaient le monde, à l'heure même où l'on entendait les puissants du siècle proclamer tout haut que les dogmes avaient fait leur temps.

Effrayés des audaces et des progrès de l'incrédulité, huit étudiants des écoles de Paris se réunirent dans la chambre de l'un d'entre eux. Catholiques, croyants et pratiquants, ils voulaient garder intacts les trésors de leur foi, et ils songèrent à mettre leur foi sous l'égide de la charité. Ils se dirent aussi qu'au milieu de la redoutable crise morale et religieuse dont souffrait la France il ne suffisait plus au chrétien de demeurer chrétien. Un devoir impérieux s'imposait à tous les hommes de cœur : combattre l'irréligion et arracher les âmes à la torpeur de l'indifférence. Et ils se résolurent de prêcher la foi par la charité.

« Le monde, disait il y a peu d'années le bien-
» aimé Pie IX, en s'adressant au président gé-
» néral de la Société de Saint-Vincent de Paul,
» le monde ne croit plus à la prédication, ni au
» sacerdoce; mais il croit encore à la charité.
» Prêchez la vérité par la charité, marchez à la
» conquête du monde par l'amour du pauvre. »

Nos fondateurs se proposaient de venir au secours du pauvre, de réhabiliter le misérable. Et, ce faisant, ils n'avaient en vue que Dieu seul, la gloire de Dieu, le règne de la religion divine. Or, Dieu, messeigneurs, messieurs, récompense toujours avec munificence ce que l'on fait pour l'honneur de son nom.

Et voilà pourquoi la Société de Saint-Vincent de Paul, au prix de beaucoup d'efforts et de peines, sans doute, n'a cessé de grandir et de prospérer; voilà pourquoi elle a traversé victorieusement les épreuves les plus menaçantes, répandant dans les deux mondes l'amour de Jésus-Christ par la pratique chrétienne de l'amour du pauvre.

Ne laissons point passer, messeigneurs, messieurs, cette solennelle circonstance du grand triomphe catholique, qui s'appelle le cinquantenaire de Saint-Vincent de Paul, sans rendre un nouvel hommage aux vaillants lutteurs qui ont créé notre Œuvre, et, avant tout, à leur illustre chef Ozanam, dont le nom restera dans les annales du XIXe siècle comme l'expression la plus pure du dévouement par la foi et par la charité.

Contemplons les nobles exemples de nos devanciers et promettons-nous de ne jamais faillir dans la voie qu'ils nous ont tracée et dans laquelle nous nous sommes engagés à leur suite.

*
* *

Nous aussi nous aimons à célébrer solennellement notre glorieux cinquantenaire. Nous nous sommes préparés par un *Triduum* de méditations religieuses à honorer dignement aujourd'hui notre saint Patron. Ce matin, avec nos chers pauvres, que la véritable fraternité avait mêlés à nos rangs, nous avons prié, nous avons communié. Nous avons béni Dieu pour le passé; nous avons, en toute confiance, remis l'avenir aux soins de Sa miséricordieuse bonté.

Et puis, voulant qu'en ce beau jour il y eût fête et joie aux modestes foyers de nos protégés, nous leur avons distribué des bons extraordinaires, afin qu'une table abondamment servie leur fît goûter une fois au moins une de ces satisfactions matérielles que les enfants du pauvre ne connaissent que de nom.

Et maintenant, messeigneurs, messieurs, nous voici réunis en assemblée générale. L'occasion nous semble toute naturelle de rappeler brièvement à nos confrères et aux bienfaiteurs de nos familles indigentes les origines et les progrès des Conférences de Louvain.

∴

L'œuvre de Saint-Vincent de Paul a vu le jour en France, au mois de mai de l'année 1833. Ses commencements furent des plus modestes. Pendant neuf ans elle demeura concentrée au lieu même de son berceau.

La Belgique, cette terre privilégiée de la religion et de la charité, fut la première entre les nations à se ranger sous la bannière de la jeunesse des écoles de Paris.

En 1842, Bruxelles vit s'établir la première Conférence belge pour la visite du pauvre.

Dès le 15 décembre 1844, Louvain se mettait à la tête du mouvement qui allait se propager rapidement à travers nos catholiques provinces.

Quelques étudiants de notre Université, *inspirés*, comme ils le disaient eux-mêmes, *par la pensée de travailler à l'amélioration du pauvre et à leur propre édification*, prirent la généreuse résolution de mettre leur dévouement et leurs cœurs au service des délaissés et des malheureux. Comme leurs devanciers de Paris, ils étaient huit quand ils se réunirent pour la première fois. Les obstacles ne les arrêtèrent point. Ils se constituèrent en Conférence sous la présidence d'un de leurs maîtres vénérés, M. Verhoeven. Les familles à secourir ne manquaient pas; le choix fut fait bien vite. Quant aux ressources, pleins de confiance dans la Providence, ils étaient persuadés qu'il leur suffirait de demander pour recevoir. Et en effet, à l'appel des jeunes étudiants, l'illustre Recteur, Mgr De Ram — qui fut toujours si généreusement dévoué à nos Conférences — et le corps académique tout entier répondirent par de nombreuses souscriptions et par d'abondantes aumônes.

Et quand vint le dernier jour de la première année, le rapporteur put, avec une légitime satisfaction, compter 22 membres visiteurs, 30 ménages secourus, 100 souscripteurs et une recette de 882 francs.

Ce début magnifique donnait les plus brillantes espérances; l'avenir ne les a pas démenties.

Si l'on parcourt les procès-verbaux de la jeune et active *Conférence Notre-Dame*, on s'aperçoit que nos confrères, dès l'origine, pratiquaient, dans la mesure de leurs moyens, tous les principes qui servent de base à notre Œuvre. La visite du pauvre à domicile était considérée comme le plus important des devoirs; dans cette visite, on s'occupait certainement des misères corporelles; mais on s'appliquait en même temps, avec beaucoup de sollicitude, à l'instruction religieuse et à l'amélioration morale des familles patronnées. Les visiteurs exerçaient une surveillance hebdomadaire sérieuse sur les enfants en âge d'école et se faisaient rendre compte de l'exactitude avec laquelle les élèves fréquentaient les classes.

Vous le voyez, messeigneurs, messieurs, dès la première heure on trouve en germe dans la Conférence Notre-Dame l'Œuvre importante du patronage, qui ne devait éclore que plus tard.

Depuis cette époque, messeigneurs, messieurs, que de chemin parcouru, que de progrès réalisé sous la protection de Dieu et avec l'aide de notre vénéré patron!

∴

Le dévouement appelle le dévouement; la charité inspire la charité.

Bientôt de vaillants auxiliaires, s'affirmant hautement chrétiens, viennent grossir les rangs de la petite phalange. De nombreux élèves de l'*Alma Mater* se font gloire de suivre l'exemple de leurs aînés. Grâce au concours du corps académique et de la bourgeoisie, les ressources augmentent et, avec les ressources, croît parallèlement le nombre des ménages patronés.

Aussi dès le 23 novembre 1845, le dédoublement de la Conférence Notre-Dame fut-il jugé nécessaire. 74 confrères visitaient 96 ménages et 184 membres honoraires avaient donné en aumônes la somme de 3679 fr. Une seconde Conférence fut érigée sous le nom de *Conférence de St-Jacques*. Et le 20 avril 1846 les deux Conférences se trouvèrent affiliées définitivement au Conseil de Paris.

En 1848, nos Conférences firent l'essai d'un patronage pour les apprentis.

Déjà l'institution était fondée, le règlement voté. On avait choisi et admis les apprentis. Les fonds n'auraient pas fait défaut. Malheureusement, il fallut bientôt se résoudre à ajourner l'exécution du projet : on se trouvait devant l'impossibilité absolue de se procurer un local convenable.

Pendant la période qui suivit — 1848 à 1854 — il y eut comme un temps d'arrêt dans la marche des Conférences. Certes on marchait, on progressait, mais lentement. En 1854, 92 membres visitaient 163 familles et la caisse avait permis de distribuer au delà de 5000 francs.

Jusqu'à ce moment, la bourgeoisie louvaniste s'était plu à accorder ses plus vives sympathies et à confier de larges aumônes à l'œuvre universitaire, qui répandait ses bienfaits sur la classe pauvre de notre ville. L'heure était proche cependant où nos concitoyens allaient à leur tour venir partager, avec les ouvriers de la première heure, l'insigne honneur de servir Jésus-Christ dans la personne des déshérités du monde.

Nos concitoyens comprenaient que, dans nos temps malheureux, ce n'est point assez de donner, même à profusion, le superflu de la fortune. La voix de la religion leur disait qu'eux aussi ils devaient apporter leur pierre à l'édifice de la rénovation sociale et joindre à l'aumône matérielle l'aumône du dévouement personnel.

La *Conférence St-Pierre* était fondée. Elle fut inaugurée le 15 octobre 1855. Et, à la fin de l'année déjà, grâce à ce puissant appoint, on comptait dans nos Conférences 133 membres actifs portant secours à 183 ménages ; les recettes dépassaient 6300 francs.

Le 15 mars 1857, grâce au zèle et aux dé-

marches d'un des membres actifs de la nouvelle Conférence St-Pierre, nous avions le bonheur de voir ériger à Héverlé la Conférence St-Lambert qui, dès sa fondation, se trouva placée sous le haut patronage de la Sérénissime Maison d'Arenberg.

D'année en année, notre petite armée se fortifiait. Bientôt il fallut songer de nouveau à diviser les conférences universitaires. En 1860, le Conseil créa la *Conférence Ste-Gertrude*, et, plus tard, en 1868 la *Conférence St-Michel*. L'année 1874 vit naître enfin les *Conférences St-Albert* et *St-Quentin*.

Voilà, messeigneurs, messieurs, à quels résultats heureux est arrivée l'humble et modeste institution de 1844. Nous voyons aujourd'hui le Conseil particulier diriger sept Conférences uniquement dévouées à la visite du pauvre. Leurs ressources annuelles s'élèvent en moyenne à 6000 francs. 300 membres souscripteurs alimentent le trésor de nos protégés; le chiffre des ménages s'élève à 280; les membres actifs se répartissent comme suit : Conférences universitaires, 354; Conférence bourgeoise, 66.

Avions-nous tort, messeigneurs, messieurs, de dire que la Providence a prodigieusement béni nos faibles efforts et récompensé nos peines au centuple?

*
* *

Jusqu'en 1862, nos confrères s'étaient attachés uniquement à réaliser le but principal de la Société et à se perfectionner, avec une noble émulation, dans la pratique de la visite du pauvre.

Mais en allant voir le pauvre, chez lui, dans sa demeure, en s'entretenant intimement avec lui, en lui donnant le pain du cœur qui relève les courages chancelants, qui remet dans la voie droite, qui refait les ménages chrétiens, on ne fut pas longtemps sans reconnaître qu'il se rencontre chez le pauvre, chez l'ouvrier, des besoins, des nécessités, réclamant des secours spéciaux.

L'enfant au sortir de l'école est trop souvent livré à lui-même. L'âge des passions va venir. L'atmosphère de la famille n'est pas toujours des plus pures. Il manque au pauvre petit un guide, un protecteur.

Le voilà bientôt à l'atelier; il rencontre des compagnies dangereuses; les tentations sont là. D'autre part il va oublier le peu qu'il a appris; il perdra les vertus du pauvre : le courage, la patience, la foi. Malheur à lui s'il ne rencontre un cœur qui le comprenne et qui le sauve de l'abîme des défaillances.

La *Conférence Saint Joseph*, fondée au mois d'octobre 1862, n'a pas cru, qu'il fallait attendre pour travailler au salut du pauvre qu'il eût quitté les bancs de l'école. C'est alors que nous avons vu naître et se développer, sous l'influence heureuse de maîtres pieux et aimés, ce touchant

atronage des enfants par des adolescents. La Conférence Saint-Joseph, une des plus belles efflorescences de la charité chrétienne, a eu son berceau au collège de la Très Sainte-Trinité. Nos rapports annuels vous ont initié, messeigneurs, messieurs, à cette œuvre aussi utile qu'intéressante. Vous savez avec quel dévouement nos jeunes confrères s'occupent des élèves de l'école des Frères de Charité, comment ils se font leurs maîtres dans la science de la religion, avec quelle sollicitude ils les encouragent dans leurs études, avec quel amour ils prodiguent à leurs chers protégés les innocents plaisirs de l'enfance. Laissez-nous vous dire encore que la Conférence Saint-Joseph réussit à réunir tous les ans un joli budget de recettes, qui dépasse 3000 francs.

*
* *

En l'année 1867, nous avons vu s'établir parmi nous la *Société des Ouvriers*, qui fut bientôt affiliée à nos Conférences sous le nom de Conférence Sainte-Barbe.

Le temps nous manque pour vous entretenir longuement des travaux de cette œuvre sociale si importante. Qu'il nous suffise de vous rappeler que cette institution comprend une école dominicale, un patronage et une section pour les adultes. Là le jeune ouvrier entretient ses connaissances acquises, les développe, reçoit des

instructions religieuses qui lui gardent la pureté de l'âme et la dignité de la vie; et, aux jours de fête, il trouve au local de la Conférence des délassements et des jeux qui l'arrachent aux dangers de la rue et aux séductions grossières du cabaret.

La Conférence Sainte-Barbe compte 40 membres actifs; elle exerce son influence salutaire sur 3 à 400 ouvriers, son budget de recettes varie annuellement de 2 à 3000 francs.

*
* *

D'autres œuvres encore viennent compléter notre organisation. Voici la *Société de Saint-François Régis*, qui s'occupe de la légitimation des unions illicites contractées par les pauvres. Cette œuvre doit son origine à la sollicitude de quelques membres de notre Société; et nos confrères continuent à la soutenir de leurs deniers. A la tête de la direction se trouve un des révérends vicaires de Louvain, M. Tielemans, que l'on rencontre partout où il y a du bien à faire et qui ne songe jamais à ménager, ni son temps, ni ses peines. La Société de Saint-François Régis, comme vous le comprenez, rend des services signalés à nos protégés.

Voici encore la *Bibliothèque des bons livres*, si utile, indispensable même à notre époque. L'instruction s'étend de jour en jour parmi le peuple. L'ouvrier a soif de lire. Et quels dangers

offrent pour lui ces ouvrages innombrables qu'on lui jette en pâture et dans lesquels pullulent l'immoralité et l'impiété! Si l'ouvrier ne lit pas de bons livres, si au contraire il en dévore de mauvais, que deviendront son âme, son avenir, le bonheur de sa famille?

Aussi nos confrères donnent-ils tous leurs soins à la Bibliothèque populaire. Trente à trente-cinq mille volumes sont donnés chaque année gratuitement en lecture. Malheureusement, le budget de cette œuvre si éminemment morale a faibli : il ne s'élève plus guères qu'à 1100 fr. Puisse la charité catholique comprendre qu'il lui faut relever largement cette institution, que l'on doit considérer à juste titre comme *le complément de l'école catholique*.

*
* *

Il est enfin une autre institution particulière fondée par nos Conférences, l'*Œuvre de Saint-Charles Borromée*.

Grâce à cette institution, à tout pauvre qui vient à mourir est assurée la célébration du S. Sacrifice de la Messe pour le repos de son âme.

Grâce à elle encore, les malades qui ne peuvent être soignés à l'hôpital sont pourvus de vin et d'aliments fortifiants et réparateurs.

Nos pauvres ne sont pas les seuls à jouir de ce bienfait. Nous mettons à la disposition du clergé de la ville — toujours si sympathique et

si dévoué à notre œuvre — des bons de bouillon et de viande, qu'il lui est loisible de distribuer à tout malade indigent qu'il vient à rencontrer dans ses visites pastorales.

∴

Nos Conférences pratiquent réglementairement les réunions et les visites hebdomadaires. Elles célèbrent avec ponctualité les fêtes de la Société.

Le dimanche de la Fête-Dieu, on est heureux de voir nos confrères accompagner, en très grand nombre, avec des flambeaux la procession du T.-S. Sacrement, faisant ainsi profession publique de leur foi.

Lorsque le Conseil songea à introduire parmi nos Conférences cette pieuse pratique, on put facilement compter les confrères qui répondirent au premier appel. Ils étaient dix. Aujourd'hui c'est par centaines que nos membres accompagnent le cortège du Roi des rois.

Quand on veut pour Dieu, on réussit toujours avec l'aide de Dieu.

∴

Voilà, messeigneurs, messieurs, le rapide historique de nos Conférences.

Gloire et reconnaissance à la divine Providence et à notre saint Patron. Les bénédictions n'ont pas manqué à notre œuvre.

Mais ces bénédictions ne doivent pas être seu-

lement pour nous une consolation et un encouragement. Elles nous créent d'impérieuses obligations, le devoir de ne pas nous arrêter dans l'exercice de la charité et de la propagande catholiques, le devoir de marcher résolument en avant.

Ce qui a été accompli n'est rien en présence de ce qui reste à faire. Pour une misère soulagée, que de souffrances non consolées!

Le Mal, sous toutes ses formes, élargit son cercle envahissant. Il veut dépouiller la société de l'esprit religieux, pour la pouvoir ainsi livrer impunément, sans défense, à la merci des passions les plus barbares.

C'est à l'âme du chrétien que le Mal s'attaque et ses premiers coups sont dirigés contre l'âme de l'enfant. Ne dirait-on pas qu'en proie au plus fol délire il s'élance de nos jours à un assaut suprême, qui doive terminer la lutte?

Soldats du Christ, votre place est marquée dans cette mêlée furieuse.

Dieu vous a comblé de ses dons; il vous a préservé de l'erreur; il vous a gardé la foi; il vous a armé des vertus chrétiennes et pacificatrices, afin que vous vous dépensiez à faire triompher sa cause sacrée et à sauver ses enfants égarés et opprimés.

Fils de saint Vincent de Paul, voilà votre mission. Cette mission, sachez dignement et complètement la remplir. Et, vous la remplirez

dignement, n'en doutez point, si, ne vous appuyant que sur Dieu, vous reconnaissez, dans toute l'humilité de vos cœurs, que par lui-même l'homme ne peut rien et que toute force lui vient d'en haut.

—

Societas Philologa Lovaniensis.

—

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. C. PIERRAERTS, Rector magnificus, *Præses ad hon.*
Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. A. J. NAMÈCHE, Rector emeritus, *Præses ad hon.*
P. G. H. Willems, professor ordinarius, *Præses.*
Fr. Collard, professor ordinarius, *Vice-Præsid.*
Leo Bethune, Alostanus, phil. et litt. cand., *p. t. a Secret.*

Socii.

Victor Brants, prof. ordin., ex-secret. (1874-75).
Johannes Terrens, ex Waldbillig (Magni Duc. Lucilib.), philos. et litt. candidatus.
Johannes Petrus Biwer, ex Remich (Magni Duc. Lucilib.), philos. et litt. candid.
Rev. Edmundus Remy, Sonegiensis, philologiæ licentiatus.
Rev. Leonardus Lootens, ex Anseghem, philologiæ baccalaureus.
Alphonsus Roegiers, Teneræmundanus, phil. et litt. studiosus.
Alfredus De Groote, Gerardimontensis, id.
Augustus Bertrand, Bullionensis, id.
Rev. Adrianus Couwenbergh, ex Hoeven (Batavus), id.
Rev. Alphonsus Dassonville, ex Heule, philologiæ studiosus.

Rev. Ignatius Cordonnier, ex Baelen, id.
Rev. Theophilus Delanote, ex Haringhe, id.
Rev. Camillus Depoorter, ex Castro (Fland. occ.), id.
Michael Meyers, ex Boxhorn (Magni Duc. Lucilib.), philos. et litt. stud.
Michael Glaesener, ex Wilwerdingen (Magni Duc. Lucilib.), id.

Qui olim socii feure.

Car. Michel, Tornacensis, phil. et litt. doctor, lector univers. Leodiensis, ex-secret. (1873-74).
Eug. Hubert, Lovaniensis, phil. et litt. doctor, professor athenæi Leodiensis.
Leo De Bruyn, Lovaniensis, phil. et litt. doctor.
Petr. Sturm, ex Bivange (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et litt. doct., professor progymnasii Dikirchensis.
Rev. Johannes Vanden Weghe, ex Ledeghem, philolog. licentiatus, professor collegii Poperingh.
Rev. Alf. Segers, ex Appels, philolog. licentiatus, rector coll. Gerardimont.
Joh. Petr. Bestgen, ex Hollerich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. doctor, lector in Athenæo Luciliburg.
Rev. Celest. Wadeleux, ex Brée, philolog. licentiatus, professor seminarii Sancto-Trudonensis, ex-secret. (1875-76).

Rev. Leo Van Dorpe, ex Zevecote, philolog. licentiatus, professor collegii Poperinghensis.

Rev. Victor Bourmanne, ex Blehin, philolog. licentiatus.

Josephus Habran, ex Sancta-Maria (Etalle), phil. et litt. doctor, professor athenæi Bullionensis, ex-secret. (1876-77).

Eduardus Houtart, ex Montibus ad Sabim, phil. et litt. atque juris doctor, ex-secret. (1877-78).

Rev. Henricus Eggers, Monasteriensis, philologiæ doctor.

Rev. Arthur Vermeersch, ex Ertvelde, doct. jur. et scient. polit., ex secret. (1878-79).

Ludovicus Simons, Ruremondensis, phil. et litt. doct., professor athenæi Virtonensis.

Constantinus Gelders, Lewensis, phil. et litt. doct., professor coll. Diesthem.

Desiderius Petit, ex Wodecq, phil. et litt. doct., professor coll. Diesthem.

Nicolaus Walch, ex Niederpallen (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et litt. doct., professor athenæi Virtonensis.

Constantinus Nannan, ex Redu, phil. et litt. doct. juris stud. in univers. Leodiensi.

Gulielmus Streel, ex Alleur, phil. et litt. atque juris doct., ex secret. (1879-80).

Johannes Dubois, ex Barnich, phil. et litt. atque juris doct., ex-secret. (1880-1881).

Julius Van Biervliet, Brugensis, phil. et litt. doct. ex-secret. (1881-1882).

Edmundus Cordewener, Mosætrajectinus, phil. et litt. doct.

Petrus Doppler, Mosætrajectinus, phil. et litt. cand., ex-ag. vices secret. (1882-83).

Van Ryckelen, Augustus, ex Halle-Boyenhoven, phil. et litt. doct.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1882-1883, par M. P. DOPPLER, candidat en philosophie et lettres, f. f. de secrétaire.

—

MESSIEURS,

Il a plu à Dieu de rappeler à lui, dans la fleur de l'âge, notre regretté condisciple M. Joseph Vandenbroeck, qui fut le secrétaire de la *Societas Philologa* pendant la dernière année. Cette perte sensible et imprévue est la cause pour laquelle notre Président m'a chargé de vous présenter le rapport des travaux de l'année académique qui vient de s'écouler.

Conformément au but que notre Société se propose, la majeure partie de nos séances a été consacrée à l'étude en commun d'un auteur classique et à l'analyse d'articles choisis, parus dans les différentes revues philologiques du pays et de l'étranger.

L'auteur qui a été l'objet de nos études pendant l'année écoulée, est un des grands écrivains de l'antiquité classique, Horace. Nous avons étudié plusieurs odes du 1r livre. Après la traduction et les explications historiques et lexicogra-

phiques, nous nous sommes efforcés, pour chaque ode en particulier, d'en déterminer le but, d'en préciser l'idée fondamentale pour saisir l'unité, dont la connaissance est nécessaire à l'intelligence des diverses parties. Ensuite nous avons abordé la critique du texte et l'examen des variantes. Cette étude a absorbé bon nombre de nos séances et elle a été suivie avec autant d'intérêt que d'utilité.

Les analyses des différentes revues, présentées par les membres de la Société, ont été nombreuses. Faites avec zèle et attention, elles ont souvent donné lieu à des observations et à des discussions fort intéressantes; aussi n'ont-elles pas peu contribué à nous tenir au courant du mouvement philologique.

Diverses circonstances ont empêché les membres de la Société de présenter cette année des travaux originaux.

Dans une de nos séances, notre président, M. le professeur Willems, nous a communiqué les résultats des études de Keil sur le classement des manuscrits de Pline le Jeune.

Ces manuscrits se divisent en trois groupes :

1° Les manuscrits qui contiennent les lettres.

2° Ceux de la correspondance de Pline et Trajan.

3° Ceux qui comprennent le panégyrique.

Quant aux manuscrits de la première catégorie, ils se divisent en trois classes : *a)* les manuscrits qui contiennent les neuf livres d'épitres;

b) les manuscrits appelés « manuscrits des cent lettres, » c'est-à-dire ceux qui contiennent les lettres depuis la 1re jusqu'à la 6me du 5e livre avec omission de la 27me du 4me livre ; *c)* les manuscrits dans lesquels le 8me livre est omis, le 9me prenant la place du 8me.

Quant au second groupe, il n'en existe plus de manuscrits connus. Au XVe siècle il y en avait un en France, qui fut transporté de là en Italie, mais que l'on n'a plus retrouvé.

Les manuscrits du troisième groupe se divisent en deux classes, dont la première comprend des manuscrits assez nombreux du XVe siècle, et la seconde se compose de quelques feuilles palimpsestes découvertes au commencement de ce siècle. Après un coup d'œil sur la valeur relative de ces différents manuscrits, M. le professeur a terminé cette étude par un exposé résumé des différentes éditions de Pline.

Me conformant à la tradition, qui veut que le secrétaire ajoute à la revue des travaux de l'année une étude personnelle, j'ai résolu de traiter brièvement une question qui se rapporte à l'art militaire, savoir l'étude des sièges chez les anciens.

L'idée claire et nette du siège d'une ville aux temps héroïques nous est fournie dans l'Iliade. L'ennemi conduit son armée devant la ville ; les assiégés font le matin une sortie, s'engagent avec l'ennemi avec des alternatives de succès et

de revers, jusqu'à ce que le soir ils se retirent derrière les remparts de leur ville. Pendant dix ans les Grecs restèrent en permanence devant les murs de Troie, et cependant la ville ne fut prise que par le stratagème si connu du cheval de bois. L'art de faire le siège d'une ville n'existait pas encore. Jusqu'à l'époque des guerres persanes les grandes villes de la Grèce n'avaient que des citadelles (ἀκροπόλεις), et il n'était guère possible à l'ennemi de s'en emparer si ce n'est par stratagème, surprise ou trahison. Même après qu'Athènes et à son exemple les autres capitales des états grecs se furent entourées de fortifications, l'art du siège ne pouvait faire que des progrès lents; attendu que les campagnes ne duraient que l'été et qu'au commencement de l'hiver l'armée assiégeante retournait dans son pays. Athènes même succomba plus souvent par misère et par trahison que par la tactique de l'ennemi.

A l'origine, il en était de même en Italie. Là aussi chaque ville avait bâti une citadelle (*arx*) et souvent sur des hauteurs inaccessibles. Ces citadelles protégeaient les villes contre les attaques des Romains, et à l'approche de l'hiver la retraite de l'ennemi délivrait les assiégés.

Cependant cette situation fut bientôt modifiée. Le siège de Veji fut continué pendant l'hiver malgré l'opposition des tribuns de la plèbe. Pour se garantir contre les attaques des peuples amis de Veji, l'armée romaine entoura son camp de

deux remparts, l'un du côté de la ville, l'autre du côté opposé. Cette tactique fut maintenue et développée dans la suite.

Ces remparts consistaient en des retranchements (*loricæ*), pourvus de crénaux *(pinnæ)*. De distance à distance s'élevaient des tours. Au delà du rempart on creusait un fossé peu large et peu profond, défendu par des palissades (*cippi*). Si l'eau ne faisait pas défaut, on en remplissait un second fossé. Devant les fossés on creusait des fosses de trois pieds de profondeur, dans lesquelles on enfonçait des pieux pointus et endurcis au feu, et à l'entour, des tiges pointues (*stimuli*). A certaines distances, en deça des remparts, se trouvaient des postes fortifiés, d'où l'on pouvait venir immédiatement au secours des points menacés (Cæs. b. g. 7, 69). Un tel blocus coupant tout secours du dehors, obligeait souvent une ville à se rendre.

Les assiégés de leur côté tâchaient d'empêcher les plans de l'ennemi. Ils creusaient des voies souterraines qui passaient sous les lignes ennemies, et ils détruisaient les travaux à mesure qu'ils s'exécutaient. Ou bien ils faisaient des sorties pour démolir de vive force les remparts à demi achevés et pour mettre le feu aux constructions en bois.

Si le blocus ne réussissait pas, l'assiégeant essayait l'assaut. Les soldats marchaient vers les murs en rangs serrés et élevant les boucliers

au-dessus de leurs têtes, de manière à former un toit (*testudo*), pour se protéger contre les projectiles des assiégés. Arrivés au pied des remparts, ils tâchaient d'y pratiquer une brèche pour y entrer. De leur côté les ennemis lançaient sur les assiégeants des pierres, des projectiles, etc. Ailleurs, on dressait des échelles (*scalæ*) contre les remparts pour les escalader. Les assiégés tâchaient de les en précipiter au moyen de fourches (*furcæ*) et de crochets (*luppi*), ou en jetant sur eux de l'eau bouillante et de la poix fondue.

Pour le siège de villes mieux fortifiées, l'assiégeant se servait de machines de guerre, spécialement du bélier (κριός, *aries*), il creusait des galeries souterraines et construisait des tours.

En travaillant aux galeries souterraines, les soldats étaient protégés contre les traits des assiégés par un hangar en bois (χελώνη διορυκτίς), dont le toit, recouvert de peaux mouillées, descendait jusqu'à terre. Ces galeries souterraines (*cuniculus* ὑπόρυγμα) allaient parfois depuis les remparts du camp jusqu'aux remparts de la ville. Arrivés là, les assiégeants pratiquaient des brèches dans les fondations des remparts, et étayaient ceux-ci au moyen de poutres pour prévenir un écroulement immédiat. Le travail étant achevé, le feu était mis aux poutres, et le mur de la ville s'écroulait. Parfois aussi la gale-

rie souterraine était continuée jusque dans l'intérieur de la ville, et permettait à l'ennemi d'y entrer pendant la nuit. Les assiégés, de leur côté, dès qu'ils avaient connaissance des travaux de l'ennemi, tâchaient de découvrir la direction de la galerie souterraine au moyen de minces plaques de métal qu'ils plaçaient à plusieurs endroits le long des remparts ou dans les fossés qui les entouraient. Les coups des mineurs *(cunicularii)* faisant résonner ces plaques, l'endroit de la galerie était découvert. Dès lors les assiégés allaient au devant de l'ennemi en creusant des contre-galeries. Quelquefois il en résultait des combats souterrains, mais le plus souvent l'ennemi était chassé de la galerie par la fumée, par des abeilles ou des guêpes.

Les grandes machines de siège étaient la terrasse (*agger*) et la tour *(turris)*. La terrasse était élevée près des remparts de la ville assiégée à une hauteur considérable, de manière à mettre les assiégeants de niveau avec les assiégés qui défendaient les remparts, et à leur permettre d'examiner les mesures de défense prises à l'intérieur de la ville. L'assiégé tâchait de couper la vue sur l'intérieur de la ville par des toiles (*sayæ)* et des nattes de poil de chèvres (*cilicia)* tendues entre les crénaux : ou bien par de grands feux entretenus sur les murs, ou enfin par de nouvelles constructions qui surpassaient l'*agger* ennemi. Efforts inutiles. Au bout de la terrasse

s'élevaient l'une après l'autre des tours qui dominaient absolument les environs. Les assiégés cherchaient, il est vrai, à les détruire ou à les incendier, soit par des soldats que des cordes descendaient la nuit, soit par des projectiles inflammables, dont les plus petits (*malleoli*) étaient lancés par la main, les plus grands (*falaricæ*) par des machines. Mais les tours étant solidement construites et garanties contre l'action du feu, les assiégés ne parvenaient que fort rarement à leur but.

L'art du siége et des fortifications fit de notables progrès par l'invention et l'application de grandes machines de guerre. Denys de Syracuse, se préparant à faire la guerre aux Carthaginois, avait ouvert un concours entre tous les savants, versés dans l'art militaire. Ce concours donna lieu à des inventions nouvelles, qui furent ensuite appliquées et développées par les Romains.

Les villes étaient dès lors fortifiées de la manière suivante :

Entre deux remparts on élevait un troisième, large de vingt pieds, de telle manière que l'épaulement extérieur était plus élevé et en pente du côté de la ville. La couronne (*corona*) du mur devait être assez large pour porter les défenseurs et les machines. Un tel mur, dont la hauteur normale était de 30 pieds, résistait mieux aux coups du bélier, et même si la muraille de devant était percée, l'ennemi se heurtait contre la se-

conde. On construisait en outre à des intervalles de 150 à 300 pieds des tours d'une structure solide, de forme ronde ou angulaire : outre les ouvertures ordinaires, ces tours en avaient de plus grandes (*θύριδες*, *fenestræ*), pour le passage des projectiles de grand calibre, et qui se fermaient au moyen de rouleaux (*καλύμματα*), pour empêcher l'entrée de l'ennemi.

C'était une grande difficulté pour les assiégés de bien défendre les portes, qui ordinairement étaient attaquées en premier lieu. Elles étaient protégées contre des tentatives d'incendie par des ferrures ou par des aspersions d'eau. De chaque côté se trouvait une tour fort solide. Elles étaient encore protégées par des remparts (*propugnacula*) construits devant la porte, pour retenir l'ennemi qui poursuivait les assiégés après une sortie infructueuse. Pour empêcher l'ennemi d'investir la ville de trop près, on construisait des ouvrages avancés (*προτειχίσματα*), auxquels on faisait servir autant que possible les accidents naturels du terrain.

Pour s'emparer de telles forteresses, l'assiégeant devait disposer de plus grandes machines et de plus forts toits de défense. Ces derniers étaient les *vineæ*, *musculi*, *plutei* et les *testudines*.

1) Les *vineæ* avaient huit pieds de hauteur, seize de longueur et sept de largeur. Elles étaient composées de quatre à dix poutres et

formaient une sorte de portique *(porticus. Cæs. b. g.* 2. 2). Leur toit était ordinairement plat, mais, le plus souvent, double, fait de planches et d'argile. Trois côtés étaient fermés par des claies de saule et le tout était abrité contre le feu de la manière habituelle. Les poutres étant pointues en bas, pour être fixées dans le sol, les *vineæ* devaient être transportées à l'endroit voulu. Plus tard, on les roulait. Quelquefois elles remplaçaient les *musculi;* de là ces deux genres de toits sont parfois confondus chez les auteurs anciens (*Tac. hist.* 2. 2).

2) Les *musculi* sont employés pour les grands travaux de creusement, d'où aussi leur nom de *testudines fossariæ*. De hauteur peu élevée, ils ont quelquefois la longueur de 60 pieds. Les deux côtés sont pourvus de claies et de peaux mouillées et le toit est fait de briques et d'argile. Devant il y a un toit de forme triangulaire qui s'avance jusqu'à terre. Ils sont portés sur des rouleaux.

3) Les *plutei* n'étaient que de simples murs mi-circulaires ou angulaires. Ils se meuvent au moyen de trois roues. Derrière eux les frondeurs et les archers s'abritent contre les flèches des assiégés.

4) *Testudo.* Vitruve dérive le nom de cette machine de son mouvement lent, de sa ressemblance avec la tortue, puisque, comme celle-ci, le bélier qui se trouve dans cette machine

avance et retire la tête. Les *testudines* ont une double destination et de là la diversité de leurs formes. *a*) Les *testudines arietariæ* χελῶναι κριόφοροι, littéralement « tortues qui portent le bélier », destinées à abriter le bélier et le personnel qui le manœuvre. Elles doivent, par conséquent, avoir une certaine hauteur. Par devant elles sont ouvertes pour que le bélier puisse travailler librement, mais elles sont recouvertes d'un auvent qui détourne les projectiles de l'ennemi. Souvent au-dessus du toit s'élève encore une tour de plusieurs étages. L'étage inférieur contient de l'eau pour éteindre l'incendie, qui pourrait se produire. Les autres étages sont remplis d'archers et de ballistes pour attaquer et repousser les défenseurs du mur, qui cherchent à écarter les coups du bélier. Ces *testudines* sont fixées à l'endroit destiné au moyen de pieux enfoncés dans la terre pour que la réaction, produite par les coups du bélier, ne les fasse reculer.

b) Une autre sorte de tortues étaient les *testudines aggestitiæ* (χελῶναι χωστρίδες) qui protégeaient les soldats occupés aux travaux de terrassement. Elles n'avaient pas la hauteur des *testudines arietariæ*. Leur auvent venait jusqu'à terre. Comme elles ne devaient pas s'approcher aussi près des murs que les autres, leur toit n'était pas de la même solidité. Les tours placées sur les *testudines* devenaient de plus en plus colossales. Dès lors on ne les construisait plus au pied des

murs, mais derrière la ligne des retranchements, d'où on les roulait à la hauteur voulue. De là leur nom de *turres ambulatoriæ*.

Il faut en distinguer les tours transportables (πύργοι φορητοί), qui d'une structure plus légère pouvaient être démontées et amenées pièce par pièce. On en faisait usage pour attaquer immédiatement des places moins fortes, ce à quoi les autres ne pouvaient servir, puisqu'elles n'étaient construites que sous les murs et différemment pour chaque forteresse. Il faut en distinguer encore les tours appelées ἑλεπόλεις, qui datent de Démétrius Poliorcète et dont la construction plus solide était en état de supporter les lourds projectiles des ballistes.

La hauteur des tours mobiles dépend de celle des remparts assiégés et de la situation des lieux où elles sont érigées. Elle est d'ordinaire de 90 à 180 pieds. Elles ont de dix à vingt étages et sont garanties contre l'incendie. Aux étages inférieurs on fait provision d'une grande quantité d'eau. Plus tard à l'étage inférieur était placé un bélier et aux étages supérieurs de petites ballistes. Les différents étages communiquaient entre eux au moyen d'escaliers et d'échelles et avaient chacun un couloir de trois pieds de largeur. A la hauteur des murs, ces tours avaient, pour y être abattu, un pont (*sambuca*, σαμβύκη, ἐπιβαθρα). Les assiégés s'efforçaient de les détruire, ou d'en arracher les défenseurs par des

crochets (*lupi*). Ils leur jetaient même du sable ardent, qui, pénétrant dans les jointures de l'armure, leur causait de grandes souffrances.

Il importait à l'assiégeant d'avoir une connaissance exacte de la situation intérieure de la ville. A cet effet il employait un lévier semblable à ceux avec lesquels on puise l'eau. A l'une des extrémités est attachée une corbeille remplie de soldats. En déprimant l'autre extrémité, on élevait la corbeille de soldats, et ceux-ci, de la hauteur où ils étaient élevés, planaient sur l'intérieur de la ville.

Telles sont, messieurs, les différentes phases par lesquelles l'art du siège ou la Poliorcétique a passé dans l'antiquité.

—

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Présidents d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite, et Mgr PIERAERTS, recteur de l'Université.

Commission directrice.

Président, M. F. Lefebvre, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

1r *Vice-Président*, M. Descamps, professeur à la Faculté de droit.

2d *Vice-Président*, M. Ch. Nagels, étudiant en droit.

Secrétaire, M. V. Hanotieau, étudiant en droit.

Trésorier, M. Herdewyn, étudiant en droit.

Bibliothécaire, M. Anciaux, étudiant en théologie.

Membre, M. de Monge, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

—

RAPPORT
sur les travaux de la SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1882-1883, fait au nom de la Commission directrice (1) par M. Ch. NAGELS, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Avant de vous faire rapport sur les travaux de la Société Littéraire pendant l'année 1882-1883, je dois remplir un devoir douloureux, imposé par l'évènement pénible qui a apporté, cette année, la désolation et le deuil dans la grande famille universitaire. Si, pour ne pas attrister par une pensée amère le souvenir de l'année brillante que nous venons de traverser, j'avais pu hésiter à vous parler du membre éminent que nous avons perdu, M. le professeur Poullet, je n'aurais pu m'empêcher de rencontrer son

(1) La commission était composée comme suit :

M. le professeur F. M. E. Lefebvre, président ; M. le professeur Descamps, 1er vice-président ; M. Vollen, 2e vice-président ; M. Ch. Nagels, secrétaire ; M. Hanotieau, trésorier ; M. Solvyns, bibliothécaire ; M. le professeur E. Poullet, membre. — Dans la séance du 30 janvier, le regretté M. Poullet a été remplacé par M. le professeur L. de Monge.

souvenir vivant parmi nous. Ce n'est pas mon silence qui eût pu dissimuler à votre mémoire et à votre cœur le vide immense qu'a laissé au milieu de nous celui qui fut notre professeur aimé et, j'ose le dire, notre ami vénéré.

Je ne dirai pas les qualités et les talents qui distinguaient M. Edm. Poullet : ce serait faire injure à vos sentiments que de les rappeler. Je me bornerai à dire que la Société Littéraire pleure un ami dévoué et sincère; un membre éminent dont le concours lui fut assuré depuis le jour déjà lointain où il lui donna, dans une étude remarquée, les prémices des savants travaux qui devaient plus tard illustrer son nom; un maître enfin qui pendant sa trop courte carrière donna, dans sa vie publique comme dans sa vie privée, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes.

Que le Très-Haut recueille dans son éternité cet homme de bien. Pour nous, messieurs, conservons précieusement avec son souvenir la grande leçon de sa vie, et retenons de lui comment il faut aimer et servir la science, la patrie et l'Eglise.

L'année qui vient de s'écouler a été une des périodes les plus brillantes qu'ait traversées la Société Littéraire.

Si j'en crois les anciennes traditions, il existait primitivement un cabinet de lecture à notre Société. Par suite de circonstances fâcheuses,

cette institution éminemment utile cependant avait disparu. Grâce au soin de notre président, M. le chanoine Lefebvre, elle est ressuscitée et met aujourd'hui à la disposition des membres les revues et les publications les plus intéressantes.

Dix travaux et études littéraires ont figuré successivement à nos ordres du jour, et quatorze fois l'ancien local a réuni, nombreux, les membres de notre jeune phalange, pour assister à des séances aussi instructives qu'agréables. Passons en revue les différents travaux qui ont vu le jour parmi nous.

M. Hanotieau a ouvert la série des analyses littéraires par une étude sur *Charles Monselet*. Après une introduction dans laquelle il indique les origines du genre abordé par le poète, il nous donne la caractéristique de la poésie légère et le danger qu'elle présente. Elle exige une imagination vive, une grande souplesse de talent, d'ingénieuses analyses, et surtout une grande perfection dans la forme. L'écueil à éviter, c'est l'affectation, le vague, la monotonie des épithètes. M. Hanotieau nous montre ensuite Monselet auteur d'un recueil de poésies fugitives, tantôt charmantes et naïves comme le poème du Medoc, tantôt parsemées de critiques fines et sagaces, comme ses sonnets gastronomiques, tantôt un peu bizarres, pour ne pas employer un terme plus sévère.

Le travail se termine par une appréciation générale de l'écrivain. Son style est simple et naturel, plein de grâce et de vivacité, quelquefois même d'énergie; mais la forme et la langue manquent assez souvent de la perfection et de la pureté désirables. On saisit d'ailleurs déjà dans son recueil la verve de l'humoriste et de l'écrivain habile, qui nous donnera plus tard ses chroniques et ses figurines parisiennes.

Les deux séances suivantes furent occupées par une étude de M. l'abbé B. Lefebvre : *les passages de Vénus sur le disque solaire*. En recueillant les échos de l'évènement astronomique du 6 décembre 1882, la Société Littéraire se montrait fidèle au premier article de sa charte constitutive et à ses anciennes traditions, et consacrait une fois de plus le principe de l'union parfaite et constante des sciences et des lettres.

Le grand problème dont le passage de Vénus devait amener ou du moins avancer la solution, est le problème de la distance du soleil à la terre. M. Lefebvre esquissa d'abord l'histoire de ce problème fondamental de la science des astres. Outre son utilité du moment, les intérêts du calcul céleste, de la navigation et de la géographie, ce problème offre en lui-même une singulière grandeur. L'homme est le roi de la création : il lui importe de contempler, d'étudier et même de mesurer l'œuvre de Dieu. Il y a deux à trois mille ans, il a obtenu une première mesure

sérieuse, en dépit de la faiblesse de ses méthodes, semblable à l'ouvrier d'élite qui tire bon parti d'un mauvais outil. Au siècle de Newton, de nouvelles avenues se sont révélées à lui pour le conduire à la solution du problème antique : le jeune et illustre ami de Newton, Edmond Halley découvrit la « méthode des passages de Vénus ». M. Lefebvre nous exposa l'esprit et le génie de cette découverte de Halley. Il raconta les grandioses expéditions qui saluèrent les passages de 1761 et de 1769 : elles resteront pour le dix-huitième siècle un des titres scientifiques les plus glorieux et les plus éclatants. Il fit connaître par quel admirable concert d'efforts, de sacrifices et de dévouements les savants du monde entier se sont préparés aux observations des passages de 1874 et de 1882, apportant chacun son contingent de science et de travail, puis s'expatriant de longs mois à l'avance et se transportant au prix de voyages lointains et parfois périlleux en des centaines de stations disséminées sur le globe, à l'intérieur des continents et sur les côtes d'îles inhospitalières.

« Si j'ai détaché ce chapitre de l'histoire de » l'astronomie, j'ai voulu, » nous dit M. Lefebvre en terminant sa lecture, — « j'ai voulu vous intéresser au spectacle de la science la plus ancienne et la plus sublime aux prises avec son » problème fondamental, la recherche de la » base de la mesure des cieux. »

Après cette excursion en terrain scientifique, nous rentrâmes dans le domaine de la littérature par une étude de M. Herdewyn sur *Hégésippe Moreau*. Avant d'aborder ses œuvres, M. Herdewyn examina le caractère, la vie, le milieu dans lequel le poète a vécu.

Moreau reçut une éducation chrétienne, et, ses études terminées, entra comme apprenti chez un imprimeur. Le désir de briller lui fit abandonner cette modeste condition et l'amena à Paris. Mais bientôt, épuisé par la misère et miné par la maladie, il quitta la grande ville et se réfugia à Provins, chez sa bienfaitrice, madame Guérard. Il y essaya la publication d'un journal satirique en vers, *Le Diogène*, qui n'eut pas le succès qu'il en attendait. Découragé, le poète retourna à Paris et y mourut à l'hôpital, à l'âge de 29 ans.

Les vers de Moreau sont un mélange bizarre de tristesse et de gaieté. Le poète a parfois des accents qui touchent et d'autres fois des imprécations qui révoltent. L'imitation de Béranger est très sensible dans ses chansons : comme son modèle, il lance la fronde aux rois, il chante le plaisir et la volupté, il outrage les choses saintes.

Mais il serait injuste de n'envisager que les ombres du tableau. Il y a aussi bien des clartés qu'on ne peut omettre de signaler.

A côté de ses sarcasmes et de ses chansons, Moreau a parfois des vers charmants, empreints

de simplicité et de fraîcheur. Ses contes sont de petits chefs-d'œuvre, d'une pureté de style remarquable. On voudrait retrouver plus souvent dans les chants du poète cette expression de candeur et de naïveté enfantine qui font le charme de ces récits.

En définitive, la nature avait doué Moreau d'une âme grande et généreuse; ce qui a perdu le poète, ce sont ses rêves stériles de gloire et de fortune, c'est l'impatience de la destinée, l'immodération de l'âme et le sacrifice du devoir religieux et moral à l'entraînement des passions.

Après M. Herdewyn, M. Dijon nous donna une étude littéraire sur *la Fille de Roland*. M. Dijon n'a pas entrepris une étude complète et détaillée du drame d'Henri de Bornier. Il a cru que l'examen des caractères, dans cette pièce, dont il fait presqu'un chef-d'œuvre, lui fournirait une ample matière.

Il a pris chacun des personnages en particulier, a recherché leur caractéristique, leur rôle dans l'ensemble et la raison de l'intérêt qu'ils inspirent.

Charlemagne est le roi pieux et valeureux qui dans sa grandeur et sa gloire reste toujours homme « avec toutes les faiblesses de l'humanité. »

Ragenhardt est un barbare, incapable d'oublier un bienfait, incapable de pardonner une offense. Le rôle de ce personnage renferme bon nombre d'allusions politiques, de cris de haine du vaincu

dompté mais non soumis, qui rappellent les plus beaux chants de M. Paul Deroulède. M. Dijon étudie ensuite Berthe et Gérald, ces deux jeunes amoureux qui sacrifient leur bonheur à leur devoir. Le travail se termine par une appréciation de la moralité de la pièce.

M. l'abbé Anciaux nous entretint ensuite de *la vie et des œuvres de l'abbé Perreyve.*

M. Anciaux ne s'attache pas à nous montrer les beautés du style de l'écrivain ; il veut pénétrer profondément dans sa vie et nous montrer dans ses ouvrages le reflet de sa belle âme.

Ses *lettres* sont l'histoire de sa vocation, des émotions de son enfance, des alternatives de joie et de douleur, mêlées d'une courageuse espérance qui partagèrent sa vie et lui donnèrent avec l'intelligence des souffrances humaines, cette exquise délicatesse pour les adoucir et apprendre à les sanctifier.

Partout on rencontre l'expression de son admiration enthousiaste pour le grand livre de la nature, surtout dans sa charmante poésie des *Deux roses.* Il garda jusqu'à sa mort le culte de l'amitié et trouva dans son cœur, pour dépeindre ce sentiment chrétien, une vérité, une profondeur et une élévation que peu d'auteurs ont su atteindre, parce que peu l'ont senti comme lui.

Toute sa vie fut consacrée à montrer l'union harmonieuse de la raison et de la foi, de l'Église et de la civilisation moderne, du cœur humain

dans ses généreuses passions avec les lois de l'Evangile. C'est dans ce but qu'il écrivit la plupart de ses discours et de ses biographies, comme celles d'*Alfred Tonnelé*, d'*Herman de Jouffroy*, le *Panégyrique de Jeanne d'Arc* et *le Sermon aux Polonais*. C'est cette pensée qui lui dicta la délicieuse élégie de *Rosa Ferrucci*, où l'idéal des amours chrétiennes apparait dans toute sa pureté. Le zèle pour éclairer l'ignorance et dissiper les préjugés de notre siècle contre le catholicisme, lui fit consacrer ses labeurs au livre des *Entretiens sur l'Église catholique*.

Les Méditations sur les saints ordres contiennent les élans les plus sublimes, mêlés aux conseils les plus pratiques et les plus sûrs, et constituent un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de ses frères dans le sacerdoce.

Les Méditations sur le chemin de la croix, livre d'une piété solide et douce, pourraient s'appeler l'antidote du découragement.

La Journée des malades, son chef-d'œuvre, est le fruit de ses longues souffrances physiques si courageusement supportées.

Perreyve mourut à l'âge de 39 ans, sans avoir achevé son œuvre, mais laissant aux générations futures de grands enseignements et de grands exemples.

Après ces études sur la littérature contemporaine, M. l'abbé Collinet nous fait entrevoir un coin du domaine de la littérature ancienne,

inconnue aux regards profanes, en étudiant devant nous trois hymnes du Rigveda, le livre sacré des Hindous. Ces hymnes nous représentent trois degrés de la pensée religieuse et philosophique de l'Inde primitive. Le premier est adressé à Varuna, dans lequel il est aisé de voir un souvenir assez clair du vrai Dieu. Le poète lui attribue les traits caractéristiques de la puissance souveraine, de l'omnipotence et de l'omniscience.

Le second hymne est une invocation d'Aslas, la brillante aurore. Le poète décrit sa marche et sollicite ses faveurs.

Le troisième hymne est beaucoup plus philosophique et beaucoup plus riant. Il dépeint la naissance des dieux et l'origine du monde. Cette description est tellement fantastique, qu'il serait fort difficile de découvrir exactement ce que le poète a voulu dire, on peut même présumer que le poète ne le savait pas très bien lui-même. Voici en résumé la genèse des dieux. Brahmanaspate est le seigneur de la prière. La prière étant considérée comme toute puissante sur les dieux, cette puissance elle-même est personnifiée et regardée comme la cause première de tous les dieux. Brahmanaspate produisit les forces de la nature et les dieux qui y président. Ces êtres naquirent réciproquement les uns des autres. Si cette conception a un sens quelconque, il faut supposer un

état primitif chaotique, où ces êtres se trouvaient confondus de telle sorte qu'ils devaient se contenir les uns les autres.

Déjà dans cet hymne nous voyons poindre l'idée de l'être indéterminé qui finira par détrôner les conceptions mythologiques, dont la stérile abondance remplit les fastes des prémices philosophiques dans l'Inde.

Après les analyses littéraires, nous passons aux critiques des différents genres en littérature. Nous pouvons ranger sous cette rubrique les travaux de MM. Coucke et Destrée.

M. Coucke dans son étude intitulée *Naturalisme ou idéalisme*, rencontre les principales objections qu'on fait au naturalisme.

Il y a des naturalistes qui sont « sales »; il y en a qui forgent des mots inutiles et bizarres: mais sont-ils seuls à donner dans ces travers? Et cela tient-il à leur système?... Passons donc rapidement sur ces difficultés de moindre poids et abordons le reproche capital qu'on adresse au naturalisme.

Le naturalisme, dit-on, exclut l'idéal dans l'art. L'idéal, répond la théorie naturaliste, c'est l'abstraction : c'est le beau (le bien et le vrai) subjectif, avec une tendance naturelle vers le mieux. Dans une œuvre d'art il y a deux choses distinctes : l'élément objectif, la nature, et l'impression qu'elle communique aux sens : cet élément, la nature, est le même pour tous;

l'élément subjectif, c'est à-dire l'impression communiquée à l'âme et rendue par l'artiste, n'est pas le même pour tous : un homme sans culture intellectuelle ne voit pas les choses de la même manière qu'un artiste. L'artiste en reproduisant la nature, la montre sous un aspect spécial, telle qu'il la voit ou qu'il veut la représenter. Le naturalisme n'exclut nullement l'idéal. Les deux éléments de l'art, matière et idéal, sont aussi essentiels l'un que l'autre. L'idéal peut différer, il est vrai, car les choses ne sont pas pour nous telles qu'elles sont, mais telles que nous voyons. Or, chacun les voit différemment, d'après ses idées, son caractère, ses passions, en un mot, son « tempéramment », comme dit M. Zola. Mais l'homme est double, esprit et matière, et il lui est aussi impossible de se débarrasser de l'idéal que de séparer en lui l'esprit et la matière.

Aucune école n'a jamais voulu supprimer l'élément subjectif dans l'art. L'artiste, dans ce cas, aurait dû se borner à faire de la photographie. D'après M. Zola « le naturalisme est un coin de » nature ou d'humanité vu à travers un tempé- » rament. » Cette définition contenant les deux éléments, objectif et subjectif, est complète ; le naturalisme tient compte de l'homme entier et prend le juste milieu entre les écoles extrêmes qui exagèrent l'un ou l'autre de ces éléments.

M. Coucke conclut en ces termes : « Le naturalisme n'empêche pas l'idéal, de même que rien

n'empêche d'employer à la fois à la même œuvre le procédé analytique et le procédé synthétique. Le beau n'a ni écoles ni systèmes, il est beau partout où il se trouve et quel que soit le moyen employé pour l'obtenir. Et si le mot naturalisme effraie, n'adoptons pour école que celle de la nature, de la nature sentie et interprêtée par l'idéal de l'artiste. Quand j'admire la Sainte Famille et la Descente de la Croix, je n'ai pas besoin de me demander d'abord si Raphaël est un idéaliste et Rubens un naturaliste. L'art suprême est la région des égaux ».

Le travail de M. Coucke donna lieu à une discussion longue et animée. Deux points surtout furent vivement attaqués dans la théorie du naturalisme. Il n'est pas vrai que l'idéal ne soit « qu'une abstraction, le beau subjectif avec une tendance vers le mieux. » Pas plus que le vrai et le bien, le beau n'est ni une abstraction ni une conception purement subjective. Le beau dans les êtres créés est le reflet lointain, mais réel, des idées divines suivant lesquelles Dieu les a réalisés. Dieu est ainsi la Beauté suprême et infinie, comme il est la Vérité absolue et le Bien parfait. A mesure que l'âme humaine s'élève par les créatures dans la conception du beau, elle remonte vers Dieu, foyer vivant dont les choses tirent tout ce qu'elles ont de vérité, de bonté et de beauté. Encore donc que nos conceptions du beau ou plutôt nos conceptions des beautés par-

ticulières varient, il y a cependant un beau absolu, objectif et réel, qui, loin d'être dépendant de notre pensée, est, au contraire, sa loi suprême, et dès lors aussi il n'y a pas de beauté véritable contre les immuables lois de la vérité et du bien. Quant à la définition de M. Zola, qui fait du naturalisme « un coin de nature ou d'humanité vu à travers un tempérament », on la critiqua vivement. L'homme n'est pas seulement un tempérament, il est encore et surtout une âme. Faire dépendre l'idéal artistique du tempérament de l'artiste, c'est substituer la physiologie à la psychologie, la matière à l'esprit, et c'est pousser l'art à un matérialisme qui est la voie d'une irrémédiable et abjecte décadence.

Après le travail de M. Coucke vient se placer celui de M. Destrée, qui entreprend de réfuter la théorie exposée par M. E. Leclercq dans son ouvrage intitulé : *L'Art est rationnel.* M. Leclercq soutient que c'est par le développement progressif de la matière cérébrale que l'homme a acquis tous les attributs de la personnalité humaine. Les arts viennent compléter et couronner ce perfectionnement.

Cette théorie est inadmissible, dit M. Destrée, D'où l'homme tiendrait-il la puissance de se gratifier d'intelligence et de liberté? La matière ne peut produire des effets supérieurs à sa nature.

L'histoire d'ailleurs prouve victorieusement que l'homme de tout temps a été doué d'intelli-

gence et de liberté, et nous admirons encore les chefs-d'œuvre inimitables des anciens. La loi du progrès existe dans le monde, mais le perfectionnement qui se produit dans les connaissances humaines n'est pas le résultat d'une simple influence physique, c'est l'œuvre des efforts continués d'êtres intelligents.

La recherche de la beauté idéale et l'expression de cette noble préocupation dans les œuvres d'art n'est certes pas le résultat d'un développement physique, c'est l'effet de l'instinct primitif qui guide l'homme vers sa fin; mais l'expression de la beauté idéale est soumise à des influences physiques et morales des plus diverses. Rien de surprenant dès lors, si les œuvres des hommes portent l'empreinte profonde du milieu dans lequel elles se sont épanouies. Les naturalistes rejettent en théorie la recherche de la beauté idéale dans l'art, bien qu'en pratique ils nient souvent les principes qu'ils préconisent.

M. Destrée termine en établissant que l'art doit avoir un double élément : la recherche d'une beauté supérieure et l'observation; sinon il tombe dans la vulgarité, ou est dépourvu d'intérêt.

Après les travaux littéraires qui nous ont occupés jusqu'ici, il me reste à analyser deux études, l'une philosophique et historique, l'autre purement philosophique.

La première est due à M. Meyers, qui a scruté devant nous *la méthode historique de M. Taine*.

M. Meyers commence par insister sur le caractère fataliste de la méthode philosophique de l'auteur des Origines de la France contemporaine. Ces observations ont une grande importance, dit-il, car fataliste en philosophie, M. Taine le sera également en histoire. Pour lui, un fait est la conséquence inévitable d'un autre fait; une cause n'est que le fait primitif d'où sortent tous les suivants. On arrive ainsi à la théorie de la race, du milieu, du moment.

M. Meyers critique d'abord le nombre de ces causes, qu'on aurait pu, d'après M. Taine lui-même, réduire à une seule, le climat ou le milieu. Il ajoute que cette énumération, excessive d'un côté, est incomplète d'un autre côté : il faudrait y ajouter Dieu et la liberté. Et même alors on ne saurait pas encore tout expliquer. Les mêmes causes en histoire ne produisent pas fatalement les mêmes effets. A quoi serviraient les enseignements du passé, le spectacle des fautes et des châtiments, si les générations à venir ne pouvaient combattre ou éviter les dangers?

Au point de vue historique pur, M. Meyers n'a plus que des éloges pour l'éminent académicien. Il vante ses recherches scrupuleuses, sa marche assurée au milieu des documents, sa franchise, son bon sens qui le défend des idées préconçues. L'écrivain possède de brillantes

qualités, auxquelles M. Meyers en terminant se plaît à rendre hommage.

La seconde étude dont je vous parlais à l'instant est l'œuvre de M. Herdewyn, qui, après avoir traité devant nous un sujet purement littéraire, va nous exposer un des problèmes les plus intéressants de la philosophie.

M. Herdewyn examine *l'idée de l'infini*, au point de vue de son origine et de sa formation. Deux questions se présentèrent : l'intelligence est-elle capable de connaître l'infini et dans quel sens? Comment arrivons-nous à l'idée de l'infini, quelle est la marche psychologique que suit notre intelligence dans la recherche de cette idée?

L'auteur examine successivement ces deux questions. Il n'hésite pas à résoudre affirmativement la première. Sans doute nous ne connaissons pas l'infini de la même manière que le fini, c'est-à-dire, par une idée propre, mais par négation des limites et par analogie ou transcendance. Affirmer que la connaissance de l'infini, dans ce sens restreint, est au-dessus des forces de notre intelligence, c'est d'abord nier la nature raisonnable de l'homme. Car l'universel est l'objet propre de la faculté intellectuelle. En concevant l'infini, l'intelligence ne dépasse donc pas les bornes de son activité.

Ensuite la conscience humaine ne vient-elle pas attester avec une certitude indéniable que

nous avons en nous cette idée de l'infini? De l'existence on peut, sans doute, conclure à la possibilité.

Le langage humain confirme ces arguments. Ne serait-il pas absurde de prétendre que nous ne pouvons avoir l'idée de l'infini, alors que dans toutes les langues il existe un mot correspondant à cette idée?

M. Herdewyn après avoir développé ces considérations, entreprend de réfuter l'hypothèse des idées innées et le système ontologiste.

Ici, messieurs, finit l'humble tâche du rapporteur. J'ai essayé de vous rendre compte le plus fidèlement que j'ai pu, des travaux qui ont vu le jour dans notre compagnie. Il me resterait pourtant à vous parler d'une œuvre poétique due à la plume facile et harmonieuse de M. Coucke. Mais résumer des vers, ce serait les déflorer. Qu'il me suffise de vous dire que l'idée maîtresse de cette œuvre charmante, c'est que l'âme du poète vibre à toutes les impressions, toutes les idées, tous les sentiments, et que ces sources d'inspiration se résument en deux influences opposées, le mal, qui a ses poètes, hélas! et Dieu, qui est le foyer lumineux et ardent dont procède la vraie poésie. Et pour terminer, permettez-moi de vous citer trois strophes qui résument cette idée, heureux de tempérer par là l'inévitable sécheresse d'un compte-rendu :

EVOCATION.

Chante, poète! chante et qu'un divin délire
Fasse vibrer ton âme aux cordes de ta lyre!

I.

Je suis la foi naïve et douce de l'enfance,
Sublime élan du cœur, amour qu'un doute offense,
Confiant abandon de l'être sans défense
En l'être plus puissant que soi.
Je suis la foi de l'ange aux baisers de sa mère,
La foi des mages saints à l'étoile éphémère,
La foi de Job qui clame en sa détresse amère :
« Père, je crois en Toi! »
La foi qui ressuscite et les chairs et les lombes,
Qui méprise la mort et fait vivre les tombes.
La force des martyrs, la foi des catacombes,
Je suis la foi.

. . . . . .
Chante, poète! chante, et qu'un divin délire
Fasse vibrer ton âme aux cordes de ta lyre.

VI.

Je suis Satan, l'orgueil et l'immortelle haine,
Le dompté qui se cabre en secouant sa chaîne,
Le maudit, que de force au noir abime entraîne
La voix terrible qu'il entend :
La voix qui des clartés le rejette dans l'ombre,
Eternel naufragé qui se cramponne et sombre,
La voix qui foudroyante, inexorable et sombre,
Lui répète : « va-t'en ! »

Je suis le grand vaincu désespéré qui souffre,
Se rue au ciel, du sein de la flamme et du soufre,
Et sans cesse plus bas retombe dans le gouffre :
Je suis Satan.

Chante, poète, chante, et qu'un divin délire
Fasse vibrer ton âme aux cordes de ta lyre.

VII.

C'est moi qui suis le Dieu qui règne et qui demeure,
Qui veut que le coupable espère et non qu'il meure.
Fils prodigue, c'est moi ton vieux père qui pleure,
C'est moi la mère que tu fuis !
C'est moi qui dis au flot impétueux : arrête!
Toi, volcan noir, tressaille et tiens ta lave prête :
Roule, avalanche! Frappe, éclair! Hurle, tempête !
Et toi, soleil, reluis !
Régnez, ô rois, j'attends, mon heure va paraître ;
Je suis le Fort, je suis le Seul, je suis le Maître;
Je suis le patient éternel, je suis l'Etre !
C'est Moi qui suis :
Je suis le Dieu vivant! Chante et courbe la tête,
Et jusqu'au jour des jours adore-moi, poète!

SOCIÉTÉ JURIDIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Commission directrice.

Président, M. le professeur Descamps.
Vice-Président, M. V. Hanotieau.
Secrétaire, M. J. Lemaître.
Trésorier, M. J. Jans.
Membres, Hoyois, Coppens, Aldernaght.

Membres protecteurs.

Mgr Pieraerts, *Président d'honneur*.
Mgr Namèche, id.
M. le professeur Fr. de Monge, *Vice-Président d'honneur*.
MM. les professeurs De Jaer, Thonissen, Jacops, Van Biervliet et Nyssens.

Membres honoraires.

MM. Soenens, P. Verhaegen, Lowet, Leemans, Gilkin, Zwaenepoel, avocats à Bruxelles; Pil; Janssen; Lamothe; Losseau; Moens, industriel à Alost; Sanders, avocat à Bruges; Simonard, Jonnart, Faucon, avocats à Mons; Michaux, Carlier, avocats à Nivelles; Delmée, avocat à Tournai; Hoefnagels, Serigiers, de Ravenne, avocats à Anvers; G. Streel, avocat à Liège.

Membres actifs.

MM. les étudiants Fontaine, Cappuyns, Schicks, Tonnelier, De Walkenaere, Rops, Hayoit, Hoyois, Mussely, Lappan, Ortegat, Dermine, Coucke Albert, Coucke St., Chevalier, Joly, Mommaerts, Meyers, Verbruggen, Vandenbroeck, Hanotieau, Christiaens, Herdewyn, Parmentier, Vande Werve, Gourdet, Criquillion, Van Reeth, Solvyns, Dassy, T'Serstevens, Ermel, Diricq, Dubois, Tibbaut, Coppens, Witteveen, Buyse, Caprasse, Lepaige, Wauters, Leroy, G. Verbiest, Van Caster, T. De Decker, Hecquet, Alhon, Quinet, Van Dieren, Boeyé, Mineur, Boekaert, Aglave, Vanham, De Groote, Deville, Wellens, Cambresy, abbé Lemaître, Jans, Bartholomeussen, Tack, D'Heygere, Bertrand, Quirini, Demaret, Vanden Wouwer, Butaye, Ancot, de Thier, Scheyvaerts, Carly, Barbieur, Van Troyen, Standaert, Glorieux, Montens, Poliart, Decot, Leduc, Dupriez, Morelle, Singelée, Muûls, Empain, abbé Lecler, Decraene, Debrie, Goemaere, Opsomer, Dujardin, Aldernaght, Noterdaeme, Hoebeke, Jorion, Jacquemin, De Haene, De Roecke, J. Verbist, Vico, Vandeput, Neven, Rossay, Latour, Bodeux, Slotte, Raes, De Neckere, Carbon, Alb. Parmentier, Vander Heyde, Loix et de Ghélin.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ JURIDIQUE pendant l'année académique 1882-83, fait au nom de la Commission directrice, par M. Victor HANOTIEAU, secrétaire (1).

—

MESSIEURS,

C'est chaque année un heureux moment pour votre secrétaire que celui où il peut jeter un coup-d'œil d'ensemble sur vos travaux et parcourir à nouveau des pages pleines d'intérêt, parce qu'elles ont recherché la vérité juridique et l'ont défendue avec conviction.

Vous présenter, enchâssé dans le cadre d'une langue grave et belle comme le droit, un rapport qui fût l'exact reflet de vos débats; remémorer ces séances où l'on frappait d'estoc et de taille, où la même discussion, spirituelle et animée, se prolongeait cinq soirées durant, comme les combats du paladin Roland, et d'où les lutteurs ne sortaient que meilleurs amis, de même toujours qu'Olivier et Roland; tirer de ce riche passé des leçons et une semence pour l'avenir : ce serait le devoir parfait de votre rapporteur.

---

(1) La commission était composée comme suit :

M. le professeur Descamps, président; M. Hoyois, vice-president; M. Hanotieau, secretaire; M. Lemaître, trésorier.

Le travail dont je vais vous donner lecture n'aura, je le crains, d'autre mérite que de faire ressortir par le contraste ce splendide idéal.

Il n'est qu'un point, messieurs, où je tiens à rester au premier rang : je veux dire l'expression de nos sentiments envers ceux qui sont nos guides dans nos jeunes essais, comme ils sont nos maîtres écoutés dans la science. Ce n'est point chez nous que

« Le bien a pour tombeau l'ingratitude humaine. »

Au nom de toute la Société, merci du fond du cœur à vous, monsieur le président, dont nous admirons depuis quatre années le dévouement à nos intérêts, le tact exquis et la souriante indulgence dans la direction de nos séances; à qui Thémis a confié, je pense, une baguette divinatoire pour découvrir et faire jaillir les nombreux travaux où s'épanouit notre institution, et qui ne cessez de nous stimuler par l'exemple en nous offrant la primeur des fruits de vos études particulières.

Sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs, je retrouve aussi le nom de M. le professeur F. de Monge, qui, en daignant accepter la vice-présidence de notre Société, lui a donné un nouvel et précieux gage de prospérité, et qui, pendant l'absence de notre président, a bien voulu diriger nos travaux. Nous avons eu alors l'occasion d'apprécier mieux que jamais

cette affabilité de caractère et cette variété de connaissances que nous connaissions dès longtemps.

A ces deux noms aimés, il est naturel, messieurs, de joindre celui de M. le professeur Jacops qui fut, dès le berceau de notre Société, l'un de ses plus sympathiques protecteurs et qui, cette année encore, dans l'embarras où nous étions de trouver un local, s'est empressé de nous accorder l'hospitalité dans le milieu studieux du collège du Pape.

Sous de tels auspices, la Société Juridique ne pouvait que fleurir, et l'année à laquelle nous faisons nos adieux est demeurée à la hauteur des précédentes. Le chiffre des membres n'a fait que s'accroître, et toutes nos séances ont été remplies par des travaux aussi nombreux que variés.

Dès le début, M. l'abbé Lemaître, rappelant des vérités qui doivent toujours rester présentes à nos esprits, nous fit saisir l'accord parfait qui existe entre *« le pouvoir et la liberté dans la doctrine catholique. »* Dans la direction des peuples, il importe par dessus tout de concilier la liberté des sujets avec l'autorité du souverain. La condition première de la solution de ce problème est, non pas tant la forme du gouvernement, que l'observation des rapports essentiels qui doivent unir la nation aux pouvoirs publics. L'Église résoudra la difficulté : elle écartera le

despotisme et l'anarchie pour associer le pouvoir et la liberté dans une harmonieuse union.

I. Vis-à-vis de tous les pouvoirs légitimes elle professe un égal respect, car ils émanent de Dieu. Ce qui est divin, c'est moins le prince lui-même, que le principe qu'il représente, c'est-à-dire cette puissance morale qui a le droit d'obtenir soumission des sujets en vue du bien social. La théorie révolutionnaire, en affirmant que la souveraineté comme telle émane du peuple, en d'autres termes du nombre, est impuissante à exiger justement cette obéissance : une volonté extérieure n'a par elle-même aucun droit sur ma liberté.

Après avoir signalé la source élevée de l'autorité, la religion s'empresse de marquer aux princes leur véritable mission. « Dieu, dit-elle par la bouche de Bossuet, n'a donné sa puissance aux rois que pour procurer le bien public et être le support des peuples. » L'exagération des prérogatives du pouvoir, la négation et l'usurpation par l'État des droits de Dieu est l'œuvre du protestantisme, des Parlements et des légistes. Le rationalisme de son côté n'a fait que ressusciter l'idée païenne, et sa prétendue souveraineté du peuple aboutit — on le sait trop — au despotisme impersonnel et anonyme des majorités.

II. Mais en rendant hommage au pouvoir, l'Église a reconnu les droits de la liberté et a fixé ses justes limites.

Elle a d'abord prudemment et graduellement aboli l'esclavage antique, pour doter le monde d'une conquête magnifique, la liberté individuelle. Elle a sauvegardé en même temps contre les empiétements de l'État, le dogme social de la propriété, le patrimoine du riche; et devant les riches, notamment par le repos dominical, la conscience et la liberté du travailleur. Sans cesse elle dispense aux malheureux les secours de sa charité et conserve, malgré l'hostilité de certains législateurs contemporains, sa place légitime et bénie au chevet du malade et au foyer du pauvre.

Dans la famille elle a relevé la femme en extirpant le divorce et la polygamie; elle a protégé l'enfance par une sage règlementation de l'autorité paternelle, par ses anathèmes contre l'infanticide et contre les scandales : car l'innocence est la plus sacrée des libertés.

C'est l'Église encore qui a donné à la conscience humaine la liberté en lui apportant la vérité. Qu'on ne l'accuse donc pas de vouloir l'opprimer sous la rigueur de sa morale et de ses dogmes.

Si parfois, dans sa lutte éternelle contre l'erreur et le mal, sa justice s'est armée de rigueur, les mœurs de l'époque et les criminelles violences de l'hérésie en furent la cause. On connaît assez la mansuétude et l'amour de la paix qui règnent dans l'Église. Tout en prêchant la vérité,

tout en combattant l'erreur, elle est prudente et tolérante comme Dieu. D'où viennent donc cette défiance des pouvoirs contre l'Église et leurs entreprises contre la Papauté, sinon de ce que l'une abrite toutes les libertés des sujets et l'autre, du haut de la chaire romaine, censure les princes dans leurs excès?

Quant à la révolution cette arme terrible des nations, l'Église, toujours sage et mesurée, la proscrit, ou du moins elle y met, pour la proclamer légitime, les réserves les plus graves et exige la nécessité la plus impérieuse.

Traiter la grande question du *Principe de la justice sociale*, était œuvre ardue et considérable. Elle fut consciencieusement accomplie par M. Herdewyn.

Le fait de la justice est universel. Mais la société a-t-elle le droit de punir? Avant d'entamer le fond de la question, l'orateur fait un exposé des différentes manières dont on a successivement conçu le fondement de la justice sociale; puis il examine les principales solutions données au problème du droit de punir.

Ici encore la bataille s'engage entre le matérialisme, soldat de l'utilité, et le spiritualisme, champion de la justice. On s'est précipité d'un extrême à l'autre; des systèmes mixtes ont cherché une conciliation : nous y découvrirons la vérité.

Dans la théorie déterministe, le scélérat, fata-

lement entraîné par une passion irrésistible, est bien moins coupable que son juge, lequel sévit froidement et avec réflexion. Pour réfuter ce système, il suffit de prouver la liberté humaine. La théorie utilitaire n'est qu'une forme mitigée de la précédente. Les systèmes de la vengeance privée et de la réparation sociale y confinent. A côté se place le système de la prévention qui, sous des formes diverses, l'exemplarité, l'avertissement, la défense directe ou indirecte, conserve un caractère identique. On peut signaler encore le ridicule système du contrat social.

En opposition avec toutes ces théories plus ou moins matérialistes, Kant dressa le drapeau spiritualiste de l'expiation. Mais cette théorie absolue repose, comme toutes les autres, sur une confusion du but et du principe de la peine. Défense, utilité, avertissement, tout cela découle de la peine, mais ne la justifie pas; la fin, si louable qu'elle soit, ne saurait justifier des moyens contraires au droit. On fut amené de cette façon à proposer des systèmes mixtes dont MM. Lucas, Haus, de Broglie, Rossi sont les principaux représentants.

Il ne m'a pas été permis, messieurs, de suivre les longues considérations ou les réfutations complètes dans lesquelles M. Herdewyn est entré quant à ces multiples opinions. Je passe immédiatement au résumé de la doctrine qu'il professe.

Son point de départ réside dans ces deux principes : existence d'un ordre moral, existence d'un ordre social. Justice et utilité, tels sont les deux fondements nécessaires et suffisants du droit de punir. Au point de vue du coupable, la justice violée est la légitimation de la souffrance qu'on lui inflige. Deux corollaires en découlent aussitôt : c'est que la peine doit frapper le seul coupable et être proportionnée à l'offense. Le pouvoir public de son côté fonde son droit sur l'utilité de la société qu'il doit diriger vers le bien commun, et où il doit faire régner l'ordre extérieur. Il a donc le droit d'employer les moyens qui servent à cette fin; l'un d'eux, c'est la peine ; donc la société a le droit de punir. Tous les autres moyens étant en définitive inefficaces, la peine devient nécessaire ; donc la société a le devoir de punir. Elle châtiera donc, quand le besoin s'en fera sentir, mais seulement dans des limites restreintes, en tenant compte spécialement de cet axiôme dont la politique impose l'observance : il faut éviter un mal plus grand.

A ce travail se rattache la thèse, enlevée à l'emporte-pièce, de M. de Thier contre « la prétendue nécessité de la peine de mort ». De prime-abord l'auteur pose la lutte sur ce terrain : dans l'état actuel de la société européenne presque entière et spécialement de la Belgique, le maintien de cette peine est-il nécessaire, par consé-

quent est-il légitime? M. de Thier répond hardiment : non.

La contradiction fut vive, la réplique fut ardente.

Pour M. de Thier, il en est de la peine de mort comme de tant d'institutions anciennes : elle doit disparaître. Les cas d'application devenus infiniment plus rares, la faculté laissée au jury d'accorder les circonstances atténuantes, les commutations fréquentes, la répulsion que semble inspirer cette peine aux magistrats, aux législateurs et aux peuples, attestent qu'on avance à grands pas vers ce résultat.

L'échafaud ne fait guère reculer le scélérat; la passion emportée ne pèse point méticuleusement les désagréments qui l'attendent; elle veut d'abord atteindre son but, puis échapper à la peine.

Objecterez-vous la vie des honnêtes gens à protéger et l'exemple à donner? Mais alors, répond M. de Thier, pourquoi les assassinats, au temps jadis, étaient-ils si fréquents? Voulez-vous donc avec la théorie de l'intimidation nous ramener au régime de la torture? Et pourquoi, si vous prétendez faire peur, exécutez-vous souvent loin des regards du public, dans la cour sombre d'une prison?

Nouvel argument : la peine de mort est indivisible et rarement proportionnée au crime; la santé physique et morale, l'hérédité, le milieu,

les circonstances ont souvent influé sur le criminel. Cette peine est surtout d'une application incertaine, elle est irréparable, et ce sont des juges faillibles qui sont chargés de la prononcer. Aussi combien d'erreurs judiciaires! Ainsi en Angleterre, dans la période de 1846 à 1856, il n'y eut pas moins de dix exemples déplorables de ces condamnations injustes.

Si l'on étudie les faits, la statistique à la main, il est avéré que, dans les pays où l'on a eu le courage de rayer des codes la peine sanglante, la criminalité n'en a point subi de fâcheux contre-coup. Or, dès que la sécurité sociale est assurée, il ne faut pas retirer au criminel les moyens de s'amender.

La loi peut donc accorder, ne fut-ce que provisoirement, l'abolition de la peine de mort : la science et l'humanité n'ont qu'à y gagner, la justice n'a rien y perdre.

Passant au droit civil, nous avons eu le plaisir d'entendre M. St. Coucke discuter, avec une originalité qui ne mettait que mieux en relief la valeur des arguments, un point très compliqué et sur lequel le Palais et l'École apportent beaucoup d'hésitations; je veux parler de cette controverse : *L'interdit judiciaire peut-il se marier?*

La thèse est celle-ci : L'interdit est, quant au mariage, absolument sous l'empire du droit commun; c'est-à-dire que son mariage sera

valable, inexistant ou nul selon les circonstances, mais jamais comme conséquence directe de l'interdiction.

En premier lieu, un tel mariage n'est pas inexistant par cela seul que l'individu est interdit. Les conditions d'existence se déduisent de la nature même du contrat : or, l'interdit peut avoir des intervalles lucides ; il n'est donc point incapable naturellement. D'ailleurs, en admettant que l'art. 502 du Code civil s'applique au mariage, remarquez que cet article ne suppose pas une impossibilité absolue de consentir ; il dit simplement : « Les actes passés par l'interdit seront nuls de droit. » Marcadé outrepasse donc la loi en prétendant appliquer ici l'art. 146 où on lit : « Pas de contentement, pas de mariage. » Il est bien vrai que les travaux préparatoires ont rangé le cas de l'interdit sous l'art. 146 ; mais il en résulte uniquement qu'il y aura mariage inexistant au seul cas où l'interdit aura été naturellement incapable de donner son consentement ; hors ce cas, le mariage est valable.

M. Coucke s'attache ensuite à démontrer que ce mariage n'est pas nul par lui-même. L'art. 502 porte sans doute que *tous* les actes passés par l'interdit seront nuls de droit. Mais l'interdiction ne vise que les actes intéressant le patrimoine ; pour ceux-ci et pour eux seuls, la loi en a pu déléguer l'exercice exclusif au tuteur. Mais pour un droit aussi essentiellement incessible,

intransmissible et personnel que le mariage, le Code civil n'a pas voulu tenir compte des intermittences lucides, et retirer au dément cette inaliénable faculté dans ce que les Romains appelaient *intervallum perfectissimum*. Les précautions qui entourent le mariage; conditions requises, publications, droit d'opposition, responsabilité de l'officier, solennité, etc., sont alors des garanties suffisamment efficaces.

Et puis, si vous prétendez appliquer l'art. 502 au mariage de l'interdit, il est logique de lui appliquer l'art. 1304 qui donnerait à l'intéressé dix ans à partir de la mainlevée de l'interdiction pour demander la nullité de son mariage!

De plus, aux auteurs qui ne prétendent point admettre de distinction dans l'art. 502, on fait observer que, dans la même matière et malgré la généralité des textes, — on est d'accord à cet égard, — la disposition de l'art. 504 ne s'applique point aux testaments, et que l'assimilation établie en termes si larges à l'art. 509 entre le mineur et l'interdit est loin d'être absolue.

Deux considérations finales étayaient encore l'argumentation de l'orateur; il signalait les dissidences qui existent entre les défenseurs de la doctrine adverse, et relevait la contradiction où tombent la plupart d'entr'eux en refusant à l'interdit le droit de se marier et lui accordant par contre celui de faire une reconnaissance d'enfant naturel.

M. Coucke avait élucidé l'une des nombreuses difficultés qui hérissent le titre du mariage; M. Dassy, prenant la question dans son ensemble, osa dans une théorie neuve et hardie battre en brèche la doctrine généralement reçue sur *les nullités de mariage.*

Il déplore d'abord l'œuvre du législateur de 1803, dont voici l'idée caractéristique : réduire le contrat nuptial aux proportions d'un contrat civil, — tandis qu'il appartient au domaine du droit naturel et du droit positif chrétien. Le devoir du jurisconsulte chrétien est donc d'essayer, dans la mesure du possible, la réconciliation entre le droit ecclésiastique et le droit civil.

Plus de ces systèmes échafaudés sur la croulante autorité de textes obscurs ou de confuses discussions! Il y a en cette matière à observer deux règles fondamentales :

I. Quand le texte contient une expression obscure, mais à laquelle est attaché un sens traditionnel, c'est à celui-ci qu'il faut s'en rapporter, si les documents législatifs ne prouvent pas à l'évidence qu'on a voulu y déroger.

II. Quand les discussions sont obscures, au lieu d'édifier un système sur la parole restée sans écho d'un novateur, il est rationnel d'admettre que l'intention des rédacteurs du Code a été de maintenir les traditions dont ils étaient nourris.

Partant de là, M. Dassy repousse la théorie

classique de la différence entre l'inexistence et l'annulabilité absolue. D'après les auteurs, il est besoin et il suffit, pour que le mariage existe, de trois conditions : le consentement, la différence de sexes, la présence d'un officier d'état-civil. Mais un contrat existant peut manquer d'une condition de validité et de ce chef être annulé. Ces conditions de validité sont du ressort du législateur, car, dit-on, « il n'y a pas de nullité sans texte. » Si le contrat est inexistant, tout intéressé peut toujours faire constater qu'il n'y a rien; s'il n'est qu'annulable, il subsiste jusqu'à ce que la nullité ait été prononcée; certaines causes peuvent empêcher d'agir et l'action appartient seulement à ceux que la loi désigne.

A ce système l'auteur oppose l'ancienne notion du mariage. Aux conditions essentielles la loi en a ajouté d'autres tout aussi essentielles à ses yeux pour l'existence du contrat. Si l'une d'elle est absente, il n'y a rien. En certains cas, l'élément défaillant était requis dans un intérêt général, de par la nature des choses ou les principes du droit chrétien. Alors le droit de faire constater l'inexistence complète, sans renonciation ni prescription, à quiconque y a intérêt. — D'autres fois, au contraire, la condition absente était surtout exigée dans l'intérêt privé des époux; la victime alors possédait la faculté légale de réaliser, de suppléer cette condition et de donner ainsi l'existence au mariage.

Les interprètes distinguent ordinairement trois espèces de nullités : l'inexistence, l'annulabilité absolue, l'annulabilité relative. Il n'y a pour M. Dassy que deux hypothèses possibles : la nullité absolue et la nullité relative; dans l'un et l'autre cas il n'y a rien; mais dans le second ce rien peut devenir quelque chose. Voilà la théorie nouvelle, ou plutôt la théorie ancienne; voici les arguments.

En raison, le droit canon et les plus grands jurisconsultes de l'ancien droit confirment cette opinion.—Voyez ensuite la bizarrerie de la notion d'annulabilité : d'après la science moderne, un mariage entaché de polyandrie *existe* jusqu'à ce qu'on le fasse annuler. Figurez-vous donc un contrat de droit naturel qui existe affecté d'un vice contraire à cette même loi naturelle ! Et conçoit-on cette existence que tout intéressé peut toujours faire cesser à son gré? — En outre, il est impossible d'établir une distinction radicale entre l'inexistence et la nullité absolue. L'inexistence, dit-on, découle de la nature des choses, la nullité de la loi. Est-ce donc, par hasard, que dans le silence de la loi il serait permis de constituer le mariage sur les bases de la polyandrie? Pas de nullité sans texte : aphorisme faux et prétentieux ! Il est de ces nullités évidentes de droit naturel qu'un législateur ne doit point formuler dans ses codes, à moins qu'il n'entende les écarter.

Le texte s'accorde avec la raison pour justifier le système présenté. L'auteur invoque à son appui la terminologie uniforme du code qui ne parle que de nullités; et l'ordonnance du chapitre Ir du titre du mariage, où sont pêle mêle indiquées conditions d'existence et conditions de validité. — Il se prévaut surtout des articles 180 et 1340 du Code civil. L'erreur sur la personne, dit l'art. 180, est un cas de nullité relative. Or, d'après l'une des règles posées tantôt, M. Dassy s'efforce de prouver, contrairement à la jurisprudence reçue, que le Code entend par là l'erreur sur l'identité physique ou sociale, c'est-à-dire une erreur exclusive de consentement. L'art. 1340 de son côté, en permettant aux héritiers d'un donateur de confirmer une donation dite inexistante pour défaut de solennité, ne prouve-t il point aussi que les rédacteurs du Code ne professaient nullement la théorie rigoureuse et irrationnelle de Zachariæ et de ses successeurs? On objecte les travaux préparatoires. Mais Bonaparte ne trouva point d'écho ni de partisan quand il plaida la cause de cette légendaire distinction; en la plaidant d'ailleurs, il demandait deux catégories de nullité; mais rien ne montre qu'il en demandât trois. Toullier, Duranton nient la distinction; Devincourt ne l'aperçoit point.

Mais, s'écriera la doctrine, dans le cas des nullités relatives il y a mariage, le consentement

est vicié, mais il existe. Et du reste, jeune audacieux, vous-même dites qu'il n'y a rien; est-ce qu'on confirme le néant?

M. Dassy a la riposte prompte. Un consentement vicié n'est pas *légalement* suffisant pour donner existence au mariage; d'après le droit canon, il faut en effet un nouveau consentement complet donné par l'une ou par l'autre partie. « Et ce consentement, écrit Pothier, réhabilite mon mariage... quoiqu'il n'ait été contracté que depuis, par le consentement que j'ai donné depuis l'erreur reconnue ». Substituant à cette solution logique une solution pratique admise par le droit ecclésiastique dans des cas exceptionnels, le Code reporte fictivement la seconde acceptation, la seule valable, au jour de l'offre, et c'est ainsi que le mariage est réputé avoir existé dès le jour de sa célébration. Telle est la vraie notion de la confirmation.

M. Dassy applique ensuite ses principes aux controverses relatives aux diverses nullités. C'est ainsi que notre ami passe en revue l'exception préjudicielle en matière de bigamie, les nullités résultant de la clandestinité ou de l'incompétence de l'officier, etc.

Je regrette vivement, messieurs, que cette analyse soit encore trop succincte et trop incomplète. Vous avez gardé mémoire de ce travail approfondi, fruit d'une maturité juridique rare chez un étudiant, et frappant témoi-

gnage de l'indépendance de pensée qu'il convient de conserver dans les études. Vous vous rappelez la parole du docteur angélique : *Locus ab auctoritate quæ fundatur super ratione humanâ est infirmissimus.*

A mon tour, dans quelques pages sur *les principes du domicile réel*, je m'élevai contre la tendance de certains jurisconsultes à plier le texte au gré de leur appréciation et à introduire les préoccupations politiques dans le calme sanctuaire de la justice.

Avec le tribun Mouricault, j'essayai de montrer comment l'élasticité de ces mots : principal établissement donne à l'art. 102 du Code civil des limites assez indécises. A cet article succède une série d'articles particuliers dont les premiers ont trait au changement de domicile. Rappelant la volonté des rédacteurs du code et la maxime : *specialia generalibus prævalent*, j'en conclus que, pour connaître le domicile d'un individu, il faut d'abord appliquer ces articles précis avant de recourir à l'article général 102. Deux conditions sont indispensables pour former un nouveau domicile : l'habitation dans un autre lieu et l'intention d'y fixer son principal établissement. Donc la claire intention seule suffit pour conserver un domicile une fois acquis, quand même l'on aurait résidence en un autre endroit : le projet de ce titre le disait en termes exprès, Mouricault le répète et la pensée des législateurs fut unanime sur ce point.

Et cependant, entre plusieurs autres, un arrêt de notre Cour de cassation décide le 28 février 1875 : « La déclaration de conserver un domicile que l'on quitte réellement est inopérante... L'intention peut aussi bien s'induire des circonstances que d'une déclaration expresse, conformément à la règle générale sanctionnée par l'art. 105. » Désormais le fait suffira donc pour transférer un domicile! J'avais toujours cru lire à l'art. 105 : on ne recourra aux circonstances qu'à défaut de déclaration expresse.

Emmery en 1803 avait déjà fait ressortir l'arbitraire auquel expose un mot si ondoyant : « les circonstances; » il avait protesté d'avance contre cet arrêt en disant : « La loi a fait de l'intention une preuve... qu'aucune autre ne peut balancer. »

Notre Cour suprême, dans maints arrêts, déclare encore que le juge du fond est souverain pour trancher la question du principal établissement, et par conséquent du domicile. C'est tout bonnement se dépouiller du droit d'infirmer des jugements contraires aux lois. Si en effet il plaisait à un tribunal, malgré ma volonté indubitablement prouvée de conserver mon ancien domicile, de m'en imposer un nouveau, ne serait-il point du devoir de la Cour de cassation de redresser cette décision?

Il est facile de toucher du doigt, sur le terrain politique, les conséquences de cette jurispru-

dence? Radiation d'un électeur par deux Cours différentes, des listes de deux communes; ou, par contre, inscription sur deux listes électorales à la fois; exercice obligatoire de mon droit civique dans telle localité où, ne connaissant personne, je ne puis voter en connaissance de cause; éligibilité au conseil provincial enlevée dans telle province où l'on redoute mon influence; transport à Liège de mon domicile qui doit se trouver à Louvain et ainsi violation pratique de l'art. 8 de la Constitution, tout cela est possible, et plusieurs de ces faits sont déjà advenus. Voilà comment, en jetant les principes dans le creuset d'un parti, on ébranle, — sans le vouloir, je le veux bien, — les droits civils les plus naturels et les plus précieux.

La conclusion de ce petit travail, réquisitoire convaincu contre la jurisprudence sur le domicile, était celle-ci : Certes, il faut soustraire le domicile à la mauvaise foi des individus, et le Code y a pris garde; l'intérêt social veut que chacun ait un domicile, mais non pas ici plutôt que là. La liberté individuelle, ce principe capital, autorise chacun à changer à son gré de domicile. Le vieux président Bouhier, Emmery, Régnier, un autre législateur de 1803, l'ont proclamé avant moi : « Dans la question de domicile la volonté est tout. »

Une agréable surprise nous échut au milieu de nos travaux. M. le professeur Descamps nous

avait réservé la primeur d'une étude où l'élégance du style et la précision du langage revêtent d'un charme lumineux l'érudition et l'élévation de la pensée. Vous savez, messieurs, que la ville de Delft et la Hollande ont célébré cette année le 300e anniversaire de la naissance de Grotius. C'est cet homme illustre que notre honorable Président a voulu saluer. *Hugo Grotius et le droit naturel*, tel fut le sujet de ce travail où se trouvent caractérisées l'œuvre de Grotius et son influence sur la science. Ce qui fait le mérite du grand ouvrage de Grotius, ce n'est point « d'avoir fait de la raison un instrument de déductions scientifiques en matière de morale et de droit; » ce n'est pas non plus d'avoir jeté de nouvelles lumières sur les multiples questions traitées dans son *De jure belli ac pacis*. Les grands philosophes anciens et surtout les docteurs de l'Église et les scolastiques avaient nettement discerné le rôle de la raison et résolu nombre de problèmes du droit naturel.

Le véritable titre du savant hollandais, c'est d'avoir rassemblé les règles nombreuses que découvre la raison en étudiant la nature morale et sociale de l'homme, et en se guidant dans cette étude par le flambeau du christianisme et l'expérience de l'histoire; c'est d'avoir fait de ces règles une branche distincte et capitale dans la vaste science du droit.

Protester contre le brutal empire de la force,

ramener les princes et les peuples à l'observation de la justice, te fut le but que se fixa Grotius. Malheureusement, notre auteur était protestant; il éprouvait, sans en pénétrer la cause, les douloureuses incertitudes du christianisme du libre examen. Attristé d'autre part par l'aspect de l'arbitraire et des hypocrisies d'une politique dont la morale était exilée, « Grotius se cramponna, si l'on peut ainsi parler, de toute la vigueur de son génie à la nature sociale et raisonnable de l'homme et s'efforça de tirer du travail de la raison, appliqué à cette nature, un ensemble de préceptes certains, immuables, acceptables par tous, sorte de minimum des règles que doivent observer dans leurs relations des êtres raisonnables et sociaux. » Un autre but qu'il se proposa fut de mettre de l'ordre dans le chaos des matières juridiques, d'y rechercher les parties similaires, de distinguer, comme il le dit, « ce qui est d'établissement positif et ce qui découle de la nature, » et de coordonner enfin dans un vaste et splendide corps de doctrine ces diverses parties.

Cette distinction entre le droit et la morale naturels d'une part, et la morale et le droit chrétiens d'autre part, est parfaitement admissible. Mais dans cette époque d'émancipation à outrance, où l'on oubliait si facilement toute donnée purement chrétienne, l'entreprise de Grotius poursuivie par un chrétien du libre

examen, offrait de graves dangers. Grotius n'y échappa point. De là les erreurs qui déparent son grand ouvrage. Il y a dans le monde « une loi providentielle qui ne permet pas qu'une intelligence illuminée des splendeurs du christianisme méconnaisse ou néglige ces lumières sans détriment pour elle-même, et qui châtie ceux qui s'efforcent de trangresser cette loi, en les livrant à je ne sais quel esprit d'imprudence et d'erreur dont ils sont les premières victimes ».

Tel fut Grotius, esprit dévoyé par le milieu religieux de son siècle, involontaire auteur d'une génération de rationalistes, mais homme d'un talent puissant et d'une honnêteté profonde, que la science a marqué d'honneur entre les soldats de ses glorieuses épopées. Aussi nous remercions M. le professeur Descamps de nous avoir conviés à mieux connaître Grotius et à l'admirer.

A la même séance, M Schicks, dans un travail très soigné et très apprécié, nous exposa ses vues sur le droit délicat et terrible de *la résistance aux actes illégaux des autorités*, ce palladium suprême de la liberté du citoyen, occasion d'incidents célèbres, comme celui de Châteaubriand en 1816 et de Manuel en 1823.

Les lois romaines consacraient déjà cette garantie; Grotius la proclamait; Jousse et d'éminents juristes, ainsi que la jurisprudence dans l'ancien droit, la reconnaissent unanimement. La législation révolutionnaire ne dévia point du

principe traditionnel : le Code pénal de 1791 la sanctionnait implicitement, et la Déclaration des droits de l'homme de 1793 l'éleva à la hauteur d'un dogme politique et philosophique. Le Brésil et la Louisiane, de nos jours, n'ont point hésité à l'inscrire dans leurs Codes.

La thèse de M. Schicks se résume en ces termes : on peut dans les limites de la nécessité résister aux actes illégaux des agents du pouvoir. Dès lors, en effet, que l'agent du pouvoir outrepasse ou enfreint la loi, son autorité tombe; il est licite de lui résister, tout comme à un simple particulier. Comment donc notre généreuse Constitution n'a-t-elle point promulgué ce principe? M. de Robaulx en fit la proposition; le rapporteur, M. Fleussu, exprima comme suit l'opinion du Congrès : « Tout acte illégal est nécessairement un attentat contre les personnes ou contre les droits garantis aux Belges par la Constitution. Il est donc superflu de proclamer par un article particulier le droit de résister aux actes illégaux. » Bref, tout le monde rendit hommage au principe; mais la crainte des fausses applications d'un principe formulé d'une façon trop élastique, trop générale, fit trouver peu prudent, inutile et insuffisant de consigner cette disposition dans notre pacte fondamental; il demeura admis que l'exercice de ce droit resterait soumis à l'arbitrage des tribunaux.

A cette thèse qui ne fait point difficulté d'oc-

troyer le droit de résistance, on a opposé le texte de l'art. 209 du Code pénal de 1810 qui défend la rébellion, sans faire, dit-on, aucune distinction entre les actes légaux et illégaux. M. Leseyllier et MM. Chauveau-Hélie se sont évertués à expliquer cet article dans le sens d'une distinction.

Quoi qu'il en soit l'art. 209 est aujourd'hui supprimé en Belgique. En face des principes de stricte légalité qui dominent notre droit positif, des discours prononcés au Congrès, des droits départis aux citoyens par notre pacte fondamental, devant les déclarations faites par le législateur de 1867 en commentant l'art. 269 du nouveau Code, article conçu dans les mêmes termes que l'art. 209 du Code de 1810, le droit de résistance demeure incontestable.

Les rédacteurs de l'art. 269, — cela résulte de l'exposé des motifs et du rapport de M. Pirmez,— ont admis avec nos constituants le principe, et laissé l'appréciation des faits au pouvoir judiciaire.

Si, de la doctrine et des textes, nous passons à la jurisprudence, il est peu de matières où les solutions soient aussi contradictoires. La Cour de cassation de France, après avoir à plusieurs reprises nié carrément le droit qui nous occupe, nous offre en 1836 le spectacle d'un de ces arrêts qu'on a nommés les glorieux retours de la jurisprudence.

Quant à nos Cours d'appel, elles se sont montrées très réservées dans l'application du principe et très rigoureuses contre les résistances des citoyens (1).

De cet intéressant chapitre du droit criminel, M. Hoyois nous ramena au droit civil. Dans une véhémente critique de l'art. 340 du Code civil, il se déclara partisan convaincu de la *recherche de la paternité naturelle* (2). Se plaçant au point de vue moral, M. Hoyois fit voir comment cette prohibition de rechercher la paternité naturelle viole à la fois le droit de l'enfant que le père a la stricte obligation d'élever, et le droit de la mère déshonorée envers qui le séducteur est tenu de réparer sa faute.

Si l'on se tourne vers l'intérêt social, l'infanticide, l'éducation négligée des enfants naturels, la mesure fatalement insuffisante dont la charité peut leur venir en aide; d'autre part, le sort déplorable réservé à la mère, que la misère, sa flétrissure et le remords livrent souvent en proie à la prostitution, témoignent de l'urgence d'ôter au père l'espérance de l'impunité. Des statistiques d'une source autorisée et d'une effrayante

---

(1) Voir les arrêts des Cours de Gand, 6 février 1833; Liège, 10 avril 1845; Bruxelles, 14 février 1846 et 27 février 1864.

(2) Ce travail fut extrait d'une brochure, depuis publiée et très remarquée sous ce titre : *Liberté, tolérance ou répression en matière de mœurs*. Louvain, Ch. Peeters, 1883.

éloquence montrent assez le nombre d'enfants naturels qui peuplent les prisons et de filles-mères qui vont chercher l'oubli de leur chûte dans la débauche.

Ces considérations renversent de fond en comble la faible raison qui prétend justifier le système inauguré en 1804; l'on ne peut sacrifier des droits sacrés à la peur du scandale, à la crainte chimérique de compromettre la réputation d'honnêtes gens, quand on accorde à des infâmes une honteuse immunité.

Sans doute, il est impossible de connaître avec une certitude absolue le père naturel. Mais connaissez-vous donc d'une manière indubitable le père de l'enfant de telle femme mariée? Vous avez dans ce cas une certitude morale; cette même certitude existera ici quand il s'agira de relations ostensiblement affichées et notamment d'un concubinage dont plusieurs enfants sont issus.

Le principe du système de M. Hoyois est donc d'une éclatante équité. Il ne s'agit plus que d'en régler l'application. Il n'est plus question de revenir aux vieux abus ni au vieil axiôme : *creditur virgini in partu juranti.* Il est d'autres moyens de preuve usités en d'autres matières, d'une efficacité incontestable et qui préviendraient d'injustes dénonciations, à savoir : la possession d'état, les aveux, les écrits, le serment déféré d'office, l'interrogatoire sur faits et

articles, les témoins dans la limite du possible, les présomptions de fait, mais non de droit; car la recherche en paternité naturelle est une *pure question de fait*. Que tous les efforts s'unissent donc pour rayer de nos lois cette tache qui s'appelle l'art. 340! La conscience publique, les meilleurs jurisconsultes, les législations de l'Allemagne, de l'Angleterre, des États-Unis sont des encouragements, des autorités et des exemples.

Notre année sociale fut ainsi clôturée dignement; elle a été bien remplie : nous n'avions point encore atteint un pareil chiffre de travaux. La manifestation de la vie c'est l'aetion; donc nous vivons, messieurs. Les fruits de cette année démontrent, mieux qu'un long discours, la raison d'être et la vitalité de la Société juridique. Devant ces résultats, quel est notre devoir? Continuons ces vaillantes traditions; venons assidûment, venons en foule à nos réunions. Que ceux qui, par une vague appréhension, n'ont pas encore gravi cette tribune, y montent hardiment; elle est ouverte à tous les efforts. Soyons enthousiastes, soyons éloquents, si nous le pouvons; l'éloquence naît de la foi et la communique.

Préparés par un labeur personnel, qu'y a-t il de pénible à venir un soir par semaine, — entourés des agréments que l'étudiant aime à se ménager dans ses travaux les plus sérieux, — écouter la conférence sincère et parfois passion-

née d'un condisciple, sentir s'évanouir alors des erreurs ou des idées fausses, entrevoir avec lui de nouveaux horizons, pénétrer plus avant en d'importants problèmes de cette science haute et vaste : le droit, et admirer, au choc de la discussion, la claire lumière qui s'élève peu à peu et resplendit ensuite dans l'intelligence?

Dans la grave étude de la science juridique, on retrouve à la fois des souffles pleins de poésie, la sérénité tranquille et profonde de la philosophie et des émotions qui tiennent du drame. C'est que tous les intérêts les plus sacrés y sont en jeu : les droits de Dieu et les devoirs de l'homme, le frein de la force et la liberté. Faisons donc de la méditation de la justice notre pain quotidien.

Nous avons au cœur l'idéal et le culte des grandes choses. Le vent desséchant du matérialisme contemporain n'a pas flétri chez nous la fleur des nobles aspirations. N'ayons pas peur, nous, d'être jeunes! Le droit, dans la pure acception du mot, voilà la cause que nous voulons aimer et défendre. Nous assistons à un spectacle étrange et douloureux. Ce n'est plus seulement le triomphe de la force sur la justice qui afflige nos yeux; voici que l'école révolutionnaire et libérale a découvert et pratiqué l'art de pallier les iniquités du royal manteau du droit. La liberté et l'initiative privée sont des épouvantails pour nos jurisconsultes statolâtres,

et notre Mère, l'Église catholique, se trouve n'avoir même plus le bénéfice du droit commun. Nous pouvons ainsi constater tous les jours comment le droit, ce mot sublime et ce bien sacré, est prostitué et, en quelque sorte, tourné contre lui-même.

Plaise à Dieu, ainsi qu'en exprimait le vœu dans l'une de ses leçons de l'an dernier M. le professeur de Monge, qu'il nous vienne dans la science juridique un Newton qui, dissipant les erreurs, illumine ses immenses profondeurs des clartés éternelles de la droite raison, de la morale chrétienne et des doctrines de l'Église,— qui, en un mot, venge le droit souffleté et en ramène la sereine glorification.

A cette œuvre, chacun de nous doit se dévouer pour sa très humble part, mais de toute son énergie. L'un des moyens qui nous est offert, c'est notre chère Société. Permettez-moi donc, en terminant, d'exprimer le souhait et l'espoir qu'elle prendra un essor nouveau.

A la fin de cette année académique, l'Université célèbrera le cinquantenaire de son rétablissement; la Société Juridique aura accompli son premier lustre. Elle est la cadette parmi ses sœurs; mais elle n'est pas la moins florissante. Il faut donc que, tous, nous lui préparions brillante parure, qu'elle figure noblement aux fêtes du cinquantenaire, et qu'on lui sourie et qu'on l'aime, — comme nous l'aimons!

—

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Président d'honneur, Mgr PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université.
Président émérite, M. le professeur Van Kempen.

Composition du bureau.

Président, M. le professeur Masoin.
1r *Vice-Président*, M. le professeur Debaisieux.
2d *Vice-Président*, M. Baguet, Edm., étudiant en médecine.
Secrétaire, M. Vanderstraeten, id.
Membres, MM. Boutfeu, Lauwers, Coopman, id.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Michaux, Hairion, Haan, Van Kempen, Lefebvre, Hayoit, Masoin, Debaisieux, Hubert, Ledresseur, Verriest, Blas, Venneman et Bruylants.
MM. les docteurs Dandois, Denys, Sansen, Van Roechoudt G., Derode Léon, Boine.
MM. les étudiants en médecine Wyseur, Demol, Lefebvre Fl., Focquet, Boutfeu, Baguet, Callaert, Stordeur, Stroobant, Garnier, Deroitte, Struelens, Moyart, Coopman, D'hondt, Lauwers, Evrard, Vanderstraeten, Thiers, Nicolas,

Pourbaix, Gailly, Poliart, Lantener, Desneux, Godeau J., Carlier F., Tamine, Lejear, Bricard, Butaye, Huybrechts H., Giele Fr., Bodart, Delbeke, Glorieux, Belvaux, Peeters C., Heymans, Haers, Declercq, Schepens, Caucheteux.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1882-1883, fait, au nom de la Commission directrice (1), dans la séance du 24 octobre 1883, par M. BAGUET, Edm., secrétaire sortant.

—

MESSIEURS,

Notre règlement, si sagement élaboré par les fondateurs de notre Société impose au secrétaire le devoir de venir dès le commencement de l'année académique vous remémorer, dans un rapport général et substantiel, ce qu'a été et ce qu'a fait pendant l'année précédente la Société Médicale. Nous réintégrons ainsi dans notre mémoire ce que nous aurions pu oublier des travaux si instructifs que nous avons entendu lire, des discussions si intéressantes auxquelles nous avons pris part. C'est cette tâche que je remplis aujourd'hui dans la mesure de mes forces.

---

(1) La Commission directrice pour l'année académique 1882-1883 était composée comme suit :

Président, M. le professeur Masoin ; 1er Vice-Président, M. le professeur Debaisieux; 2e Vice-Président, M. E. Wibin, étud. en médecine; Secrétaire, M. Edm Baguet, id.; Membres, MM. Sansen, Cochez et Boutfeu.

Mais, avant de l'entreprendre, qu'il me soit permis de remercier, au nom de tous, le précieux collaborateur que nous avons été heureux de revoir au milieu de nous, M. le docteur Dandois. Etudiant, il fit, pendant quatre années, partie de notre Société : c'est vous dire combien hautement il en appréciait le but; lauréat du concours de l'enseignement supérieur, aussitôt que l'Université l'adjoignit à nos plus éminents professeurs, l'un de ses premiers soins en revenant à Louvain fut de reprendre sa place dans nos rangs. De tels exemples, messieurs, sont bien faits pour exciter notre zèle. M. le docteur Dandois a voulu faire davantage encore : se rappelant que c'est en étudiant un travail traitant des « *germes animés* », pour la Société Médicale en 1877, qu'il gagna le goût d'approfondir spécialement cette vaste question de la pathogénie microbienne, M. Dandois a fait don à notre bibliothèque de son mémoire sur « *le rôle des organismes inférieurs dans les complications des plaies* », mémoire couronné au concours de l'enseignement supérieur. Ce savant ouvrage appartient ainsi en quelque sorte à la Société médicale par son idée première : nous le garderons avec un soin jaloux.

Que M. le docteur Dandois veuille bien croire à nos plus vifs remerciements pour ces marques d'intérêt qu'il a daigné donner à notre Société.

Hélas, messieurs, nous allions d'ailleurs avoir

bientôt un grand vide à combler. Pendant l'année académique, nous avons eu le regret de perdre M. Charles Dieudonné. Je ne saurais m'empêcher de reporter un instant notre pensée vers l'excellent condisciple que la mort impitoyable nous a prématurément enlevé. Tous nous l'avons connu et aimé; Charles Dieudonné était l'un des membres les plus dévoués et les plus assidus de notre Société. D'autres nous ont dit ce qu'était l'ami; nous, nous avons surtout apprécié l'étudiant; nous avons admiré sa justesse de vues, son profond discernement; doué d'une intelligence rare, il allait au fond des choses pour en retirer des idées larges et fécondes; plus d'une fois il nous a fait participer au fruit de ses laborieuses recherches : c'est encore lui qui a ouvert la série de nos travaux par un mémoire sur *L'action des émissions sanguines sur les fonctions organiques*. S'appuyant sur des données rigoureusement exactes, il exposait d'abord l'état actuel de nos connaissances sur le nombre de globules, la quantité d'hémoglobine et de sang complet en circulation dans les différentes conditions normales et pathologiques, prémisses nécessaires à une étude aussi profonde et aussi complexe. Il exposait ensuite les effets de la saignée sur la circulation, la respiration, la température, la nutrition générale; mettant à profit les belles recherches de Hayem, un maître dans la pathologie du sang, il nous parlait surtout des alté-

rations anatomiques et physico-chimiques subies par le sang lui-même. En terminant et comme conclusion pratique, il énonçait les règles qui doivent guider le médecin dans l'emploi de la saignée.

Nous devons nous borner ici à l'énumération des autres travaux présentés à la Société (1) :

Travail de M. Cousot : *Influence trophique du système nerveux.*

Communication de M. Créteur sur : *Les calculs urinaires.* A ce sujet, M. le professeur Debaisieux compare la taille et la lithotritie, et M. le docteur Dandois nous parle de la lithotritie à séances prolongées.

Travail de M. Hertoghe : *De quelques symptômes précurseurs de l'ataxie locomotrice.*

Thèse de M. Wibin : *Pathogénie de l'albuminurie.*

Notice de M. Hertoghe sur : *L'arséniate d'antimoine.*

Notice de M. Hertoghe : *Traitement des hémorrhoïdes par les injections d'acide phénique.*

Communication de M. Cousot sur : *Les scléroses de la moelle en général.*

Communication de M. Struelens sur : *L'élongation des nerfs périphériques dans le traitement de l'ataxie locomotrice.*

---

(1) La Société fait tirer à part un rapport détaillé sur tous ces travaux.

Etude de M. Sansen : *De la réduction de l'inversion utérine.*

Travail de M. Lauwers : *Physiologie pathologique de l'épilepsie.*

Travail de M. Lelubre : *Des désinfectants.*

Etude de M. Créteur : *Les hystériques en médecine légale.*

Note de M. Baguet : *Le lavage de l'estomac.*

Travail de M. Evrard : *Du régime lacté dans les maladies.*

Travail de M. Boutfeu : *De la transfusion du sang.*

Travail de M. Hertoghe : *Des causes de la non-réunion immédiate des plaies.*

Travail de M. Baguet : *Du gavage des Phtisiques.*

Toute société scientifique manifeste sa vitalité par le nombre de ses séances, la richesse de ses ordres du jour, l'intérêt des communications qu'on y fait; si nous envisageons notre Société Médicale à ce critère, nous trouvons que, loin de dégénérer, elle a donné tous les signes d'une vitalité pleine d'espérances. C'est de notre zèle à tous que dépend l'heureuse continuation de l'œuvre de nos devanciers : aussi, j'aime à le croire, aucun de nous ne faillira à son devoir : nous comblerons les vides que chaque fin d'année amène dans nos rangs, par de jeunes recrues dont l'activité est encore entière, dont le courage n'a pas besoin de stimulants. Nous étu-

dierons spécialement chacun quelques points intéressants des sciences médicales, et nous viendrons ici, à cette tribune familière, faire part à nos condisciples de nos recherches et de nos connaissances nouvelles, apporter à nos discussions courtoises notre contingent d'arguments et de répliques.

En terminant, messieurs, qu'il me soit permis, au nom de tous, de remercier nos chers Présidents de la sollicitude éclairée, de la vive sympathie qu'ils veulent bien montrer à notre Société. Grâce à leur sage direction, la Société Médicale ne peut cesser de faire des progrès. Qu'ils soient assurés de notre sincère gratitude et de notre profonde reconnaissance.

—

CERCLE INDUSTRIEL
des Écoles spéciales de l'Université catholique.

—

Bureau directeur (1883-1884).

Président d'honneur, M. le professeur A. Devivier.
Président effectif, M. le professeur L. Cousin.
Vice-Président, M. H. Nagant.
Secrétaire, M. L. De Pelsmaeker.
Trésorier, M. C. L'Olivier.
Bibliothécaire, M. A. Siret.

—

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1882-1883, fait au nom du bureau directeur (1) par M. H. NAGANT, vice-président.

—

MESSIEURS,

Chargé de vous présenter un résumé des travaux du Cercle industriel pour l'année académique qui vient de s'écouler, je ne puis m'empêcher de vous faire part de quelques réflexions que la lecture de tant de travaux divers m'a suggérées. Les études préalables qu'ils ont exigées de la part de leurs auteurs étaient parfois difficiles, souvent laborieuses, et pour la plupart ils manifestent un examen sérieux, approfondi des matières exposées.

Comme le disait si bien l'an dernier notre président, M. le professeur Cousin, il est impossible, du moins dans le cours des études universitaires, à chacun de nous isolément de se tenir au courant des progrès réalisés chaque jour dans l'in-

(1) Le Bureau était composé de MM. le professeur Devivier, *président d'honneur;* le professeur Cousin, *président effectif ;* H. Nagant, *vice-président;* J. Jacquart, *secrétaire ;* A. Heylen, *trésorier ;* E. Humbert, *bibliothécaire.*

dustrie; pour y parvenir nous devrions disposer de loisirs qui nous font défaut, et de nombreux ouvrages scientifiques que notre modeste bibliothèque d'étudiant ne renferme pas. Mais ce qu'aucun de nous ne pourrait faire par lui seul, nous le réalisons ensemble dans notre Cercle : ici chacun profite des études de tous; en associant nos ressources et nos labeurs, nous venons sans peine, sans fatigue, dans des séances charmantes et variées, puiser à pleines mains les connaissances si multiples et si nécessaires que, tôt ou tard, nous aurons pour mission de mettre à profit. Notre Cercle, messieurs, n'a plus besoin de donner des preuves de son utilité; dix années de prospérité nous permettent d'espérer pour lui un long et honorable avenir.

Mais si nos aînés nous ont donné un utile exemple, si nous nous trouvons en présence d'une situation brillante, n'oublions pas, messieurs, que notre Cercle puise sa vitalité et sa force dans le dévouement et le zèle infatigable de notre digne président, M. le professeur Cousin : c'est lui qui est véritablement l'âme et le cœur de nos réunions, et qui, par une direction active et prudente, sait donner de l'attrait à ce qui, dans nos séances, pourrait menacer d'être trop abstrait pour ne pas être aride.

Nous devons aussi remercier notre bienveillant président d'honneur, M. le professeur Devivier, de s'être toujours souvenu qu'il s'est intéressé

dès l'origine à notre Société, et d'avoir bien voulu, après des journées laborieuses, passer maintes fois sa soirée au milieu de nous. La reconnaissance me fait encore un devoir d'adresser les plus vifs remercîments à notre bien-aimé Recteur qui a, par un don généreux, contribué puissamment à la prospérité de notre Cercle, en nous mettant à même de subvenir aux frais de notre bibliothèque.

J'aborde, messieurs, l'exposé de notre bilan scientifique. Le mot bilan est impropre, car dans les bilans d'industrie ou de commerce il existe toujours un passif, et ici il n'y a point de travaux négatifs : chaque effort de la pensée, en même temps qu'il nous remémore des notions parfois oubliées, nous enrichit de connaissances nouvelles, et chacune de nos séances a pour effet de nous exciter à l'étude de nos cours.

Je regrette de ne pouvoir donner qu'un pâle résumé des conférences et des causeries auxquelles nous avons assisté pendant la dernière année académique; je dois me borner à indiquer les sujets de ces travaux, en y joignant quelques mots d'explication. Quant aux rapports sur les diverses revues industrielles que nous recevons au Cercle (1), je me vois bien obligé de n'en

(1) Voici les titres des principales revues qui se trouvent au Cercle : *Revue universelle des Mines, The Ingeneering, Le Génie civil, La Lumière électrique, L'Electricien, Annales d'Opperman, Portefeuille d'Ar-*

signaler que le nombre très respectable de soixante. Ces résumés des diverses revues périodiques embrassent toutes les questions scientifiques, artistiques, industrielles, que l'ingénieur peut avoir à résoudre. En général les rapports ont été faits avec soin; leurs auteurs ont su choisir les questions principales, celles qui offraient le plus d'intérêt pour nos études, donnant aux points difficiles ou importants quelques développements, de manière à faire saisir avec peu d'effort l'ensemble des faits scientifiques exposés dans les revues.

Les trois premières séances de l'année furent entièrement occupées par la lecture de semblables rapports.

Le 1r décembre une excursion, récemment faite à la papeterie de Mont-St-Guibert par M. Beghin, fournit à celui-ci l'occasion de décrire toutes les phases de la fabrication du papier, et de nous donner de nombreux et utiles renseignements sur cette branche de l'industrie.

Le 19 janvier, M. Heylen présenta un travail intitulé : *les forces motrices de l'industrie.* Quoique très vaste, le sujet fut très bien cir-

---

mengaud, Revue des Questions scientifiques, Annales des Ponts et Chaussées, Revue générale des chemins de fer, Annales de la Société des ingénieurs de Gand, Annales de l'association des ingénieurs de Louvain, Annales de la Société scientifique, L'Ingénieur conseil, Het tijdschrift de l'Institut royal des ingénieurs hollandais.

conscrit par l'orateur, qui classa avec méthode et clarté les diverses forces motrices au point de vue de leurs rendements, et donna son appréciation raisonnée sur chaque catégorie de moteurs industriels.

M. Kunsch, dans la séance du 26 janvier, étudia la question si controversée de l'établissement des grands canaux maritimes qui relieraient Louvain, Bruxelles et Malines à l'Escaut. Exposant les différents projets en présence, il les discuta et fit ressortir les avantages que l'un d'eux assurerait au trafic belge.

Un travail très intéressant sur *les ferments organisés* occupa la séance du 9 février. L'auteur, M. Guille, qui avait dû étudier son sujet à fond pour nous l'exposer si bien, nous décrivit les principales espèces de ferments, et spécialement ceux de la bière; dans un brillant exposé il nous donna l'histoire complète d'un de ces êtres infiniment petits auxquels les ferments doivent leur action, nous fit assister aux différentes phases de sa vie, ainsi qu'à ses maladies, et nous montra les effets redoutables que ces microbes peuvent causer.

La séance du 2 mars fut entièrement occupée par une remarquable conférence de M. le professeur Gilbert sur les *preuves mécaniques de la rotation de la terre*. Ce titre et le nom du conférencier promettaient une séance du plus haut intérêt. Les membres du Cercle étaient

tous présents et des personnes, qui comptent parmi les plus marquantes de la ville, furent admises sur leur demande. Remontant à l'antiquité, M. Gilbert nous a indiqué tout d'abord les différentes idées, les unes plus vagues que les autres, qui avaient cours chez les philosophes anciens, sur les mouvements de notre globe. Ce fut à l'époque de Galilée que la question commença à être sérieusement étudiée. Alors Riccioli, l'un des défenseurs de la doctrine de Ptolémée, ignorant le principe de l'indépendance des mouvements simultanés, soutint que, si la terre tournait, un corps tombant du haut d'une tour devrait tomber à l'ouest de celle-ci, c'est-à-dire en arrière. A cet égard les expériences de Mersenne et Petit, au moyen d'un boulet de canon, amenèrent des résultats qui se contredisaient et par conséquent ne purent conduire à aucune conclusion.

Galilée et Gassendi firent observer qu'une pierre tombant du haut d'une tour gardait la vitesse de son point de départ, et que cette vitesse devait influer sur le chemin que la pierre décrivait dans sa chute. Poursuivant leur raisonnement, Newton conclut que la pierre devait tomber à l'est de la tour, laquelle possédait, en vertu de la rotation de la terre, une plus grande vitesse au sommet qu'à la base. Hooke voulut confirmer par des faits la conclusion de Newton, mais ses expériences ne furent pas conduites avec une précision suffisante.

En 1790 un abbé italien, Guglielmini, entreprit à Bologne une série d'expériences dans une tour d'environ 100 mètres de hauteur. Il trouva, vers l'est, des déviations qui approchaient assez de la déviation calculée, mais qui malheureusement n'étaient pas mesurées avec assez d'exactitude.

Depuis lors on a repris ces essais dans divers puits sans obtenir de meilleurs résultats. En somme ces expériences montraient une déviation vers l'est et même aussi vers le sud; mais toutes manquaient de précision. Les recherches de ce genre sont à refaire, surtout pour l'étude de la déviation vers le sud qui paraît exister réellement, quoiqu'elle n'ait jusqu'à présent été indiquée par aucune théorie.

En 1850 Léon Foucault accumula dans son célèbre pendule, durant un temps assez long pour les rendre bien visibles, les effets d'abord tout-à-fait inappréciables que la rotation du globe terrestre produit sur le mouvement apparent des corps, et rendit par là cette rotation bien manifeste.

Une loi remarquable, connue sous le nom de *loi de la tendance des axes de rotation au parallélisme*, a trouvé sa confirmation dans des expériences faites avec des appareils ingénieux, notamment avec le pendule gyroscopique inventé et construit par M. George Sire, et a conduit à de nouvelles manifestations de la rotation de la terre, par le gyroscope de Foucault et le baro-

gyroscope de M. Gilbert. Cette loi peut s'énon
de la manière suivante : Si un corps tourne a
rapidité autour d'un axe de symétrie supp
libre, et si une force agit pour faire tourne
corps autour d'un nouvel axe, ce dernier m
vement ne se produit pas, mais l'axe de symé
se déplace et tend à se mettre parallèlement
nouvel axe, avec une orientation telle que
deux rotations ont le même sens.

Ainsi qu'il vient d'être dit, cette loi a tro
son application dans une manifestation du m
vement de la terre par le gyroscope de Fouca
Cet instrument fonctionne parfaitement b
quand il est construit avec tout le soin vou
mais il doit absolument satisfaire à des co
tions extrêmement difficiles à réaliser.

En étudiant l'application de la théorie au p
dule gyroscopique, M. Gilbert a été condu
l'invention du barogyroscope. Il a eu le mé
de vaincre de sérieuses difficultés de calcul
de faire ressortir, avec une rare habileté,
fécondité des méthodes de la mécanique an
tique. Son appareil, robuste bien que peu v
mineux, se transporte facilement, se règle s
difficulté et sans le secours d'aucun autre ap
reil, il accuse nettement et immédiatement
sens de la rotation de la terre.

M. le Président prit ensuite la parole p
remercier son savant collègue de l'intérêt
celui-ci portait au Cercle Industriel; il rapp

que plusieurs fois déjà M. Gilbert avait bien voulu prêter le concours de son talent et de son éloquence aux modestes travaux de ses élèves; il fit ressortir la haute valeur du maître dont le mémoire sur les appareils gyroscopiques en général et le barogyroscope en particulier, avait été l'objet d'un rapport extrêmement favorable à l'Académie des sciences de Paris, et avait obtenu les honneurs de l'insertion dans le *Recueil des mémoires des savants étrangers*. L'assemblée toute entière exprima sa reconnaissance et sa sympathie au brillant conférencier par de chaleureux applaudissements.

Je suis heureux d'ajouter que depuis lors le barogyroscope a valu à M. le professeur Gilbert un diplôme d'honneur, la plus haute récompense décernée par le jury de l'exposition internationale d'Amsterdam.

Après avoir de grand cœur rendu hommage au mérite de notre brillant professeur, je poursuis la revue des séances du Cercle industriel.

Le 27 avril M. Humbert nous présenta son travail intitulé : *Les unités électriques*. Quoique le sujet fût aride et plein de difficultés, le conférencier montra, par son exposé clair et méthodique, que toutes les transformations des unités électriques lui sont familières : aussi son travail est-il un excellent résumé de ce que l'élève ingénieur doit connaître pour entreprendre avec fruit l'étude de plus en plus nécessaire des applications industrielles de l'électricité.

Une excursion faite à Anvers, sous la direction de M. le professeur Cousin, donna lieu à deux rapports présentés le 18 mai, l'un par M. Kunsch, l'autre par M. Englert. M. Kunsch traita spécialement des travaux aux quais, tandis que M. Englert s'occupa surtout des moteurs et des appareils employés dans ces grands travaux.

Le 25 mai, M. le professeur Devivier, qui présidait, nous donna, pour terminer la séance, quelques notions d'astronomie relatives aux passages de Vénus sur le disque du soleil : après nous avoir rapidement initiés aux mouvements généraux des astres, il nous expliqua la manière d'utiliser les passages de Vénus pour déterminer la distance exacte entre la terre et le soleil, distance dont une valeur moyenne sert fréquemment d'unité en astronomie.

M. Treinen, dans la séance du 1r juin, nous a lu son travail sur la Graphostatique. Il a parfaitement montré comment, au moyen de quelques procédés ingénieux, on peut multiplier et diviser des lignes, des rapports, élever des nombres à diverses puissances ou en extraire des racines. Il termina en résumant la théorie qui forme la base de la graphostatique appliquée, c'est-à-dire celle du polygone funiculaire.

M. Leroy nous parla le 15 juin de l'emploi de l'air comprimé. Après en avoir fait l'historique, il arriva à la construction des quais d'Anvers; il décrivit spécialement le système par caissons

et batardeau mobile; puis, faisant ressortir les avantages de l'emploi de l'air comprimé, il termina en exposant les effets physiologiques produits sur les ouvriers par l'air comprimé.

Enfin, le 24 juin, M. Hissette termina la série de nos conférences par la communication d'une étude sur l'architecture. Il parcourut rapidement l'histoire de l'art de construire, en s'arrêtant aux traits caractéristiques de chaque style; mais ce fut surtout dans l'exposé des principes du style gothique que l'orateur fit preuve de connaissances approfondies. Grâce à lui, si cette séance fut la dernière de l'année académique, elle n'en fut pas la moins intéressante.

—

Société de littérature flamande (taal- en letterlievend Studentengenootschap der katholieke Hoogeschool onder de zinspreuk : MET TIJD EN VLIJT).

—

Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. Heer C. PIERAERTS, Rector-Magnificus.

Oud Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. Heer A. J. NAMÈCHE, rector-emeritus.

Bestuur.

De Heeren :

P. G. H. Willems, hoogleeraar, *Bestendige Voorzitter.*

G. Hellepute, hoogleeraar, *Eerste Ondervoorzitter.*

P. P. M. Alberdingk-Thijm, hoogleeraar, *Tweede Ondervoorzitter.*

Jos. Barbieur, *Eerste Schrijver.*

Jaak Witteveen, *Tweede Schrijver.*

E. H. Van Coillie, *Boekbewaarder.*

Theod. De Decker, *Penningmeester.*

H. Veltkamp, advokaat, *Raad.*

H. Lebon, student, *id.*

Eerelid.

Eerw. Heer Schuermans, pastoor te Wilsele.

Werkende leden.

De heeren P. P. M. Alberdingk-Thijm, hoogleeraar; Jos. Barbieur, student; Bartholomeussen, id.; K. Brants, id.; Cappuyns, id.; Th. Dedecker, id.; J. Delbecke, id.; J. Dekeersmaeker, id.; Devisscher, id.; J. Dewinter, id.; Dubois, onderpastoor; Dupont, hoogleeraar; Franck, student; Em. Goetschalckx, id.; Helleputte, hoogleeraar; Heymans, student; L. Huybrechts, id.; Aug. Ingelram, id.; Aug. Laporte, id.; H. Lebon, id.; Marmillon, id.; Ouwerckx, id.; A. Pauwels, id.; K. Peeters, id.; H. Plancquaert, id.; Schepens, id.; Schiltz, id.; E. H. Schuermans, pastoor; Sobry, student; K. Soeten, id.; Eug. Standaert, id.; H. Thiers, id.; Ern. Vancoillie, id.; H. Vandevelde, id.; Vanlinthout, drukker der Hoogeschool; Vanwinckel, student; H. Veltkamp, advokaat; Verryt, student; A. Verwilghen, id.; P. Willems, hoogleeraar; J. Witteveen, student; F. Wyseur, id.

Bijwonende leden.

De heeren A. Aelbrecht, student; L. Aldernacht, id.; E. Baeten, id.; K. Begerem, id.; P. Bethune, id.; A. Boeye, id.; K. Borreman, id.; Boutens, id.; Cailloux, id.; Cambresy, id.; Mgr Cartuyvels, onderrector; Cols, student; H. Colsaerts, id.; A. Craenen, id.; Debiest, id.; Debock, id.; F. Deherdt, id.; E. Delaet, id.;

L. Denecker, id.; Devers, id.; L. Dujardyn, id.; Fr. Gessler, id.; E. H. Hemeryck, hoogleeraar; P. Hoho, student; J. Indeken, id.; M. Jacobs, advokaat; E. H. Jacops, hoogleeraar; Joye, student; A. Kempinck, id.; A. Loix, id.; Luysterborghs, id.; E. H. Maes, aalmoezenier; H. Mahieu, student; Martens, hoogleeraar; A. Meyers, student; Jos. Michiels, id.; Mgr Namèche, oud-rector; Nyssens, hoogleeraar; Pattyn, student; K. Peeters, id.; Cl. Peeters, id.; A. Pelgrims, id.; Raemdonck, id.; J. Raes, id.; Roegiers, id.; Schoeters, id.; F. Schollaert, advokaat; P. Soetaerd, student; Em. Solvyns, id.; J. Steenackers, id.; J. Steylaers, id.; R. Stroobants, id.; Em. Thibaux, id.; E. Tibbaux, id.; J. Vanbavel, id.; Vanbiervliet, hoogleeraar; A. Vandenberghe, student; Vandeput, id.; A. Vandeput, id.; M. Vandewalle, id.; Vandewouwer, id.; V. Vaneecke, id.; Vangehuchten, id.; Vanhaefte, id.; Vanhoorenbeek, id.; L. Vannayen, id.; Vanreeth, id.; G. Verbiest, id.; Em. Verdoodt, id.; L. Verhoef, id.; R. Verhulst, id.; Verriest, hoogleeraar; A. Versteylen, student; J. Vuylsteke, id.; A. Wyseur, id.

—

Dewijl de heer aftredende tweede geheimschrijver het verslag over de avondzittingen niet heeft ingezonden, werd de heer eerste geheimschrijver verhinderd zijn volledig verslag bij tijds in te leveren.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS
admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1882-1883.

—

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Bockstal, Alexandre, de Renaix, prêtre du diocèse de Gand; 16 juillet.
2 Broux, Jean, de Genck, prêtre du diocèse de Liège; id.
3 Hebbelynck, Adolphe, de Meirelbeke, prêtre du diocèse de Gand; id.
4 Ostyn, Gaspard, de Wervicq, prêtre du diocèse de Bruges; id.
5 Vandorpe, Evrard, de Cruyshautem, prêtre du diocèse de Gand; id.
6 Vandyck, Libert, de Vosselaer, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
7 Vermeire, Edouard, de Somergem, prêtre du diocèse de Gand; id.
8 Vosters, Jules, de Vilvorde, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
9 Iles, Daniel, de Kempsford, prêtre du diocèse de Clifton; id.

---

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Réglements publiés dans les Annuaires*.

BACHELIERS EN DROIT CANON.

1 Bouzin, Léopold, de Béclers, prêtre du diocèse de Tournai; 16 juillet.
2 Wittenberg, Jean-Baptiste, de Neeryssche, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 Malecki, Jacques, de Grabowo (en Pologne), prêtre du diocèse de Culm; 16 juillet.
2 Lemoine, Jean-Louis-Marie, de St-Servan (France), prêtre de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, professeur d'Écriture sainte et de droit canon au séminaire de Versailles; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

Van Coillie, Constantin, de Hooglede, prêtre du diocèse de Bruges; 16 juillet.

DOCTEURS EN THÉOLOGIE.

1 Hizette, Ernest, de St-Léger, prêtre du diocèse de Namur (1); 16 juillet.
2 Mannens, Paul, de Merkelbeek, prêtre du diocèse de Ruremonde (2); id.

---

(1) Les thèses de M. Hizette étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *Definitionis vaticanæ de infallibili romani pontificis magisterio*, XII-254 pp. in 8°.

(2) Les thèses de M. Mannens étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *Disquisitio in doctrinam S. Thomæ de voluntate salvifica et prædestinatione*, X-218 pp. in 8°.

3 Lucas, Charles, de Ruremonde, prêtre du diocèse de Liège (1); id.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

D'une manière satisfaisante.

1 de Bousies, Constantin, de Mons.
2 Van Mechelen, Maurice, de Louvain.

DOCTEURS EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Avec grande distinction.

1 Mussely, Jules, de Ledeghem.

D'une manière satisfaisante.

2 Criquillion, Adolphe, de Lierre.
3 Gedoelst, Henri, de Louvain.
4 Caïmo, Adrien, de Tongres.
5 Ancot, Florimond, de Bruges.
6 Empain, François Louis, de Tongres-N.-D.
7 De Becker, Auguste, d'Anvers.
8 Ouwerx, Lambert, de Hasselt.
9 Diricq, Louis, de Glabais.

---

(1) Les thèses de M. Lucas étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De naturali nostra cognitione Dei*, X-268 pp. in 8°.

EXAMEN DIPLOMATIQUE (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

Merry del Val, Alphonse, de Madrid.

DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS.

D'une manière satisfaisante.

Brière, Marie Louis Jacq., de Montbizot (France)

CANDIDATS EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES

Avec distinction.

1 Bivort, Fernand, de Monceau-sur-Sambre.

D'une manière satisfaisante.

2 Walchnowski, André, de Niziny (Pologne).
3 Rotsart de Hertaing, Paul, de Bruges.
4 Biesiekirski, Joseph, de Plowec (Pologne).

DOCTEUR EN SCIENCES CHIMIQUES.

Avec grande distinction.

Aschmann, Camille, de Luxembourg (1).

---

(1) Les thèses de M. Aschmann étaient précédées d'une Dissertation inaugurale intitulée : *Sur le pouvoir additionnel des composés non saturés bivalents et les dérivés allyl-acétiques*, 56 pp. in 8°.

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

—

BACHELIERS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Lootens, Léonard, d'Anseghem, diacre du diocèse de Bruges ; 14 juillet.
2 Raeymaekers, Victor, de Desschel, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.

LICENCIÉS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Coeckx, Louis, d'Edegem, prêtre de l'archidiocèse de Malines, 14 juillet.
2 Craynest, Jean, d'Oost-Roosebeke, prêtre du diocèse de Bruges ; id,
3 Remy, Edmond, de Soignies, prêtre du diocèse de Tournai ; id.

—

INSTITUT AGRONOMIQUE.

I. Élèves réguliers.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2me.

Avec la plus grande distinction.

1 Vanderyst, Hyacinthe, de Tongres.

Avec distinction.

2 Rouri y Rovirola, Paul, de Damas.

D'une manière satisfaisante.

3 Pèchon, Léon, de St-Léger.
4 François, Prosper, de Ternath.
5 Franssen, Armand, de Liège.
6 Delvaux, Eugène, de Bonsin.
7 Hancart, Nestor, de Dampremy.
8 Stock, Joseph, de Menin.
9 Rigaux, Felix, de Ehein.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec la plus grande distinction.

1 Bolle, Oscar, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

2 Mattos, Judice, de Campos (Brésil).
3 Sani, Guello, de Ferrare.
4 Dijon, Alfred, de Huy.
5 Rouri y Rovirola, Paul, de Damas.
6 Faucon, Louis, de Frasnes lez-Gosselies.
7 Domingo Call y Morros (Barcelone).
8 Deltenre, Ernest, de Fayt.
9 Pèchon, Léon, de St-Léger.
10 Fontaine, Joseph, de Daussoulx (Vedrin).

EXAMENS DE SORTIE ET ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR AGRICOLE.

Avec grande distinction.

1 Pereira Galdino, Rodriguez, de Rio-Janeiro.

Avec distinction.

2 Vander Linden, Arthur, de Goefferdingen
3 Desprez, Auguste, de Tournai.
4 Laurent, Nestor, de Marche lez-Ecaussines.
5 Hizette, Lucien, de St-Léger.

D'une manière satisfaisante.

6 Pâques, Frédéric, de Paifve.
7 Finfe, Adolphe, d'Evrehailles.
8 Poisket, Henri, de Glons.
9 Mattos, Judice, de Campos (Brésil).

II. Élèves hors cadre.

ÉPREUVES SUR DIVERSES BRANCHES.

Avec le plus grand succès.

1 Desseille, Alexis, de Ave et Auffe (Rochefort).

Avec succès.

2 De le Hoye, de Bruxelles.
3 Franssen, Hubert, de Liège.
4 Tielmans, Emile, d'Aerschot.

—

ÉCOLES SPÉCIALES
des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

—

1° Élèves ordinaires.

I. EXAMENS D'ADMISSION.

1 Adam, François, de Leffe-Dinant.
2 Bauwens, Louis, de Lierre.
3 Bidez, Léon, de Frameries.
4 Blaise, Charles, de Mons.
5 Blondieau, Etienne, de Peer.
6 Brewer, Charles, de l'île St-Thomas (Antilles).
7 Brouyère, Armille, de Frameries.
8 Cornu, Florent, de Bernissart.
9 Decot, Florestan, de Jumet.
10 Delacre, Léon, de Bruxelles.
11 de Liedekerke, comte Florimond, de Bruxelles.
12 Dony, Julien, de Rummen.
13 Doutrepont, Léon, de Herve.
14 Henin, Oscar, de Bonsin.
15 Liesens, Mathieu, de Tongres.
16 Mathy, Charles, de Louvain.
17 Maus, Jules, de Bruxelles.
18 Quinet, Charles, de Mons.
19 Renders, Gustave, de Schaerbeek.
20 Steylaers, Joseph, de Bruges.
21 Strick, Eugène, de Noordwykerhoud (Hollande).

22 Tasiaux, Alexis, de Schaltin.
23 Thomas, Emile, de Gouy lez-Piéton.
24 Van Den Eynde, Hector, de Voorde.
25 Vandewyer, Gustave, d'Anvers.
26 Vuylsteke, Jules, de Menin.
27 Wauters, Ernest, de Thielt.
28 Wibaut, Eugène, de Lille (France).

II. *Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 De Ridder, Georges, de Louvain.
2 Pepinster, Joseph, de Herve.
3 Steylaers, Joseph, de Bruges.

Avec distinction.

4 Degand, Jules, d'Hellebecq.
5 De Lannoy, Louis, de Messines.

D'une manière satisfaisante.

6 Dasselborne, Léopold, de Bastogne.
7 Delbruyère, Arthur, de Trazegnies.
8 Dewerpe, Auguste, de Jumet.
9 François, Alexandre, de Silenrieux.
10 Fréson, Léon, de Marbais.
11 Grognard, Emile, de Baranzy.

12 Marot, Fortuné, de Rochefort.
13 Mélard, Hector, d'Ixelles.
14 Michiels, Josse, de Berchem-Ste-Agathe.
15 Moreau, Félicien, d'Ellezelles.
16 Naniot, Armand, de Flawinne.
17 Poncelet, Paul, d'Orsinfaing.
18 Stoesser, Fernand, de Quaregnon.
19 Vandermeulen, Jean, de Brée.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

1 Dessery, Nestor, de Paliseul.
2 Dor, Emile, d'Ampsin.
3 François, Gaspar, de Braffe.
4 Vanden Bossche, Alphonse, d'Opdorp.

D'une manière satisfaisante.

5 Croisieaux, Eugène, de Stambruges.
6 Deneubourg, Clément, de Châtelineau.
7 Hoho, Paul, de Wittem (Hollande).
8 Lemaître, Jules, de Marcinelle.
9 Massart, Louis, de Meux.
10 Moreels, Constant, de Burst.
11 Roisin, Louis, de Châtelineau.
12 Smits, Eugène, de Couillet.
13 Stoesser, Fernand, de Quaregnon.
14 Thibaut, Maurice, de Mont-sur-Marchiennes.
15 Van Lierde, Camille, d'Everbecq.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉ D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec grande distinction.

1 De Pelsmaeker, Louis, de Denderleeuw.

Avec distinction.

2 Dor, Lucien, d'Ampsin.

D'une manière satisfaisante.

3 Beghin, Prosper, de Maeter.
4 Bihain, Firmin, de Strainchamps.
5 De Beer, Edgar, de Leeuwergem.
6 De Beer, Herman, de Leeuwergem.
7 De Bruycker, Polydore, d'Aeltre.
8 Deckers, Alphonse, d'Anvers.
9 De Cock, Emile, d'Alost.
10 Englert, Louis, de Porto-Alegre (Brésil).
11 Gyselinx, Alphonse, de Sart-Custine.
12 Lievens, Joseph, de Binche.
13 L'Olivier, Camille, de Feluy.
14 Périn, Albert, de Louvain.
15 Stacquet, Alexandre, de Fleurus.
16 Siret, Alexis, de Mons.
17 Verschueren, Jacques, de Hofstade lez-M lines.
18 Wautier, Joseph, d'Ittre.

EXAMENS DE SORTIE.

Avec grande distinction.

1 Jacquart, Joseph, de Mouscron.
2 Piret, Léon, de Mont-sur-Marchiennes.

Avec distinction.

3 Bouttiau, Antoine, de Thy-le-Château.
4 Fettweis, Emmanuel, de Verviers.
5 Humbert, Emile, de Habay-la-Neuve.
6 Kunsch, Jules, de Beho.
7 Leroy, Arthur, d'Héverlé.
8 Renquin, Joseph, de Bastogne.

D'une manière satisfaisante.

9 Adam, Joseph, de Termes.
10 Appelmans, Louis, de Bodeghem-St Martin.
11 Bodart, Emile, de Louvain.
12 Bourgeois, Charles, de Neufchâteau.
13 de Huidobro, Joseph, de Santander (Espagne).
14 de Kerckhove, Fréd., de Montpellier (France).
15 Hazebrouck, Cyriaque, de Gand.
16 Herrier, Jules, de Havinnes.
17 Heylen, Auguste, d'Itegem.
18 Mattlet, François, de Ben-Ahin.
19 Pottier, Raphaël, de Spa.
20 Ries, Joseph, d'Esch-sur-l'Alzette (G.-D. de Luxembourg).
21 Willems, Georges, de Neder-Swalm.

III. *Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.*

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2me.

D'une manière satisfaisante.

Delin, Joseph, de Louvain.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 Bodinar, Antoine, de Londres.
2 Canga Argüelles, Joachim, de Madrid (Espagne).
3 Ciantar, Henri, de Malte (île de Malte).
4 De Rode, Laurent, de Louvain.
5 Hill, Harry, de la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis de l'Amérique).
6 Lopez Doriga, Joseph-Marie, de Santander (Espagne).
7 Robie, Alphonse, de Bruxelles.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Michaux, Alfred, de Rochefort.

D'une manière satisfaisante.

2 Chabot, Victor, de Ciney.

3 De Smeth, Maximilien, de Laeken.
4 Dewalque, Léon, de Chênée.
5 Goubet, Alfred, de Louvain.
6 Pogorzelski, Stanislas, de. Maciejowice (Pologne).
7 Van Meerbeeck, Emile, de Bruxelles.

EXAMENS DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Bauwens, Arthur, de Bruxelles.
2 Charlier, Louis, de Malmedy (Prusse).
3 Gilain, Adolphe, de Dinant.
4 Goubet, Alfred, de Louvain.
5 Hissette, Louis, de St-Léger.
6 Regout, Louis, de Maestricht (Hollande).

IV. *Ingénieurs des arts chimiques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 Limelette, Arthur, de Gosselies.
2 Motquin, Louis, de Soignies.
3 Ouwerx, Charles, de Velm.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec grande distinction.

1 Claes, Paul, de Tongres.

D'une manière satisfaisante.

2 Six, Emile, de Warneton.

EXAMEN DE SORTIE.

Avec la plus grande distinction.

1 Guille, Lucien, de Leuze.

D'une manière satisfaisante.

2 Legrand, Jules, de Namur.
3 Streel, Hubert, d'Alleur.

V. *Ingénieurs-architectes.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

1 Salmon, Clément, de Bruxelles.
2 Swéron, Oscar, de Haecht.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Christiaens, Mathieu, de Tongres.

D'une manière satisfaisante.

2 Mélotte, Emile, de Wyck-Maestricht (Hollande).

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Michaux, Alfred, de Rochefort.

D'une manière satisfaisante.

2 Lange, Louis, de Marchin.

EXAMEN DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

Hissette, Louis, de St-Léger.

2° Élèves libres.

EXAMENS SUR DES COURS DE LA 2e ANNÉE.

Avec grand succès.

1 Gyselinx, Joseph, de Hotton.
2 Tielemans, Emile, d'Aerschot.

EXAMENS SUR DES COURS DE LA 3e ET DE LA 4e ANNÉE.

Avec grand succès.

1 Jimenez y Bonefil, Odilon, de Costa-Rica (Amérique centrale).

Avec succès.

2 Sépulchre, Joseph, de Perwez (Namur).

—

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Com sions d'examen de l'Université, en exécuti la loi du 20 mai 1876, dans les deux sess ordinaires et la session supplémentaire de 1

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 Jonnart, Omer, de Masnuy-St-Jean.
2 Morelle, François, de Gosselies.
3 De Lantsheere, Léon, de Bruxelles.

Avec grande distinction.

4 Van Caster, Joseph, d'Anvers.
5 Verstraeten, Charles, de Wetteren.
6 Barbieur, Joseph, de Santbergen.

Avec distinction.

7 Baeten, Ernest, de Nieuwerkerken.
8 Dupriez, Léon, de Peruwelz.
9 Mineur, Emile, de Charleroi.
10 Kumps, Auguste, de Limal.
11 Gravis, Omer, de Peronnes.
12 De Bleeckere, Léon, d'Audenaerde.
13 Pecquereau, Gustave, de Pottes.

14 Van Wintershoven, Fréderic, d'Amby lez-Maestricht.
15 de Buriet, Paul, de Nivelles.
16 Tibbaut, Emile, de Calcken.

D'une manière satisfaisante.

17 de Pret Roose de Calesberg, Daniel, d'Anvers.
18 Dailly, Eugène, de Bruxelles.
19 De Groote, Eugène, de Dixmude.
20 de Villers, Fernand, de Gand.
21 Bolle, Emile, de Fleurus.
22 De Cooman, Oscar, de Ninove.
23 Lemaire, Jean, de Mons.
24 Declercq, Henri, de Beveren.
25 De Vuyst, Paul, de Borsbeek.
26 de Faudeur, Adelin, de Bruxelles.
27 Boeye, Aimé, de St-Nicolas.
28 Bartholomeussen, Alphonse, d'Anvers.
29 de Briey, Camille, de Laclaireau.
30 Savoné, Camille, de Louvain.
31 Leroy, Auguste, de Wasmes.
32 de Pierpont, Albert, de Namur.
33 Derroitte, Henri, de Ciney.
34 Jans, Jean, de Sichen.
35 Haye, Hector, d'Anvers.
36 Duguet, Paul, de Liège.
37 Kieckens, Joseph, de Ninove.
38 Lambert, Camille, d'Anseremme.
39 De Winter, Joseph, d'Anvers.
40 Petit, Ferdinand, d'Auvelais.

41 Anthony, Joseph, d'Anvers.
42 Thomas, François, de Gouy lez-Piéton.
43 de Nimal, Edmond, de Marchiennes.
44 Vanden Staepele, Albert, de Louvain.
45 de Patin de Langemarck, v^te Carlos, de Langemarck.
46 Roberti, Max, de Louvain.
47 Detilloux, Théodore, de Berlingen.
48 Wacrenier, Paul, d'Escanafles.
49 D'Heygere, Camille, de Courtrai.
50 Drion, Adolphe, de Gosselies.
51 Denis, Eugène, de Liernu.
52 Simons, Henri, d'Ixelles.
53 Malherbe, Paul, d'Andenne.
54 Baus, Hector, d'Ypres,
55 Loix, Arthur, d'Alken.
56 Cambresy, Léon, de Gand.
57 De Becker, Camille, d'Aerschot.
58 Carbon, Charles, d'Ostende.
59 Butaye, Emile, de Messines.
60 De Brassine, Léopold, de Wihogne.
61 Lasalle, Victor, de Gerpinnes.
62 Goossens, Edmond, de Vilvorde.
63 Vincent, Edgar, d'Acoz.
64 Inghelram, Auguste, de Stype.
65 Fontaine de Ghélin, Edouard, de Horrues.
66 Misonne, Edouard, de Gilly.
67 Lauwers, Jean, d'Ostende.
68 Maffei, Honoré, de Malines.
69 Standaert, Eugène, de Bruges.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Renkin, Jules, d'Ixelles.
2 Ouwerx, Lambert, de Hasselt.

Avec grande distinction.

3 Velghe, Oscar, de Hasselt.
4 Caprasse, Edmond, de Cherain.
5 Hanotieau, Victor, d'Ecaussines.
6 Glorieux, Paul, de Dottignies.
7 Nagels, Louis, de Hasselt.
8 Diricq, Louis, de Glabais.

Avec distinction.

9 De Bruyn, Eugène, de St-Trond.
10 de Lalieux, Emile, de Nivelles.
11 Vander Heyde, Jules, d'Ostende.
12 Meyers, Armand, de Tongres.
13 Verbiest, Georges, de St-Nicolas.
14 Empain, Louis, de Tongres Notre-Dame.
15 Scheyvaerts, Léon, de Malines.
16 De Becker, Auguste, d'Anvers.
17 Nagels, Charles, de Hasselt.
18 Sobry, Henri, de Furnes.
19 Tibbaut, Jules, de Calcken.

D'une manière satisfaisante.

20 Moulart, Léon, de Bruges.

21 Streel, François, de Jeneffe.
22 Rommens, George, de Poperinghe.
23 Huybrechts, Louis, d'Anvers.
24 Montens, Louis, de Massenhove.
25 Cammaert, Odilon, de Lippeloo.
26 Leroux, Gaston, de Wervicq.
27 De Decker, Théodore, de St-Nicolas.
28 Indekeu, Joseph, de Neeroeteren.
29 Nieter, Louis, de Gand.
30 De Decker, Paul, de Bruxelles.
31 Deville, Félix, de Huy.
32 Vergote, Louis, de Bruxelles.
33 Cornet d'Elzius, c^te^ Charles, de Bruxelles.
34 Ancot, Florimond, de Bruges.
35 De Hert, Félix, d'Alost.
36 de Gerlache, Alexandre, de Differdange.
37 Quinet, Abel, de Mons.
38 Devos, Michel, d'Audenaerde.
39 Herdewyn, Armand, de Lierre.
40 Parmentier, Antille, de Bavichove.
41 Van Lierde, Hubert, de Sotteghem.
42 Witteveen, Jacques, d'Anvers.
43 Nys, Gustave, de Hasselt.
44 Kenes, Auguste, de Meensel-Kieseghem.
45 Verbruggen, Emile, de Geel.
46 Christiaens, Léon, d'Ostende
47 de Troostembergh, Max, de Louvain.
48 Drion, Georges, de Gosselies.
49 Leunen, Joseph, de St-Trond.
50 Guelton, Georges, de Namur.

51 Mullie, Hippolyte, de Staden.
52 Matton, Georges, de Nivelles.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Dassy, Léon, de Namur.
2 Hoyois, Joseph, de Tournai.
3 Dubois, Jean, de Barnich.
4 Gourdet, Henri, de Neufchateau.
5 Schicks, Alfred, de Zele.

Avec grande distinction.

6 Chevalier, Jules, d'Ogy.
7 Desmaisières, Camille, de Bruxelles.

Avec distinction.

8 De Coster, Théodore, de Malines.
9 Leboulengé, Ernest, de Dinant.
10 Vannesse, Emile, de Trognée.
11 Pringiers, Hector, de Courtrai.
12 de Limburg-Stirum, c^te^ Albert, de Zetrud-Lumay.
13 Joly, Edouard, de St-Gilles.
14 Desmaisières, Albert, de Bruxelles.
15 Mommaerts, Jean, de Bruxelles.
16 T'Serstevens, Jean, de Stavelot.
17 Moulaert, Léon, de Bruges.
18 Van Reeth, Joseph, d'Anvers.
19 Dermine, Alfred, de Huy.

20 de Pierpont, Albéric, de Bruxelles.
21 Aglave, Jean-Baptiste, de Strée.
22 Van Steenberghe, Joseph, de Ninove.
23 Mussely, Jules, de Gand.
24 Coucke, Albert, de Courtrai.
25 Coucke, Stanislas, de Courtrai.

D'une manière satisfaisante.

26 Limage, Oscar, de Monceau-sur-Sambre.
27 Hendrickx, Louis, de Tirlemont.
28 de Woelmont, Herman, de Soiron.
29 Le Paige, Edmond, de Herenthals.
30 Pillons, Alphonse, de Maubray.
31 Ranwez, Ernest, d'Andenne.
32 Lauwers, Paul, d'Ingelmunster.
33 Feys, Eméric, de Hoogstaede.
34 Rops, Paul, de Namur.
35 Versteylen, Alphonse, de Turnhout.
36 Vander Banck, Clément, d'Audenaerde.
37 Hecquet, Hippolyte, de Dour.
38 De Temmerman, Omer, de Leupeghem.
39 Wauters, Jean-Baptiste, d'Anderlecht.
40 Van Dieren, Edouard, d'Anvers.
41 Ortegat, Hippolyte, de Dour.
42 De Clercq, Joseph, de Bruges.
43 Persyn, Henri, de Wynghene.
44 de Valkeneer, Léon, d'Ixelles.
45 Vande Werve, Ludovic, d'Anvers.
46 Quirini, Léon, de Velaine sur-Sambre.
47 Van Zeebroeck, Laurent, de Merchtem.

48 Rommens, Georges, de Poperinghe.
49 Van Neste, Paul, de Roulers.
50 Lebacqz, Joseph, de Charleroi.
51 Verbist, Charles, d'Arendonck.
52 Berrewaerts, Firmin, de Louvain.
53 Bouquet, Justin, d'Ypres.
54 Hayoit, Eugène, de St-Ghislain.
55 Vande Poel, Ghislain, de Stabroeck.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec la plus grande distinction.

1 Alenus, Egide, de Baelen-sur-Nethe.

Avec grande distinction.

2 Paepen, Edouard, de Deurne.
3 Ramault, Jules, de Kemmel.
4 Jansen, Désiré, de Baelen-sur-Nethe.
5 Van Eecke, Victor, de Boesinghe.

Avec distinction.

6 Geeraerts, Ernest, de Heyst op den Berg.
7 Roose, Alfred, de Courtrai.
8 Eeman, Edouard, d'Idderghem.

D'une manière satisfaisante.

9 Servais, Prosper, de Louvain.
10 Vlegels, Honoré, de Meire.
11 Ceysens, Joseph, de Beeringen.
12 Van Robais, Firmin, de Sweveghem.

13 Van Ormelingen, Eugène, de Tongres.
14 Massart, Jean Baptiste, de Meux.
15 Gaussin, Jules, de Neufchateau.
16 Mignolet, Félix, de Louvain.
17 Aerts, Edgar, de Lierre.
18 Back, Auguste, de Lokeren.
19 Audenaert, François, de Saffelaere.
20 Meeus, Laurent, de Hove.
21 Soetaert, Pierre, de Ledeghem.
22 Cruyt, Ernest, de Lokeren.
23 Borreman, Léon, de Lessines.
24 Lecoutre, Emile, de Courtrai.
25 Dierckx, Louis, de Turnhout.
26 Bouret, Herman, de Charleroi.
27 Begerem, Charles, de Courtrai.
28 Bruaux, Louis, de Hanzinnes.
29 Xhaflaire, Auguste, de Charneux.
30 Brosens, Constant, de Hoogstraeten.
31 Goemaere, Adolphe, de Bruxelles.
32 Haye, Arthur, d'Anvers.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec grande distinction.

1 Vanderbelen, Joseph, de Louvain.
2 Vanden Eynde, Eugène, d'Aerschot.
3 Lootens, Henri, de Beernem.
4 Van Ooteghem, Henri, de Synghem.

Avec distinction.

5 Depasse, Léon, de Mellet.

6 Jouret, François, de Ladeuze.
7 Bekaert, Henri, de Maldegem.

D'une manière satisfaisante.

8 Van Oudenhove, Auguste, d'Appelterre.
9 Percy, Emile, dé St-Nicolas.
10 Bollen, Lucien, de Beveren.
11 Jaminet, Armand, de Stambert.
12 Prevost, Achille, de Tourpes.
13 De Wachter, Charles, de Ruysbroeck.
14 Fové, Henri, de Wervicq.
15 Wellens, Florent, d'Anvers.
16 De Milliano, Théophile, de Watervliet.
17 De Keersmaecker, Louis, de Londerzeel.
18 Verhofstede, Remi, de Nieuwkerken (Waes).
19 Mistiaen, Henri, de Buggenhout.
20 Cousyn, Lucien, de Beveren lez-Rousbrugge.
21 Chambille, Ferdinand, de Nivelles:
22 Van Robais, Firmin, de Sweveghem.
23 De Keyser, Charles, de Leffinghe.
24 Callioux, Arthur, de Tirlemont.
25 Van Eynde, Edmond, de Moll.
26 Heylen, Joseph, de Meerhout.
27 Dufour, Hubert, de Ninove.
28 Daumerie, Joseph, de Bois-de-Lessines.
29 de Contreras, Gentil François, d'Audenarde.
30 T'Kint, Honoré, de Burst.
31 Poupeler, Gustave, de Vilvorde.
32 Van Cauwenberghe, Isidore, d'Anvers.
33 Coppée, Paul, de La Louvière.

EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE
(DOCTEURS EN DROIT).

Avec la plus grande distinction.

1 Fontaine, Théodore, de Tirlemont.
2 Hoyois, Joseph, de Tournai.
3 Lauwers, Paul, d'Ingelmunster.

Avec grande distinction.

4 Danloy, Henri, de Laroche.
5 Faucon, Victor, de Rœulx.

Avec distinction.

6 Butaye, Arthur, de Warneton.

D'une manière satisfaisante.

7 Velge, Charles, de Lennick-St-Quentin.
8 Hendrickx, Louis, de Tirlemont.
9 Pillons, Alphonse, de Maubray.
10 Vander Haeghen, Odilon, d'Alost.

EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE

D'après la loi de 1857.

D'une manière satisfaisante.

Cornesse, Nicolas, de Liège.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec la plus grande distinction.

1 Doutreligne, Robert, de Courtrai.
2 Heymans, Jean-François, de Goyck.

Avec grande distinction.

3 Bovy, Jules, de Villers-le-Peuplier.
4 Glorieux, Henri, de Bruges.
5 Louveaux, Charles, de Malines.
6 Thevelin, Arthur, de Kemmel.
7 Dutilleux, Marcellin, de Coutesse (Andenne).
8 Hiriart, Pierre, de Montevideo (Urugay).

Avec distinction.

9 Lantmeeters, Louis, de Genck.
10 Moereels, Céleste, de Willebroeck.
11 Leuridan, Aimable, de Nieppe.
12 Standaert, Léopold, d'Adegem.
13 Lamal, Prosper, de Malines.
14 Van Bever, Odilon, de Woubrechtegem.
15 Bragard, Henri, de Charneux.
16 Depoitte, Emile, de Ronquières.
17 Cafferata, Adolphe, de Waterloo (Angleterre).
18 Vermeylen, Louis, de Louvain.
19 Pergens, Edouard, de Maeseyck.
20 Praet, Emile, de Grammont.

21 Piret, Jules, d'Eghezée.
22 Motte, Auguste, de Dinant.
23 Gillet, Joseph, d'Anloy.
24 Valentin, Eudore, de Gonrieux.
25 Stryckers, Alphonse, de Maeseyck.
26 Hiriart, Jean, de Montevideo (Urugay).
27 Turner, Alfred, de Rœulx.

D'une manière satisfaisante.

28 Goedertier, Polydore, de Munte.
29 De Leyn, Emile, de Foëcy.
30 Fortemps, Gérard, de Trembleur.
31 Verwilghen, Alphonse, de Roosendael.
32 Caffet, Adolphe, de Haine-St-Paul.
33 Martin, Aimé, de Niverlée.
34 Vincart, Antoine, de Saintes (Wisbecq).
35 Foucart, Adhémar, de Mainvault.
36 Verschraegen, Jean, de Beirvelde.
37 Tamine, Edmond, de Nivelles.
38 Piret, Léopold, de Tournai.
39 Lefebure, Ernest, de Thieusies.
40 De Corte, Victorien, de Hoves.
41 De Laet, Eugène, de Wommelghem.
42 Van Coillie, Edouard, de Gits.
43 Lucq, Louis, de Templeuve.
44 Van Pevenaege, Henri, de Nerderbrakel
45 Vander Haeghen, Cyrille, de Sulsique.
46 Joestens, Alphonse, d'Ixelles.
47 De Marbaix, François d'Eynthout.
48 Jacqmotte, Pierre, de Blanden.

49 Dessy, Jules, de Dion-le-Val.
50 Buisseret, Emile, d'Erpion.
51 Jobart, Gustave, de Dinant.
52 Masen, Emile, de Lede.
53 Wuyts, François, d'Anvers.
54 Duperroy, Louis, de Monceau-sur-Sambre.
55 Possemiers, Victor, d'Anvers.
56 Gallez, Léon, de Châtelet.
57 Opdebeeck, Philémon, de Wavre Notre-Dame.
58 Duvellié, Henri, de Mourcourt.
59 Snyers, Evariste, de Menin,
60 Férir, Constant, de Bras.
61 Brieven, Gustave, de Wasseiges.
62 Nihon, Toussaint, de Blegny.
63 Warsage, Lucien, de Verviers.
64 Alesch, Edouard, de Bacharage.
65 Joye, René, de Woumen.
66 Hemmer, François, de Clémency.
67 Faucon, Adolphe, du Rœulx.
68 Düren, Nicolas. de Bettembourg.
69 Vanden Hove, Constant, de St-Trond.
70 Vilain, Albert, de Pâturages.
71 Hachez, Victor, d'Espinois.
72 Blancke, Auguste, de Wynghene.
73 Luysterborghs, Louis, de Lichtaert.

2me ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec la plus grande distinction.

1 Giele, Frédéric, de Louvain.

2 Rubbens, Armand, de Zele.
3 Mortiaux, Henri, d'Andenne.
4 Brusselmans, Jules, de Puers.
5 Schepens, Auguste, de Bulscamp.

Avec grande distinction.

6 Lagrange, Jules, d'Ypres.
7 Roose, Arthur, de Courtrai.
8 Lefebvre, Edmond, d'Ohey.
9 Aerts, Florent, de Malines.
10 Marot, Jules, de Rochefort.
11 Sacré, Edmond, d'Yves-Gomzée.
12 Cuypers, Hubert, de Maestricht.
13 Quix, Jean Michel, de Born.
14 Leuridan, Aimable, de Nieppe.

Avec distinction.

15 Hiernaux, Emile, de Marchiennes-au-Pont.
16 Haers, Honoré, de Bassevelde.
17 Maubille, René, de Loupoigne.
18 De Mesmaecker, Pierre, de Steenhuffel.
19 Stubbe, Lambert, de Bruxelles.
20 Thoné, Michel, de Reckheim.
21 Gedoelst, Louis, de Louvain.
22 De Naeyer, Théodore, d'Alost.
23 Ingebos, Jean, de Nethen.
24 Luyten, Louis, de Beggynendyck.
25 Coulon, Joseph, de Paliseul.
26 Dessy, Ernest, de Dion-le-Val.
27 Claes, Jean Baptiste, d'Oetinghen.

28 Volt, Victor, de Bauvechain.
29 Wynants, Joseph, d'Opwyck,
30 Thevelin, Arthur, de Kemmel.
31 Van Vooren, Victor, de Watervliet.

D'une manière satisfaisante.

32 Hottlet, Alfred, de Bioul.
33 Wibin, Benjamin, de St-Georges.
34 Delbeke, Jules, de Thourout.
35 Pasquasy, François, de Beirendrecht.
36 Strauven, Hippolyte, d'Engelmanshoven.
37 Wéry, Auguste, de St-Georges.
38 Van Krunkelsven, Franç., de Quaedmechelen.
39 Valvekens, Andronic, de Rillaer.
40 Burton, Cyprien, de Foy-Notre-Dame.
41 Dalne, Alfred, de Beaumont.
42 Guyaux, Emile, de Ham-sur-Sambre.
43 Bergen, Louis, de Langdorp.
44 Smet, Auguste, de St-Nicolas.
45 Pourbaix, Henri, de Courcelles.
46 Verhoeven, Louis, de Nieuwrode.
47 Léonard, Emile, de Wauthier-Braine.
48 Derroitte, Nestor, de Ciney.
49 Thiernagand, Alphonse, de Lambermont.
50 Caucheteux, Anatole, de Thumaide.
51 Schelfaut, Léon, de Sinay.
52 Roeder, Mathias, de Breitweiler.
53 Pratte, Auguste, de Quarte.
54 Debandt, Emile, de Boesinghe.
55 Courtoy, Auguste, de Herve.

56 Evrard, Léon, d'Acoz.
57 Lejeune, Camille, d'Estinnes-au-Val.
58 Lacourt, Oscar, de Bruxelles.
59 Roosens, Louis, d'Ocquier.
60 Grard, Louis, de Brasmenil.
61 Lodewyckx, Jules, de Hougaerden.
62 Bodart, Charles, de Namur.
63 Vranckx, Richard, de Suerbempde.
64 Laurent, Edmond, de Daussois.
65 Vanderhaegen, Jean Baptiste, de Tourne
66 Godeau, Jules, d'Ittre.
67 Iserbyt, Alphonse de Cuerne.
68 Devos, Maurice, d'Eecloo.
69 Martin, Aimé, de Niverlée.
70 Roland, Joseph, de Grosage.
71 Dupagne, Jules, de Pontillas.
72 Verwilghen, Alphonse, de Roosendael.
73 Pattyn, Emile, de Handzaeme.
74 De Vos, Victor, d'Ath.
75 Goedertier, Polydore, de Munte.
76 Roosens, Joseph, de Maffe.
77 Van Pevenaege, Henri, de Nederbrakel.
78 Van Leeuw, Emile. d'Anderlecht.
79 Sacré, Joseph, de Huy.
80 Vander Haeghen, Cyrique, de Sulsique.
81 Morciaux, Alfred, de Jodoigne.
82 De Wulf, Camille, d'Ingelmunster.
83 Van Mol, Léon, de Malines.
84 Lucq, Louis, de Templeuve.
85 Van Linden, Eugène, de Duffel.
86 De Thiers, Léonce, de Jemmapes.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE)
(2e SOUS-ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Merlier, Félix, de Waereghem.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE)
(ÉPREUVE UNIQUE).

Avec la plus grande distinction.

1 Garnier, Louis, de Beauraing.
2 Baguet, Edouard, d'Ecaussines.
3 Depla, Alphonse, de Ruddervoorde.
4 Vanden Bril, François, de Merchtem.
5 Lauwers, Emile, d'Ingelmunster.
6 Servais, Joseph, de Bossut-Gottechain.
7 Glorieux, Zénon, de St-Genois.
8 Coopman, Otto, de Verviers.
9 Van Vyve, Charles, de Lanacken.

Avec grande distinction.

10 Nicolas, Auguste, de St-Léger.
11 Thiers, Hippolyte, de Deerlyk.
12 Boutfeu, Louis, d'Andenne.
13 Bruwier, Aloïs, d'Ichtegem.
14 Olivier, Camille, de Corroy-le-Chateau.
15 Vannesse, Alfred, de Trognée.
16 Materne, Ernest, de Mallien.

17 Desneux, Léon, de Loupoigne.
18 Blondeau, Emérend, de Gottignies.

Avec distinction.

19 Gerniers, Charles, d'Elseghem.
20 Lantener, Henri, de Jemmapes.
21 Evrard, Henri, de Fontenelle.
22 Decloux, Louis, de Jodoigne.
23 Vande Velde, Hilaire, de Nieuwerkerken.
24 Rossignol, Eugène, d'Yves-Gomezée.
25 De Becker, Julien, d'Aerschot.
26 Hubeau, Théophile, de Nukerke.
27 Corlier, Charles, de Tourinne St-Lambert.
28 Somers, Louis, de Gierle.
29 Walravens, Auguste, de Goyck.
30 Lefebvre, Firmin, de Doissche.
31 Gailly, Charles, de Gerpinnes.
32 Van Cauwenberghe, Achille, de Wortegem.
33 Ost, Zénon, de St-Pierre Capelle.
34 Struelens, Alfred, de Grammont.
35 D'Hondt, Charles, d'Alost.

D'une manière satisfaisante.

36 De Laet, François, de Malines.
37 Demol, Adhémar, de Deux-Acren.
38 Callaert, Emile, de Meylegem.
39 Caluwaerts, Emile, de Corbeek-Loo.
40 Poliart, Charles, de Fontaine l'Evêque.
41 Godfrin, Alexandre, d'Aublain.
42 Dieudonné, Jean-Paul, de Malines.

43 Lefebvre, Florimond, de Kain.
44 Pierman, Adolphe, de Lens.
45 Severin, Luc, de Ciney.
46 Van In, Cyrille, de Lierre.
47 Coffé, Désiré, de Maurage.
48 Meyers, Nicolas, de Weiswampach.
49 David, Félix, de Caneghem.
50 Van Vaerenbergh, Prosper, d'Erembodegem.
51 Belvaux, Alzire, de Surize.
52 Bievez, François, de Haine St-Pierre.
53 Huybrechts, Henri, de Louvain.
54 Glibert, Désiré, de Braine l'Alleud.
55 Goltfus, Joseph, de Haecht.
56 Delchevalrie, Théophile, de Temploux.
57 Wyseur, Alphonse, de Menin.
58 Wery, Emile, de Waleffe St-Pierre.
59 Focquet, Louis, de Couvin.
60 Masen, Aimé, de Lede.
61 Schayes, Jean-Baptiste, de Louvain.
62 Jaecques, René, de Zarren.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Cousot, Georges, de Dinant.
2 Lebrun, Edouard, de Sorée.
3 Denys, Joseph, de Ruysselede.
4 Canon, Clément, de Horrues.
5 Cochez, Stanislas, d'Onnezies.

6 Regibo, Pascal, de Renaix.
7 Hertoghe, Eugène, d'Anvers.
8 Adriaens, René, de Zedelghem.
9 Wauthier, Laurent, d'Alost.
10 Huon, Dominique, de Mons.
11 Creteur, Agricola, de Renaix.
12 Sansen, René, de Poperinghe.
13 Wibin, Ernest, de St-Georges.
14 Vande Vyver, Jean, de Ledeberg,
15 Huyberechts, Théophile, de Bossut.

Avec grande distinction.

16 Etienne, Alphonse, de Rettigny.
17 Bonhomme, Jacques, de Sougnez-Aywail
18 Lelubre, Léon, de Soignies.
19 Henrard, Firmin, de Namur.

Avec distinction.

20 Vriamont, Joseph, de Hollogne-s/Geer.
21 Anciaux, Théophile, d'Héverlé.
22 Sarlet, Emile, de Houmart.
23 Cooreman, Emile, de Lebbeke.
24 Ruyssen, Auguste, de Beveren.
25 Lanssens, Henri, de Selzaete.
26 Robyns, Edouard, de Thielt-St-Martin.
27 Boden, Théophile, de Bettincourt.
28 Vanden Berghe, Odilon, d'Okegem.
29 Van Laere, Octave, d'Avelghem.
30 Stordeur, Adrien, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

31 Caluwaerts, Auguste, de Lubbeek.
32 De Herdt, Jules, d'Anvers.
33 Clerx, Ignace, de Tessenderloo.
34 Vandevelde, Théodule, de Dickele.
35 Verjans, Théophile, de Tongres.
36 Vandewyer, Vital, de Ranst.
37 Cavillot, Victor, de Focant.
38 Appelmans, Adolphe, de Bodeghem-St-Martin.
39 Van Houtte, Edmond, de Snaeskerke.
40 Van Bever, François, de Sterrebeek.
41 Verdinne, Louis, d'Anthée.
42 Van Wyenbergh, Chrétien, de Vilvorde.
43 Costenoble, Jules, de Becelaere.
44 Van Robais, Gustave, de Zweveghem.
45 Dujardin, Firmin, de Wiers.
46 Bribosia, Edmond, de Namur.
47 Vanden Eynde, Alphonse, de Herenthout.
48 Louf, Emile, de Dranoutre.
49 Feys, René, de Hoogstaede.
50 Dieudonné, Henri, de Malines.
51 Ide, Modeste, d'Aersele.
52 Deckers, François, de Calloo.
53 Pironnet, Adolphe, de Wéris.
54 Decorte, Gédéon, de Lodelinsart.
55 Van Olmen, Gustave, de Veerle.
56 Godfrin, Alexandre, d'Aublin.
57 Severin, Luc, de Ciney.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Lebrun, Edouard, de Sorée.
2 Denys, Joseph, de Ruysselede.
3 Cousot, Georges, de Dinant.
4 Regibo, Pascal, de Renaix.
5 Adriaens, René, de Zedelghem.
6 Canon, Clément, de Horrues.
7 Cochez, Stanislas, d'Onnezies.
8 Huon, Dominique, de Mons.
9 Wauthier, Laurent, d'Alost.
10 Wibin, Ernest, de St-Georges.
11 Creteur, Agricola, de Renaix.
12 Sansen, René, de Poperinghe.
13 Huyberechts, Théophile, de Bossut-Gottechain.

Avec grande distinction.

14 Etienne, Alphonse, de Rettigny.
15 Hertoghe, Eugène, d'Anvers.
16 Vandevyver, Jean, de Ledeberg.

Avec distinction.

17 Vriamont, Joseph, de Hollogne-s/Geer.
18 De Herdt, Jules, d'Anvers.
19 Cavillot, Victor. de Focant.
20 Appelmans, Adolphe, de Bodeghem-St-Martin.
21 Anciaux, Théophile, de Héverlé.

22 Lanssens, Henri, de Selzaete.
23 Ruyssen, Auguste, de Beveren.
24 Sarlet, Emile, de Houmart.
25 Bonhomme, Jacques, de Sougnez-Aywaille.
26 Verdinne, Louis, d'Anthée.
27 Robyns, Edouard, de Thielt-St-Martin.
28 Boden, Théophile, de Bettincourt.
29 Cooreman, Emile, de Lebbeke.
30 Bribosia, Edmond, de Namur.
31 Lelubre, Léon, de Soignies.
32 Louf, Emile, de Dranoutre.
33 Henrard, Firmin, de Namur.
34 Vanden Berghe, Odilon, d'Okegem.
35 Vanlaere, Octave, d'Avelghem.
36 Feys, René, d'Hoogstaede.

D'une manière satisfaisante.

37 Clerx, Ignace, de Tessenderloo.
38 Caluwaerts, Auguste, de Lubbeek.
39 Vandevelde, Théodule, de Dickele.
40 Vandewyer, Vital, de Ranst.
41 Costenoble, Jules, de Becelaere.
42 Van Houtte, Edmond, de Snaeskerke.
43 Van Weyenbergh, Chrétien, de Vilvorde.
44 Van Bever, François, de Sterrebeek.
45 Van Robais, Gustave, de Zweveghem.
46 Dujardin, Firmin, de Wiers.
47 Deckers, François, de Calloo.
48 Pironnet, Adolphe, de Wéris.
49 Decorte, Gédéon, de Lodelinsart.

50 Dieudonné, Henri, de Malines.
51 Vanden Eynde, Alphonse, de Hérenthout.
52 Ide, Modeste, d'Aersele.
53 Godfrin, Alexandre, d'Aublin.
54 Van Olmen, Gustave, de Veerle.
55 Verjans, Théophile, de Tongres.
56 Severin, Luc, de Ciney.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec la plus grande distinction.

1 Lamal, Alphonse, de Malines.
2 Dulière, Walter, de Dampremy.
3 Broens, Léonard, de Turnhout.
4 Yernaux, Nestor, de Berzée.

Avec grande distinction.

5 Dieudonné, Henri, d'Andenne.
6 Deneuter, Henri, de Louvain.

Avec distinction.

7 Adant, Henri, de Merbes-Ste Marie.
8 Laureys, César, de Tamise.
9 De Poortere, Hippolyte, de St-Nicolas.
10 Colson, Ernest, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

11 Mairiaux, Henri, de Macon.
12 Barbieux, Louis, de Wadelincourt.
13 Jonet, Hubert, de Fize-Fontaine.

14 Escouflaire, Emile, de Ghislenghien.
15 Struyf, Théodore, de Bierbeek.
16 Devroye, Herman, de Wavre.
17 Vande Vorst, Emile, de Montenaeken.
18 Vande Keere, Jean, d'Aeltre.
19 Verrue, Joseph, de Courtrai.
20 Lefebvre, Albert, de Doissche.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec la plus grande distinction.

1 Lamal, Alphonse, de Malines.
2 Depoortere, Hippolyte, de St-Nicolas.

Avec grande distinction.

3 Dulière, Walter, de Dampremy.
4 Yernaux, Nestor, de Berzée.

Avec distinction.

5 Broens, Léonard, de Turnhout.
6 Dieudonné, Henri, d'Andenne.
7 Vande Keere, Jean, d'Aeltre.
8 Laureys, César, de Tamise.
9 Deneuter, Henri, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

10 Dubuisson, Eugène, de Hornu.
11 Adant, Henri, de Merbes.
12 Leclercq, Joseph, d'Yves-Gomzée.
13 Barbieux, Louis, de Wadelincourt.

14 Mairiaux, Henri, de Macon.
15 Vande Vorst, Emile, de Montenaeken.
16 Verrue, Joseph, de Courtrai.
17 Struyf, Théodore, de Bierbeek.
18 Jonet, Hubert, de Fize-Fontaine.
19 Escouflaire, Emile, de Ghislenghien.
20 De Vroye, Herman, de Wavre.
21 Colson, Ernest, de Bruxelles.
22 Lefebvre, Albert, de Doissche.
23 Laurent, Louis, de Dinant.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES).

Avec la plus grande distinction.

1 Dumortier, André, de Meerendré.
2 De Haene, Joseph, de Furnes.

Avec grande distinction.

3 Roegiers, Alphonse, de Termonde.
4 Plancquaert, Hector, de Wortegem.
5 Vande Walle, Maurice, de Schaerbeek.
6 Hospied, Albert, de Mouscron.

Avec distinction.

7 Palmans, Arthur, de Louvain.
8 Slotte, Nestor, de Quenast.
9 Ernst, Alexandre, de Louvain.
10 Aldernaght, Léon, d'Anvers.

11 Vico, Louis, de Maubrai.
12 Neven, Corneille, de Mettecoven.
13 De Becker, Emile, de Louvain.
14 de Villermont, Charles, de Bruxelles.
15 De Neckere, Louis, de Courtrai.
16 Bosmans, Jules, de Louvain.
17 Van Kerckhoven, Jules, de Louvain.
18 De Roeck, Henri, de Bruxelles.
19 Desomer, Clément, de Turnhout.
20 Berger, Henri, de Bouvignes.
21 Leduc, Octave, de Velaines.

D'une manière satisfaisante.

22 Laval, Charles, de Marche.
23 Nève, Auguste, de Maestricht.
24 Van Hoorde, Henri, de Bruxelles.
25 De Kinder, Victor, d'Anvers.
26 Bourlart, Edmond, de St-Ghislain.
27 Staes, Auguste, de Louvain.
28 Van Ham, Léon, de Braine-l'Alleud.
29 Bauwens, Léon, d'Oostmalle.
30 Bracq, Arthur, de Gand.
31 Demaret, Alfred, de Binche.
32 De Groote, Alfred, de Grammont.
33 vander Stegen de Schrieck, Philippe, de Louvain.
34 Vandeput, Albert, d'Anvers.
35 Ketelers, Henri, de Pervyse,
36 Ravelli, Albert, d'Ixelles.
37 Claes, Raoul, de Bruxelles.

38 Raemdonck, Auguste, de Lokeren.
39 Hollay, Paul, de St-Hubert.
40 Duquesne, Léon, de Merbes-le-Château.
41 Denefve, Joseph, de Mons.
42 Cols, Alphonse, d'Anvers.
43 De Kinder, Ernest, d'Anvers.
44 Vanderborght, Victor, de Tournai.
45 Hanquet, Emile, de Tourinnes-St-Lambert.
46 Bettonville, Jean, de Canne.
47 Deploige, Florent, de Tongres.
48 Lannoy, Gustave, de Comines.
49 Smits, Maurice, de Bruxelles.
50 de Limburg Stirum, Henri, de Gand.
51 Vilain XIIII, Max, de Bruxelles.
52 Dierckx, Henri, de Turnhout.
53 Vander Donckt, Edmond, d'Etichove.
54 Peeters, Clément, d'Anvers.
55 Van Huffel, Paul, de Seeverghem.
56 Dutrieux, Firmin, de La Hestre.
57 Aelbrecht, Arnold, de Louvain.
58 Van Doren, Casimir, de Bruxelles.
59 Rotsart de Hertaing, Richard, de Bruges.
60 de Limburg Stirum, Adolphe, de Zetrud-Lumay.
61 Stouffs, Louis, d'Ohain.
62 Van Winckel, Georges. de Lokeren.
63 Gofflot, Louis, de Rochefort.
64 Francq, Adrien, de Velaines-sur-Sambre.
65 Géron, Victor, de Montzen.
66 del Marmol, André, d'Ensival.

67 Toussaint, Joseph, de Verviers.
68 Lust, Louis, de Bruxelles.
69 Gilbert, Eugène, de Louvain.
70 Rouchet, Louis, de Melkweser.
71 Borel, Jules, de Bruxelles.
72 Georis, Edgar, de Marcinelle.
73 Bertrand, Auguste, de Noirefontaine.
74 Despature, Jules, de Roubaix (France).
75 Masselus, Georges, de Belleghem.
76 Dinon, Waldor, de Ciney.
77 Le Tellier, Pol, d'Ath.
78 Heyvaert, Charles, de Bruxelles.
79 Pycke, Paul, de Gand.
80 Allart, Armand, de Wavre.
81 Tubbax, Joseph, de Turnhout.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 8 BRANCHES).

Avec la plus grande distinction.

1 Lebon, Hector, de Sottegem.

Avec distinction.

2 Bernard, Léopold, de Mons.
3 Dujardin, Narcisse, de Bastogne.
4 De Brie, Alphonse, de Courtrai.
5 Dyon, Eugène, de Huy.

D'une manière satisfaisante.

6 Devisschere, Emile, de Ruddervoorde.
7 Noterdaeme, Jérôme, de Loo.

8 Schepens, Louis, de Bulscamp.
9 Piret, Arthur, de Tarcienne.
10 Goossens, Hubert, de Laer.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

1 Terrens, Jean, de Waldbillig (Luxembour).
2 Petit, Louis, d'Auvelais.
3 Smits, Jules, de Louvain.
4 Dom, Henri, de Liège.
5 Vico, Louis, de Maubrai.
6 Van Mol, Emile, de Tirlemont.
7 De Vis, Paul, de Molenbeek-St-Jean.

D'une manière satisfaisante.

8 Frère, Edmond, de Gilly.
9 Pecquereau, Oscar, de Pottes.
10 Vincent, Edgar, d'Acoz.
11 Ramlot, Henri, de Perwez.
12 De Haen, David, d'Ixelles.
13 Berrewaerts, Alfred, de Louvain.
14 d'Udekem de Guertechin, Ferdinand, de Bossut-Gottechain.
15 Alhon, Victor, de Thiméon.
16 van Elewyck, Arnold, de Louvain.
17 Snoy, Thierry, d'Oppuers.
18 Seghin, Eugène, de Binche.
19 Hannecart, Camille, de Souvret.

20 Deneeff, Albert, de Louvain.
21 Jacobs, Emile, de Louvain.
22 Ermel, Charles, de Frasnes-lez-Gosselies.
23 Hulin, Adrien, d'Estinnes-au-Val.
24 d'Anethan, Jules, de Prague.
25 Duchesne, Auguste, d'Arras.
26 Fichefet, Emile, de Sombreffe.
27 Siderius, Arthur, de Baillonville.
28 Vander Meerschen, Eugène, de Schaerbeek.
29 de Troostembergh, Louis, de Louvain.
30 Bolle, Fernand, de Louvain.
31 Duboisdenghien, Arthur, de Seneffe.
32 Coppens, Hubert, de Waelhem.
33 Biwer, Jean-Pierre, de Remich.
34 Lambert, Zacharie, de Montigny-sur-Sambre
35 Dremel, Albert, de Bruxelles.
36 Buisseret, René, de Wavre.
37 Balot, Victor, de Charleroi.
38 Claes, Pierre, de Tongres.
39 Slotte, Nestor, de Quenast.
40 Demaret, Alfred, de Binche.
41 Hannotte, Alphonse, de Battice.
42 Quirini, Jules, de Velaines-sur-Sambre.
43 Bosquet, Hervey, de St-Nicolas.
44 Singelée, Charles, de Schaerbeek.
45 Wilmart, Adolphe, de Gosselies.
46 Fournier, Victor, de Namur.
47 Poliart, Jean, de Fontaine-l'Evêque.
48 Dailly, Jules, de Schaerbeek.
49 Bôval, Emile, de Frasnes-lez-Buissenal.

50 Delfosse, Paulin, de Manage.
51 Muûls, Charles, de Bruges.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec la plus grande distinction.

1 Bethune, Léon, d'Alost.

Avec distinction.

2 Raes, Joseph, de Hougaerde.
3 Janssens, Edouard, d'Anvers.
4 Maenhaut, Jules, de Gand.
5 Plancquaert, Hector, de Wortegem.
6 Bauwens, Léon, d'Oostmalle.

D'une manière satisfaisante.

7 Donnez, Alfred, de Gand.
8 De Voghel, François, de Lennick-St-Quentin.
9 Lambreghts, Alfred, de Waterloo.
10 Deckers, Paul, d'Anvers.
11 Roelandts, Aimé, de Wacken.
12 Thienpont, Alphonse, de Hoorebeke.
13 Vermeer, Sylvain, d'Anvers.
14 Van Reeth, Edouard, de Boom.
15 De Kesel, Théodule, de Stekene.
16 Boury, Jules, d'Anvers.
17 Verwilghen, Alphonse, de St-Nicolas.
18 Boutens, Charles, de Bruges.
19 Loix, Constant, d'Eyndhoven.
20 Masselus, Georges, de Belleghem.
21 Bruneel, Gustave, de Courtrai.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS L'HISTOIRE MODERNE.

D'une manière satisfaisante.

1 Pêcher, Léon, de Boussu.
2 Bernard, Arthur, de Namur.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

1 de Burlet, Paul, de Nivelles.
2 Bernard, Léopold, de Mons.
3 Debrie, Alphonse, de Courtrai.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec la plus grande distinction.

1 Lebon, Hector, de Sottegem.

Avec grande distinction.

2 Verstraeten, Charles, de Wetteren.
3 Cambresy, Léon, de Gand.

Avec distinction.

4 Declercq, Henri, de Beveren.
5 Noterdaeme, Jerôme, de Loo.
6 De Visschere, Emile, de Ruddervoorde.

D'une manière satisfaisante.

7 Schepens, Louis, de Bulscamp.

EXAMEN DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Avec distinction.

1 Cordewener, Edmond, de Maestricht.

D'une manière satisfaisante.

2 Van Ryckelen, Auguste, de Halle-Boyenhoven

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

1 Laruelle, Léopold, de Forville.
2 François, Eugène, de Binche.
3 Claes, François, d'Oetinghen.
4 Tellier, Arthur de Barbançon.
5 Van Biervliet, Jules, de Bruges.
6 Deschamps, Alfred, de Châtelineau.

Avec distinction.

7 Rubbens, Emile, de Zele.
8 Wilmaers, Léon, de Duffel.
9 Morren, Emile, de Malines.

10 De Ridder, Joseph, de Deurne.
11 Billouez, Antoine, de Maulde.
12 Deleval, Remi, d'Aubel.
13 Dusollier, Cyrille, de Luingnes.
14 Dubois, Charles, de Graty.
15 Devaux, Léon, de Philippeville.
16 Xhonneux, Jacques, de Lontzen.
17 Planquart, Cyrille, de Mouscron.
18 Van Daele, Achille, de Thielt (Fl. occ.).
19 Van Holder, Auguste, de Hérinnes.
20 Bauwens, François, de Viersel.
21 D'Hauwer, Pierre, de Castre.
22 Brebant, Adhémar, de Warquignies.
23 Carlier, Emile, de Meerbeke.
24 Hoyois, Jean, de Tournai.
25 Lebrun, Nestor, de Séloignes.
26 Helsmoortel, John, d'Ostende.
27 Loor, Edmond, de Soignies.

D'une manière satisfaisante.

28 Verbraeken, Henri, de Zwyndrecht.
29 Cousinne, Oscar, de Velaines.
30 Schovaers, Armand, de Bruxelles.
31 Hesbeens, Ernest, de Tirlemont.
32 Chantraine, Henri, de Namur.
33 Minet, Auguste, de Ronquières.
34 Bodson, Hubert, de Marchienne au Pont.
35 Mahieu, Cyrille, de Villerot.
36 Nieles, Jean-Pierre, de Dudelange.
37 De Becker, Raymond, d'Aerschot.

38 Tellier, Emile, de Peruwelz.
39 Van Eynde, Henri, de Moll.
40 Moens, Evence, de Lombeek-Ste-Catherine.
41 Colsaerts, Henri, d'Anvers.
42 Pelgrims, Albéric, de Louvain.
43 Duchâteau, Alphonse, de Malines.
44 Laporta, Auguste, de Lierre.
45 Hupin, Herman, de Binche.
46 Vandenbergh, Théodore, d'Anvers.
47 De Ryck, Léon, de Tamise.
48 Laduron, Octave, de Warfusée.
49 Drousie, Jules, de Hornu.
50 Cambier, François, de Bury.
51 Hertsens, Pierre, de Stekene.
52 Gielis, François, de Liège.
53 Fostée, Antoine, de Signeulx.
54 Berx, Constant, de Diepenbeek.
55 Allard, Eloi, de Châtelineau.
56 De Lantsheere, Joseph, d'Assche.
57 De Bock, Louis, de Saffelaere.
58 Reusens, Georges, de Malines.
59 Vanden Wouwer, Louis, d'Itegem.
60 Van Campenhout, Emile, de Vilvorde.
61 Theunis, Jules, de Wygmael.
62 Mostaert, Georges, de Abeele-Watou.
63 Ameels, Charles, de Renaix.
64 Fourez, Joseph, de Wasmuël.
65 Bastin, Paul, de La Louvière.
66 Lamal, Louis, de Ninove.
67 Gosse, Charles, de Gand.
68 Stiernet, Jean-Baptiste, d'Ottignies.

69 Nothelier, Jean, de Chiny.
70 Thielemans, Ferdinand, de Hingene.
71 Maeyens, Eugène, de Knesselaere.
72 Temmerman, Philémon, d'Erembodegem.
73 Van Reysen, Joseph, de Bruxelles.
74 Flahou, Camille, de Wulveringhem.
75 Dhainaut, Alfred, de Baudour.
76 Sonnet, Octave, de Leugnies.
77 Planquart, Godefroid, de Mouscron.
78 Van Gorp, Eugène, de Boortmeerbeek.
79 Fauconnier, Edmond, de Mignault.
80 Renoy, Oscar, de Ciney.
81 Kuyl, Clément, de Vilvorde.
82 Ciovini, Jean, de Buenos-Ayres.
83 Leemans, Charles, de Malines.
84 Butaye, Désiré, de Stavele.
85 Mahaux, Léon, de Boignée.
86 Rooryck, Emile, de Hoogstade.
87 Van Tricht, Emile, de Louvain.
88 Eeckman, Jean, de Tournai.
89 Van Baelen, Adolphe, de Louvain.
90 Parent, François, d'Oeudeghien.
91 Goossens, Edmond, de Malines.
92 Lemmens, Henri, de Berlaer.
93 Mahieu, Albert, de Rumbeke.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec la plus grande distinction.

1 Van Gehuchten, Arthur, d'Anvers.
2 Smets, Gérard, de Hombourg.

Avec grande distinction.

3 Meunier, Alphonse, de Lessines.
4 Castelain, Louis, de Gouy-lez-Piéton.
5 Vandermeulen, Gérard, de Brée.
6 Gits, René, d'Iseghem.
7 Bernard, Théophile, de Mons.

Avec distinction.

8 Henault, Emile, de Pontillas.
9 Isaac, Edmond, de Quaregnon.
10 Debrun, Octave, d'Andenne.
11 Cakembergh, Marcel, de Silly.
12 Dayez, Albert, de La Bouverie.
13 De Bongnie, Léon, de Tournai.
14 Van Looveren, Henri, de Wuestwezel.
15 Deman, Jacques, de Lierre.
16 Wouters, Henri, de Louvain.
17 Léonard, Edouard, de Silenrieux.
18 Leto, Hyacinthe, de Baudour.
19 Van Ongevalle, René, de Lierde-Ste-Marie.
20 Luyckx, Eugène, de Casterlé.
21 Borreman, Charles, d'Alost.
22 Dams, Robert, de Pael.
23 Keyaert, Félix, de Hoeylaert.
24 Basyn, Georges, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

25 Philippe, Emile, de Trazegnies.
26 Lemaître, Edouard, de Charleroi.
27 Estas, Hubert, de Hoves (Graty).

28 Pattyn, Camille, de Hooglede.
29 De Boeck, Pierre-Joseph, de Hofstade.
30 Alesch, Edouard, de Bacharage.
31 Faucon, Adolphe, de Rœulx.
32 Buyle, Alphonse, d'Exaerde.
33 Wullaert, Victor, de Courtrai.
34 Blancke, Auguste, de Wynghene,
35 Van Lierde, Aimé, de Sotteghem.
36 Laloyaux, Paul, de Gosselies.
37 Van Velsen, Prosper, de Malines.
38 Vander Plancken, Louis, de Lierre.
39 Smets, Henri, de Malines.
40 Crochelet, Hector, de Gourdinne.
41 Turner, Alfred, de Rœulx.
42 Vanderhoeydonck, Louis, de Heusden.
43 Vermeren, François, de Denderwindeke.
44 Laenen, Romain, de Heyst-op-den-berg.
45 De Ruyter, Joseph, de Lovendeghem.
46 Rombauts, Jean, de Malderen.
47 Laurent, Louis, d'Irchonwelz.
48 Franck, Léopold, de Hoevenen.
49 Janssens, Alexandre, de Lillo.
50 d'Hooghe, Félix, d'Anvers.
51 Crombé, Désiré, d'Audenhove-Ste-Marie.
52 Donny, Frédéric, de Velthem.
53 Veys, Eugène, de Bruges.
54 Linard, Libert, de Wauthier-Braine.
55 Allard, Léon, de Boussu-en-Fagne.
56 Royer, Emile, de Lens-St-Remy.
57 Moulart, Charles, de St-Sauveur.

58 De Gheselle, Gustave, d'Ingelmunste
59 Devers, Eugène, de Dixmude.
60 Lecomte, Fernand, de Ham-sur-Heu
61 Willems, Jean, de Louvain.
62 Van Geersdaele, Eugène, de Dampre
63 Balot, Charles, de Charleroi.
64 Govaerts, Adrien, de Bar-le-Duc.
65 Cordier, Herman, de Rixensart.
66 Meert, Alfred, de Moorsel.
67 Trussart, Louis, de Tombes.
68 De Bie, Joseph, de Lichtaert.
69 Dotremont, Arthur, de Tirlemont.
70 Rademaekers, Joseph, de Maeseyck
71 François, Alphonse, de Bruges.
72 Colot, Fréderic, de Namur.
73 De Wever, Joseph, de Wambeke.
74 Cousinne, Oscar, de Velaines.
75 Verbraeken, Henri, de Zwyndrecht.
76 Willocx, Gustave, de Merchtem.
77 Nieles, Jean-Pierre, de Dudelange.
78 Heugebaert, Aloïs, de Dickebusch.
79 Baudhuin, Léon, de Bois-de-Villers.
80 Vermylen, Florent, de Schrieck.
81 Lommen, Ferdinand, de Moll.
82 Mahieu, Cyrille, de Villerot.
83 Kerkhofs, Pierre, de Veldwezelt.
84 De Herdt, Ernest, de Lebbeke.
85 De Becker, Raymond, d'Aerschot.
86 Van Tomme, Joseph, de Roulers.
87 Schovaers, Armand, de Bruxelles.

88 Bodson, Hubert, de Marchiennes.
89 Gerard, Arthur, de Dinant.
90 Colsaerts, Henri, d'Anvers.
91 Chantraine, Henri, de Namur.
92 Laruelle, Léopold, de Forville.
93 Nothelier, Jean-François, de Chiny.
94 Gosse, Charles, de Gand.
95 Delvaux, Emile, de Wavre.
96 Laurent, Hadelin, de Dinant.
97 Burghgraeve, Arthur, de St-Nicolas.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES (EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE).

Avec distinction.

Vilain, Albert, de Pâturages.

EXAMEN DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

Avec distinction.

1 Duthoo, Jules, de Wevelgem.
2 Deflandre, Fernand, de Thuin.
3 Milcamps, Léon, de Châtelet.
4 Verlaine, Louis, d'Andenne.

D'une manière satisfaisante.

5 Coupez, Joseph, de Saintes.
6 Lebacq, Amand, de Ghoyck.
7 Créteur, Armand, de Renaix.
8 Ceressia, Jules, de Fleurus.
9 Bertrand, Alphonse, de Dinant.

10 Van Eyndhoven, Auguste, de Weelde.
11 Van Cleemput, Julien, d'Eccloo.
12 Vanderyst, Henri, de Tongres.
13 Roegiers, Firmin, d'Eccloo.
14 Roman, François, de Termonde.
15 De Stoop, Alphonse, de Roulers.
16 Derneville, Albert, de Houdeng-Goegnies.
17 Nihoul, Edouard, de Boneffe.
18 Pivont, Georges, de Charleroi.
19 Rigaux, François, de Grammont.
20 Carnel, Robert, d'Anvers.
21 Siroe, Constant, de Malines.
22 Van Meensel, Florent, d'Anvers.
23 De Jonckheere, Joseph, de Thielt.
24 Enckels, Emile, de Halen.
25 Tihon, Camille, de Viemme.
26 Nerinckx, Joseph, de Lennick-St-Quentin.
27 Broutoux, Augustin, de Boussu.
28 Huart, Louis, de Bouvignes.
29 Slootmans, Auguste, de Duffel.
30 François, Augustin, de Silenrieux.
31 Devos, Alfred, de Grammont.
32 Drousie, Louis, de Hornu.
33 Fonder, Eugène, de Couvin.

2me ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec grande distinction.

Van Hoonacker, René, de Bruges.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

Avec la plus grande distinction.

1 Giele, Frédéric, de Louvain.

Avec grande distinction.

2 Heymans, Jean-François, de Goyck.

Avec distinction.

3 Pergens, Edouard, de Maeseyck.
4 Gedoelst, Louis, de Louvain.

2me ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

Avec la plus grande distinction.

1 Gilson, Gustave, de Boitsfort.

Avec distinction.

2 Pergens, Edouard, de Maeseyck.

D'une manière satisfaisante.

3 Warlomont, René, de Bruxelles.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

D'une manière satisfaisante.

Van Butsel, Edmond, de Vracene.

—

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	36	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL.
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58(1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484 (2)
Totaux	3729	3655	2378	1794	11556

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

(2) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	36	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL.
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58(1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484 (2)
Totaux	3729	3655	2378	1794	11556

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

(2) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Science	TOTAL
	3729	3655	2378	1794	11556
1877	207	267	64	104	642(1)
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
Totaux	5292	5837	3352	3112	17593

(1) Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction (2)	La pl. gr. distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
Totaux	2606	765	446	147	3664

(1) V. la note, p. 280.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La pl. gr. distinction	TOTAL
	2606	765	446	147	3664
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
Totaux	7396	2931	482	709	11556

(1) Voyez note 2, p. 285.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La pl. gr. distinction	TOTAL
	7396	2931	482	709	11556
1877	389	179	(1) 28	46	(2) 642
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	534	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
Totaux	11127	4335	1002	1129	17593

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note p. 280.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1881—82.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 1	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 2	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
Totaux	1572	1674	1013	969	993	1583	653	8457

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borne dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1895 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 287.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1854—55 à 1862—63.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	1572	1674	1013	969	993	1583	653	8457
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51 1	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
Totaux	1893	1932	2890	2992	3817	5141	1939	20604

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1854-55 à 1882-83.

ANNÉE ACADÉMIQUE.	Écoles spéciales	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	»	1932	2890	2992	3817	5141	1939	20604
1865-66 1	42	»	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	110	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
Totaux	2868	1932	6722	5340	8714	10020	3832	41321

(1) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1882-1883 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 1558 élèves inscrits pendant l'année 1882-83 1451 sont Belges; 107, étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	178
— de Brabant	325
— de Flandre occidentale	172
— de Flandre orientale	175
— de Hainaut	280
— de Liège	82
— de Limbourg	62
— de Luxembourg	41
— de Namur	136
Total	1451

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne du Nord	9
Angleterre	5
Autriche	3
Brésil	8
Costarica	1
Chili	1

Espagne . . . . . .
Égypte . . . . . .
États-Unis . . . . . .
France . . . . . .
Irlande . . . . . .
Italie . . . . . .
Luxembourg (grand-duché) . . . . . .
Malte . . . . . .
Mexique . . . . . .
Pays-Bas . . . . . .
Pologne . . . . . .
République Argentine . . . . . .
Russie . . . . . .
Turquie . . . . . .
Uruguay . . . . . .
Suisse . . . . . .

Total

—

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

—

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 286-288.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311

Années.	*Deuœ premiers mois.*	*Total de l'année.*
1877—78	1201 (1)	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558
1883—84	1438	

(1) Cette diminution du chiffre provient de la suppression des cours élémentaires dans la Faculté de Théologie, suppression qui a eu pour effet de réduire de moitié le nombre des étudiants de cette Faculté.

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1883-84 (1).

—

Théologie	59
Droit	298
Médecine	395
Philosophie et lettres	191
Sciences	321
Écoles spéciales	174
Total	1438

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 286, 287 et 288 donnent le chiffre total de chaque année.

—

NÉCROLOGE.

—

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur.

II MACHAB. XII, 45.

—

2 Janv. 1883. VAN DEN STEEN, Jean Marie, chanoine de la cathédrale de Gand, docteur en théologie, ancien professeur de théologie morale, ancien sous-régent du collège du St-Esprit, né à Termonde le 2 mai 1825, décédé à Gand.

18 janvier. BUISSERET, Henri D. I., démonstrateur d'arboriculture agrégé à l'Institut agricole, né à Landelies le 30 juillet 1824, décédé à Louvain.

9 février. TACK, Jules, élève de la Faculté de droit, né à Courtrai le 28 octobre 1861, y décédé.

30 mars. JACQUEMART, Auguste Ch. D., élève du doctorat en médecine, né à Mouscron en mars 1858, décédé à Louvain.

4 avril. DEVILLE, Florent, élève de la Faculté de droit, né à Huy le 16 janvier 1861, y décédé.

9 avril. DIEUDONNÉ, Charles M., élève du doctorat en médecine, né à Andenne le 15 mars 1860, décédé à Louvain.

24 avril. BOCQUÉ, A. Zénon, élève de la Faculté des sciences, né à Ghoy le 1r août 1861, décédé à Enghien.

9 juin. VAN DEN BROECK, P. M. Joseph, élève du doctorat en philosophie, né à Louvain le 23 février 1860, y décédé.

23 juin. DE BRUYNE, Frédéric Hubert M., étudiant en droit, né à Maeseyck le 15 août 1861, décédé à Louvain.

16 juillet. Sa Grandeur Monseigneur THÉODORE JOSEPH GRAVEZ, Évêque de Namur, prélat domestique de Sa Sainteté, Évêque assistant au trône pontifical, né à Sivry le 10 septembre 1810, décédé à Namur. (*V. aux analectes.*)

29 septembre. Son Éminence VICTOR AUGUSTE ISIDORE, CARDINAL DECHAMPS, du titre de Saint Bernard aux Thermes, Archevêque de Malines, Primat de Belgique, etc., né à Melle le 6 décembre 1810, décédé à Malines. (*V. aux analectes.*)

septembre. VON GIOVANELLI, baron Henri, étudiant en droit, né à Bozen (Tyrol), y décédé.

7 octobre. DECLERCQ, Henri, élève de la Faculté de droit, né à Beveren le 13 juillet 1862, y décédé.

18 octobre. GHYOOT, Jean Ch. A. M., étudiant en sciences, né à Courtrai le 8 octobre 1865, décédé à Louvain.

24 octobre. ASSELMAN, François, étudiant en pharmacie, né à Merchtem le 16 mai 1860, y décédé.

30 octobre. VAES, Achille, élève du doctorat en médecine, né à Baelen le 30 octobre 1855, décédé à Malines.

28 novembre. MOTTE, Auguste P. E., élève du doctorat en médecine, né à Dinant le 31 décembre 1861, y décédé.

11 décembre. TOUSSAINT, Joseph, étudiant en philosophie, né à Verviers le 28 janvier 1863, y décédé.

R. I. P.

—

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

Titre Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription, et la même somme pour le recensement ou renouvellement de l'inscription (1). Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

---

(1) Cet article a été modifié au commencement de l'année 1872-1873. L'étudiant paye, de plus, une cotisation de cinq francs pour l'usage de la Bibliothèque.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi. Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux

offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

---

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences, des Écoles spéciales et du Notariat.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux.
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire.
4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité ;

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont dû être modifiées pour être mises en rapport avec nos lois successives sur l'enseignement supérieur, et en dernier lieu avec la loi du 20 mai 1876. Voir le programme annuel des cours.

expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années

(1) Cet article et les suivants ont dû être modifiés d'après les exigences de la loi du 20 mai 1876.

dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1) embryologie), la Physiólogie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale.

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1856.

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter les cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'His-

(1) Voir la note à l'art 54.

toire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

---

(1) Voir la note à l'art. 54.

ART. 40.

Les rétributions fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur, qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne

ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

RÈGLEMENT
pour le service de la Bibliothèque.

—

ART. 1er.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures, pendant le semestre d'hiver, et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1er.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire avec la signature de celui qui fait la demande.

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

---

(1) L'article 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches, les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne

---

de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du 22 mai 1857.*

peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain, le 18 *avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873 et de cette année.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil, et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur*; 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.*—V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du* 20 *mai* 1876. — V. les Annuaires de 1878 et de 1881

33. *Concours de l'enseignement supérieur, organisé en vertu de l'article* 44 *de la loi du* 20 *mai* 1876. (Arrêté royal du 11 octobre 1877.)— V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'agriculture.* —V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage.* — *Règlement.* — *Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

—

Le Séminaire américain de Louvain.

—

En 1857, plusieurs évêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi, avec le consentement et l'approbation de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Malines, sous le patronage des Évêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un Séminaire américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie » profonde que nous remercions nos vénérables » Frères, le Cardinal Archevêque et les Évêques » de la catholique Belgique, pour le zèle si noble » et si chrétien avec lequel ils ont coopéré à » l'établissement du SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE » L'IMMACULÉE CONCEPTION dans la ville de Lou- » vain, siège de cette ancienne et célèbre Uni- » versité catholique, qui a répandu tant de lustre » sur la sainte Église notre Mère. Ce Séminaire, » fondé avec le louable concours de quelques » Évêques de notre province, a déjà envoyé » onze missionnaires pleins de zèle et de pru-

» dente activité. Son existence prospère nous est
» un sûr garant de tout le bien qu'il est appelé
» à rendre à notre sainte Religion; c'est là le
» résultat que nous en attendions. Nous prions
» les Prélats belges de daigner lui continuer
» leur bienveillant appui. »

Et le second concile de Baltimore, tenu en 1866, où étaient présents trente-sept Évêques et sept Archevêques, s'exprime en ces termes :

« Nous devons aussi faire mention du collège
» établi pour les missionnaires de ce pays près
» l'Université de Louvain, ce très célèbre siège
» des lettres et des sciences, par les Évêques de
» Belgique, et dont nous avons déjà recueilli des
» fruits fort nombreux et très salutaires. Car,
» depuis neuf ans que ce collège est fondé, il
» nous a envoyé plus de cinquante missionnaires
» pour travailler à la culture de la vigne du
» Seigneur. »

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le Collège américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser à Mgr J. De Nève, prélat domestique de Sa Sainteté, vicaire général de l'évêché de Détroit et président du collège, rue de Namur, n° 110.

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

PUBLICATIONS.

—

Pendant l'année académique écoulée le corps enseignant a fait de nombreuses publications. En voici la liste :

Dans la Faculté de théologie.

J. T. BEELEN. — *Het boek genaamd* ECCLESIASTICUS, *naar den latijnschen tekst der Vulgaat in het Nederlandsch vertaald en in doorloopende aanteekeningen uitgelegd.*

T. J. LAMY. — *Commentarium in librum geneseos.* Mechliniæ, Dessain, 1883, vol. in 8° de VIII-400 pages. Il sera mis en vente avec le second volume qui paraîtra en janvier 1884.

Le christianisme en Roumanie (*Revue catholique* de Louvain, n° de septembre 1883).

Le prophète Jonas (Controverse, n° de décembre 1882, Lyon).

L'universalité du déluge (*Controverse*, n° de septembre 1883).

S. Ephræm Syri hymni et sermones inediti, quos e codicibus londinensibus, parisiensibus et oxoniensibus descriptos edidit, latinitate donavit, variis lectionibus instruxit, notis et prolegomenis illustravit. Mechliniæ, 1882, t. 2, gr. in 8°.

E. H. J. Reusens. — *Eléments d'archéologie chrétienne.* Deuxième édition, t. I, première partie.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XIX, 1883, 1 vol. in 8°.

Cimetières à fleur du sol pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Article dans la *Revue catholique*, n° de novembre 1883.

Plusieurs notices dans la *Bibliographie nationale.*

Articles bibliographiques dans la *Revue catholique* et dans la *Revue de l'art chrétien.*

A. J. J. F. Haine. — *Theologiæ Moralis Elementa ex S. Thoma aliisque probatis Doctoribus collegit ordineque disposuit A. Haine*, t. I, II, III. — Le tome IV est sous presse. Louvain, Fonteyn.

B. Jungmann. — *Dissertationes selectæ in Historiam ecclesiasticam*, t. III, in 8°. Ratisbonæ, F. Pustet, 1882.

Institutiones theologiæ dogmaticæ specialis. — Tractatus de Deo Creatore, editio quarta, in 8°. Ratisbonæ, F. Pustet, 1883.

Dans la *Revue catholique* de Louvain, juin 1883 : « *Saint Gilles* » *compte rendu sur la* « *vie de saint Gilles, par M. le chanoine Rembry.* » — Des articles biographiques dans le *Kirchenlexicon* de Fribourg, 2e édit.

A. H. H. Dupont. — *La philosophie de saint Augustin.* Louvain, Peeters.

Dans la *Revue catholique : La prédétermination physique et la doctrine de saint Thomas. — L'idée de l'infini.* — Plusieurs articles bibliographiques.

Dans la *Controverse : Les objections de M. Stuart Mill contre les preuves de l'existence de Dieu. — Les objections de M. Hartmann contre le dogme de la Rédemption. — L'âme humaine est une substance.*

D. Mercier. — *Discours d'ouverture du cours de philosophie de saint Thomas.*

Étude sur le déterminisme mécanique et le libre arbitre, dans la *Revue catholique*, octobre et décembre 1883.

Dans la Faculté de droit.

J. J. Thonissen. — *La poésie française dans la révolution brabançonne.* Notice lue à la séance publique de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, du 9 mai 1883. Bruxelles, Hayez, 1883, in 8°.

Rapport fait à la classe des lettres de l'Académie royale, sur un mémoire concernant les institutions politiques et civiles de la Belgique sous la dynastie mérovingienne (dans le t. V, 3e série, du Bulletin de l'Académie).

Mémoire sur les moyens de réduire le nombre des individus qui, tels que les recéleurs, favorisent la perpétration des infractions.

Rome, 1883, in 8°. (Dans le *Bulletin de la commission pénitentiaire internationale.*)

C. H. X. PERIN. — *Les doctrines économiques depuis un siècle.* Paris. Lecoffre.

Une traduction allemande de cet ouvrage a été publiée sous ce titre : *Die Lehren der Nationalökonomie seit einem Jahrhunderte.* Freiburg im Breisgau. Herder.

Le modernisme dans l'Église d'après des lettres inédites de La Mennais. Paris, Lecoffre.

L'association ouvrière, discours prononcé à l'assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, le 12 novembre 1881. Lille, Desclée et Cie.

L'État et l'Église dans la société internationale. Rapport présenté au congrès des jurisconsultes catholiques, tenu à Reims, du 6 au 8 octobre 1882, publié dans la *Revue catholique des institutions et du droit*, décembre 1882.

De la richesse dans les sociétés chrétiennes. Troisième édition, Paris, Lecoffre.

Mélanges de politique et d'économie. Paris, Lecoffre.

E. E. F. J. DESCAMPS. — *Etudes sur les fondateurs de la science du droit.* Première partie : *Hugo Grotius et le droit naturel.* Louvain. Peeters, 1883.

A. NYSSENS. — A. Nyssens et H. Debaets. *Commentaire législatif du Code de commerce belge.* 4e livraison.

Revue catholique de Louvain, n° du 15 août : *La représentation proportionnelle des partis.*

J. VANDENHEUVEL. — *La liberté d'association et la personnalité civile.* Bruxelles, Larcier, 1882.

Revue générale, octobre et décembre 1882 : *De la situation légale des associations en Belgique.* — Avril 1883 : *La liberté d'association et le projet de code civil de M. Laurent.*

Muséon, 15 janvier 1883 : *Le jury anglais au XIIe et XIVe siècle.*

Rivista Penale, juin 1883 : *Apologia del giuri in Inghilterra.*

Belgique judiciaire, 1r et 5 octobre 1882 : *De la propriété des dunes.* — 25 juillet 1883 : *Les titres de noblesse étrangers.*

Revue des questions historiques, octobre 1882. *L'Angleterre, son gouvernement, ses institutions* par De Foublanque. Paris 1882.

Polybiblion, novembre 1882. *Code de commerce allemand* par P. Gide et Lyon Caen. Paris, 1881. *Code de procédure pénale du royaume d'Italie* par H. Marcy. Paris, 1881.

Gerichtssaal, t. XXXV. *L'organisation judiciaire et le droit pénal de la loi salique.* par J. Thonissen. Bruxelles, 1882.

Dans la Faculté de médecine.

F. J. M. LEFEBVRE. — Communication à l'Académie royale de médecine sur le choléra asiatique. *Bulletin de l'Académie*, t. XVI, p. 867.

Seconde communication sur le choléra asiatique. Même *Bulletin*, t. XVII, p. 760.

Rapport sur les documents sanitaires adressés au gouvernement belge par ses agents sanitaires à l'étranger et communiqués à l'Académie par M. le ministre de l'intérieur. *Bulletin de l'Académie*, t. XVII, p. 973.

Cours de médecine opératoire fait à l'Université catholique par F. Lefebvre et T. Debaisieux, t. second in 8°, 1000 pages.

Leçons de pathologie générale, fascicules autographiés.

Leçons de thérapeuthique générale et de pharmacodynamique, fascicules autographiés.

Le père, la mère et l'enfant, 2e édition. Sous presse.

E. MASOIN. — Rapport académique au nom de la commission chargée de l'examen du mémoire de M. Semal sur les psycho-névroses dyscrasiques. *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1882, p. 583 et suivantes.

Rapport de la commission chargée d'apprécier les mémoires envoyés en réponse à la question de concours ayant pour objet de déterminer la nature de l'influence de l'innervation sur la nu-

trition des tissus. *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1882, p. 623 et suiv.

Traitement du diabète sucré par le permanganate de potasse. *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1882, p. 1099 et suiv.

Rapport adressé à M. le ministre de l'intérieur par le jury chargé de l'examen des ouvrages publiés dans le royaume par des auteurs belges pendant la période 1876-1880, pour l'obtention du prix quinquennal des sciences médicales. *Moniteur belge* du 25 décembre 1882, n° 359, et *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1883, p. 99 et suivantes (partie physiologique), respectivement p. 6 à 18 et 8 à 29 des tirages à part.

Analyse des « Études sur les caractères craniologiques d'une série d'assassins exécutés en Belgique », travail de MM. Héger et Dallemagne. *Bulletin de la Société de médecine mentale de Belgique*, 1883, 2e fascicule, p. 66 et suivantes.

E. Hubert. — *Leçons de gynécologie* (autographie).

La Revue médicale (en collaboration avec M. G. Verriest).

Principaux articles publiés dans la *Revue médicale :*

Observation obstétricale : un cas de transforation du crâne ; guérison.

Inversion utérine chronique; amputation de a matrice ; guérison.

Étude sur l'appareil élytro-ptérygoïde de M. le Dr Chassagny, de Lyon.

Étude sur les déchirures du périnée et du vagin.

Traitement du moignon utérin après l'amputation utéro-ovarique.

A l'Académie de médecine : *Une communication sur l'appareil élytro-ptérygoïde.* (*Bulletin* t. XVII, 3e série, no 10.)

T. Debaisieux. — Le second volume du *Cours de médecine opératoire*, en collaboration avec M. le professeur Lefebvre. Louvain, Ch. Peeters, éditeur.

Les deux premiers volumes du *Cours de Pathologie chirurgicale*. Autographiés.

Communication imprimée aux *Bulletins de l'Académie de médecine* sur le traitement du goître.

G. Verriest. — Dans la *Revue médicale* de Louvain : *Nutrition et alimentation. — Jeu et position du Diaphragme dans la fièvre typhoïde.* Clinique interne : *Discours d'ouverture.* Clinique interne : *Cas d'anémie pernicieuse aiguë. Le pavillon du Dr Koch à l'exposition d'hygiène de Berlin.* Articles et analyses divers.

G. Bruylants. — *Le dosage de l'Urée* (*Revue des sciences médicales* de Louvain). *Les Peptônes* (ibid.).

La chimie physiologique, 1re partie. Autographie de L. Ghysbrechts, Louvain.

E. VENNEMAN. — *L'Atropine;* étude physiologique expérimentale de catalcaloïde, formant six chapitres ou articles dans la *Revue médicale* de Louvain.

Leçons d'histologie humaine, professées par le Dr E. Venneman, professeur à l'Université de Louvain. 1882-1883. Autographie de H. Ghysbrechts.

Sur la contagion des conjonctivites, en particulier de la conjonctivite diphtéritique; article publié dans les *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, 1882 (paru en 1883).

Dans la Faculté de philosophie.

C. PIERAERTS. — *Science et Foi.* Discours prononcé à l'ouverture des cours académiques. Louvain, Vanlinthout.

Éloge funèbre de M. le professeur Poullet. Louvain, Ch. Peeters.

L'emploi du temps. Allocution prononcée au collège de la Très Sainte Trinité, Louvain, Ch. Peeters.

Oraison funèbre de Son Eminence le Cardinal Dechamps, XLVe Archevêque de Malines. Malines, Ch. Dessain.

A. J. NAMÈCHE. — Les tomes IX, X et XI du

Cours d'histoire nationale. Louvain,
teyn.

F. J. B. J. Nève. — *Les époques li*
de l'Inde. Études sur la poésie sanscr
xelles-Paris (Louvain, typographie de
Peeters), 1883, 1 volume in 8°, pp. VIII-5

L. C. de Monge. — Dans la *Revue g*
Notice sur M. Edmond Poullet.
Dans le *Muséon : Étude sur le Cid et*

P. G. H. Willems. — *Le Sénat de l*
blique romaine, t. II. — *Les attribut*
Sénat. Louvain, 1883, 784 pages, in 8°.
Le droit public romain ou les ins
politiques de Rome depuis l'origine d
jusqu'à Justinien, 5e édition. Louvai
695 pages, in 8°.
Redevoering uitgesproken in naam
demie, ten sterfhuize van H. Conscie
vie de la traduction en langue française
Bulletin de l'Académie royale de B
3e série, t. VI, pp. 290-300. Bruxelles, 188

C. de Harlez. — *Les principes de l'*
et de la correction des textes ave
Yesht I et XII, in 8°, pp. 264. Leipzig.
Le commentaire de M. Darmesteter
Vendidâd, in 12. Louvain.
Le *Ilan gurun i suduri bithe ; proœ*
1r chap. traduit du mandchou. *Journ*
tique (septembre).

Quelques traits de la vie du Céleste-Empire. Décrets de Jong-Cheng (textes mandchous inédits), traduction. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*

Les dernières études Avestiques (*Beiträge zum Studium der Ig. Sprachen*. Heft 3).

Avestische Studien. Zeitschrift D. M. G. Heft II, IV.

H. Geldnér's Studien zum Avesta (*Philologische Wochenschrift*, mai).

L'origine de Cyrus et des Achiménides (*Muséon*, nos 2 et 3).

La Bible et l'unité originaire de l'humanité (*Controverse*, mai).

L'unité primitive de langage de l'humanité (*Id.*, juin).

L'infanticide en Chine (*Id.*, décembre).

La croisade de pénitence à Jérusalem (*Revue catholique*, février).

La civilisation de l'Eran antique (*Bulletin de l'Athénée oriental*, n° 4).

P. P. M. ALBERDINGK-THIJM. — *Ph. van Marnix, Herr van Sanct Aldegonde*, vol. in 8°, publié par la Société historique catholique, dite *Görres-Gesellschaft*.

Les hôpitaux en Belgique au moyen âge, brochure in 8°, Louvain, Ch. Peeters.

De gestichten van liefdadigheid in België, van Karel den Groote tot op de XVIe eeuw.

Mémoire couronné par l'Académie royale de la Belgique, vol. in 4°. Bruxelles, Hayez.

Belgiën (Histoire ecclésiastique de la Belgique) publiée dans l'Encyclopédie de S. Em. le Card. Hergenröther, continuée par M. le prof. Kaulen. Fribourg, B. Herder.

Articles sur : *saint Bavon*, *le Frère Cornelis*, etc., dans la même collection.

Articles bibliographiques et esthétiques dans diverses revues belges et étrangères.

J. JACOPS. — *Revue catholique*. Article bibliographique. Octobre 1883.

F. L. G. COLLARD. — *Trois universités allemandes considérées au point de vue de l'enseignement de la philologique classique* (*Strasbourg*, *Bonn et Leipzig*). Louvain, typographie de Ch. Peeters.

V. D. J. L. BRANTS. — *Lois et méthode de l'économie politique*. Précis des leçons d'introduction au cours d'économie politique. 1 vol. in 12. Louvain, Ch. Peeters. Paris, Champion, 1883.

Dans la *Revue catholique des institutions et du droit*. Grenoble : *Un manuel français du socialisme cathédrant*.

Dans le *Bulletin de la Société de Législation comparée* (Paris) : *La forme du budget belge pour* 1884.

Dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (Gand) : *La condition du travailleur libre dans l'industrie athénienne.*

Dans le *Muséon*, revue internationale (Louvain) : *Propriété et communauté dans le droit athénien. — Les formes juridiques de l'exploitation du sol dans la Grèce antique.*

Dans la *Réforme sociale* (Paris) : *Rapports sur les travaux de la société belge d'économie sociale.*

Dans la Faculté des sciences.

P. J. VAN BENEDEN. — Art. *Filaire.* (*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.* Paris.)

Dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. IV, nº 11, novembre 1882 : *Note sur des ossements de la baleine de Biscaye au Musée de la Rochelle.*

Dans l'*Annuaire de l'Académie*, 1883 : *B. A. L. vicomte du Bus de Gisignies, notice sur sa vie et ses travaux.*

Dans les *Archives de Biologie*, v. III, fasc. IV : *Sur l'articulation temporo-maxillaire chez les cétacés.*

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. VI, nº 7, juillet 1883 : *Sur quelques ossements de cétacés fossiles recueillis dans des couches phosphatées.*

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, tom. VI, n° 7 : *Sur ce qu'il faut entendre par découverte à propos des Iguanodons de Bernissart.*

Dans les *Bulletins*, t. VI, n° 8, 1883 : *Sur quelques formes nouvelles des terrains tertiaires du pays.*

Dans le *Muséon*, revue internationale, t. II, n° 3 : *Les Basques et la baleine franche.*

Dans l'*Atheneum*, 15 septembre 1883 : *La baleine de l'Atlantique.*

P. L. GILBERT. — Rapport sur une note de M. le comte de Sparre (*Annales de la Société scientifique* de Bruxelles, t. VII, 1883).

Rapport sur un mémoire de M. Gomez Texeira, intitulé : *Sur la théorie des imaginaires* (ibid.).

Rapport sur une note du P. Delsaux relative à *la diffraction par une ouverture circulaire* (ibid.).

Énoncé des divers théorèmes sur les accélérations (ibid.).

Propriétés nouvelles du potentiel (ibid.).

Mémoire sur une *transformation des équations de l'hydrodynamique* (ibid.).

Mémoire sur l'*application de la méthode de Lagrange à divers problèmes de mouvement relatif.* (Extrait des *Annales de la Société scientifique* de Bruxelles, tomes VI et VII.)

Démonstration simplifiée des formules de

Fourrier. (Extrait des *Annales de la Société scientifique* de Bruxelles, t VIII.)

Les preuves mécaniques de la rotation de la terre. (*Journal de Physique* de M. Bouty, mars 1883.)

LOUIS HENRY. — Dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences* de Paris :

1° *Sur la différence d'aptitude réactionnelle des corps halogènes dans les composés organiques.*

a) *Sur le chloro-brômure d'éthylène*, tome 96, p. 1062.

b) *Sur le chloro-iodure et le brômo-iodure d'éthylène*, tome 96, p. 1149.

c) *Sur le bi-brômure d'éthylène mono-chloré et divers dérivés de l'éthane*, tome 97.

d) *Sur l'acétate d'éthyle bi-chloré bi-primaire*, tome 97, p. 1308.

2° *Sur divers dérivés de l'hexylène mannitique*, tome 97, p. 260.

3° *Sur divers dérivés éthérés phénoliques*, tome 96, p. 1233.

Dans les *Annales de Chimie et de Physique* de France :

Sur deux types distincts d'oxydes glycolliques, tome XXIX (5e série), p. 543.

Sur le bibrômure de méthylène, tome XXX (5e série), p. 266.

Dans les *Annales de la Société scientifique* de Bruxelles :

Sur l'emploi des pentachlorures de phosphore et d'antimoine en chimie organique, t. VII, p. 76.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN. — *Le système silurien du centre de la Bohême, par J. Barrande.* Les 4 volumes in 4° du volume VI. (*Revue des questions scientifiques.*)

Le traité de géologie par M. de Lapparent. (*Revue des questions scientifiques.*)

Principes élémentaires de paléontologie, par A. Briart. (*Revue des questions scientifiques.*)

Note sur la répartition des terrains crétacés et tertiaires des environs de Fauquemont. (*Annuaire de la Société scientifique.*)

F. DE WALQUE. — Dans les *Annales de la Société scientifique* de Bruxelles, année 1882-1883, page 74.—*Communication sur la question du chauffage par le gaz de l'éclairage.*

Dans la *Revue des questions scientifiques*, 7e année, t. XIV, pages 611 à 613.— *Deux notices bibliographiques sur des ouvrages de photographie.*

Dans les *Annales de la Société géologique de Belgique*, tome X, partie bibliographique.— *Sur le gisement et l'exploitation de la strontianite en Westphalie.*

Manuel de chimie opératoire, 2e édition.

C. BLAS. — *Application de l'électrolyse à l'analyse chimique*, avec un *Essai d'une mé-*

thode générale d'analyse électrolytique. Louv. Peeters-Ruelens, 1881

Méthode de l'analyse qualitative, 2e édition, augmentée d'un *Essai de méthode d'analyse électrolytique*. Louvain, Peeters-Ruelens, 1882.

Essai d'application de l'électrolyse à la métallurgie, avec un procédé nouveau pour le traitement électrolytique des minerais sulfurés (en collaboration avec M. l'ingénieur Miest). Louvain, Peeters-Ruelens, 1882.

L. Cousin. — *Plottage et échonage d'un siphon en fonte*; dans les *Annales de la Société scientifique.*

Rapport sur une question de statique graphique; ibidem.

N. E. Breithof. — 1° *Traité de géométrie descriptive*, tome II, — *Surfaces courbes*, 2e édition, 1883. Paris, Gauthier-Villars, et Louvain, Peeters-Ruelens.

2° *Traité de géométrie descriptive*, tome III. *Projections asconométriques. — Projections obliques. — Projections centrales*, 2e édition, 1883. Paris, Gauthier-Villars, et Louvain, Peeters-Ruelens.

E. L. J. Pasquier. — *Étude des machines à vapeur, principalement basée sur les expériences de MM. G. A. Hirn et O. Hallauer.* Louvain, Peeters-Ruelens, et Paris, Gauthier-Villars, 1883, in 8°.

Dans la *Revue universelle des mines*, de Liège, t. IX, 2e série, 1882. — *Réponse à M. G. Zeuner.*

A. Proost. — Dans les *Annales de la Société scientifique* de Bruxelles : *Darwin et les progrès de la zoologie* (tiré à part broch. 86 pages), décembre 1882. (Des extraits de ce travail ont paru dans le journal *Le Français* de Paris et le *Journal de Quebec* (Canada), octobre 1883.)

Dans la *Revue des questions scientifiques : Les parasites de l'agriculture en Europe et aux États-Unis. Bulletin*, avril et juillet ; traduit en partie de l'anglais, de l'*Agricultural Report of Washington*, broch. 68 p. Dessin de l'auteur.

Dans la *Revue générale :*

L'avenir de l'agriculture en Belgique, tiré à part, 2 éditions, mars 1883. Edit. Ramlot, Brux.

L'agriculture progressive en Europe et aux États-Unis. — L'ingénieur agricole, 2e édition, septembre 1883.

Dans le *Constitutionnel* de Paris : quatre études sur *la situation économique de l'agriculture*, 1r et 24 novembre 1882, 6 janvier et 19 février 1883.

Dans le *Journal de Bruxelles :* une étude sur *la culture intensive et l'enseignement supérieur de l'agriculture*, 19 novembre 1882.

Articles dans le *Journal de la Société centrale d'agriculture de Belgique.*

A. THEUNIS. — *Emploi agricole de l'acide phosphorique*. (*Annales de la Société scientifique* de Bruxelles.)

La falsification des denrées alimentaires. (*Revue catholique*, septembre 1883.)

—

Nominations et distinctions scientifiques.

—

F. J. M. Lefebvre.— Nommé membre associé de la Société de statistique de Paris.

P. L. Gilbert. — Diplôme d'honneur à l'exposition internationale d'Amsterdam, pour un appareil propre à manifester la rotation terrestre.

P. G. H. Willems. — Nommé membre associé de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas à Amsterdam; membre correspondant de l'Institut royal Lombard, à Milan; membre correspondant de l'Académie royale d'histoire d'Espagne à Madrid.

N. E. Breithof. — Nommé membre correspondant de la Société royale des sciences de Liège.

C. de Harlez. — Nommé membre étranger de l'Institut ethnographique de France, et membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

V. L. J. L. Brants. — Élu secrétaire perpétuel de la Société belge d'économie sociale, membre de la Société d'économie politique de Paris.

—

DISCOURS

prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 10 octobre 1883, jour de l'ouverture des cours académiques, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr PIERAERTS, Recteur Magnifique de l'Université.

—

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Chaque année académique, comme chaque année de l'existence humaine, nous offre l'image de la vie, mélange de joie et de douleur, d'épreuve et de consolation.

Deux des vénérés chefs de l'Université, S. E. le cardinal Dechamps, l'illustre archevêque de Malines, et S. G. Mgr Gravez, le généreux et infatigable évêque de Namur, ont été appelés à Dieu. Ensemble ils avaient assisté, comme étudiants en théologie, à l'ouverture des cours de l'Université catholique, en 1834; ensemble ils avaient reçu à Malines l'onction sacerdotale; ensemble, plusieurs années durant, ils ont porté le poids de l'Episcopat, et l'on peut dire qu'ensemble ils se sont endormis dans le Seigneur : en sorte qu'il n'y a pas témérité à leur appliquer ces mots tirés de l'office des Saints Apôtres : « *quomodo in vita dilexerunt se, ita et in morte non sunt separati*, de même qu'ils se sont aimés dans la

vie, ainsi ils n'ont pas non plus été séparés dans la mort. » L'un et l'autre ont été honorés de funérailles qui furent un spectacle émouvant pour la terre et pour le ciel, et le pays a pu voir tout ce que le peuple catholique leur avait voué de respect, d'amour filial, de vive gratitude. Pour nous, plus que tous les autres, nous portons le deuil de ces deux pontifes, qui, « devenus les pères de l'*Alma Mater* — c'est la propre expression de Mgr Dechamps, — n'ont jamais oublié qu'ils avaient d'abord été ses fils. » O mon Dieu, écoutez notre prière pour eux. Ils ont eu de si grands labeurs à soutenir : donnez-leur le salaire du « bon et fidèle serviteur, » en les admettant « dans la joie de leur Maître ! » Seigneur, accordez-leur le repos qu'ils ont mérité, l'éternel repos du Paradis.

Un nombre exceptionnel d'étudiants, tous jeunes gens pieux et pleins d'avenir, nous ont également été enlevés par la mort, avec ce cher et éminent professeur Poullet, notre ami et notre modèle, dont la mémoire ne périra jamais. Paix à lui et paix à eux; car « bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur. »

M. le professeur Craninx, le respectable doyen du corps académique, a demandé son éméritat, quittant ainsi, après un demi-siècle de glorieux services, un enseignement qu'il a illustré par sa science reconnue et par son expérience consommée. Je n'ai pas besoin de dire que toute

notre fidèle reconnaissance est acquise au maître qui n'a cessé de nous donner l'exemple de l'activité, du zèle, de la ponctuelle exactitude, de la bienveillance pour les collègues et de l'attachement aux étudiants.

L'année académique 1882-1883 a rivalisé avec les précédentes par les travaux et par les succès des professeurs. Je ne puis les énumérer tous; mais il ne m'est pas permis de passer sous silence les hautes distinctions que l'académie des sciences de Paris et l'exposition d'Amsterdam ont accordées à M. le professeur Gilbert pour son *barogyroscope*, merveilleux appareil, témoignage de la force et des progrès de la mécanique analytique, destiné à fournir un signe sensible de la rotation de la terre. Que notre excellent collègue veuille bien agréer l'hommage public de nos plus vives félicitations.

Les inscriptions se sont élevées, pendant l'année écoulée, au chiffre de 1558 étudiants. Ce chiffre eût été de loin dépassé, si nous avions voulu supprimer la sage mesure qui exige comme condition d'admission un certificat d'humanités régulières complètes, ou, à leur défaut, mais par exception et pour des raisons réelles, un examen d'entrée sur les principales matières de rhétorique.

La conduite, le travail et l'application de la très grande majorité des étudiants; leurs habitudes d'ordre, de dignité et de calme; leur fidélité

à remplir les devoirs de la religion; leur dévouement aux œuvres de charité fondées au sein de l'Université, nous ont été une édification et un puissant encouragement. Nous engageons en père nos chers jeunes gens à persévérer dans cette noble voie, où ils marcheront de succès en succès, s'ils se prémunissent toujours contre le fléau du siècle, j'entends la passion du plaisir et surtout de ce plaisir redoutable et funeste, triste apanage des grandes villes, né de l'oisivité et des besoins du luxe moderne, pour le malheur, la déconsidération et la ruine des individus et des familles.

Nos écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines ont continué à donner les meilleurs résultats. Nous les recommandons avec instance, nous recommandons aussi nos ingénieurs, si instruits et si laborieux, aux administrateurs et grands actionnaires catholiques des sociétés industrielles, et tout particulièrement aux hommes éclairés et influents qui ont demandé en 1864 et décidé avec Nos Seigneurs les Evêques la création de nos écoles.

L'école normale des humanités, qui jouit de la confiance du corps épiscopal, a fourni à l'enseignement moyen des divers diocèses plusieurs professeurs bien formés et bien préparés.

L'institut agronomique a conquis les témoignages les plus flatteurs en Belgique et au dehors. Les propriétaires et les cultivateurs commencent

à apprécier toute l'importance de cette institution universitaire. On ne doit pas se faire illusion : la science n'est pas seulement une chose utile à l'agriculture, elle est devenue une nécessité de premier ordre, une question vitale pour l'industrie agricole. C'est ce qu'a parfaitement compris l'honorable commission qui s'est constituée dans le but de protéger et de diriger pratiquement notre institut, sous la présidence d'un de nos anciens étudiants, dont nous sommes justement fiers, Mgr le prince de Rubempré, comte Henri de Mérode, un nom national et illustre.

Quelques mots maintenant sur la partie matérielle de notre enseignement. La bibliothèque s'est enrichie d'ouvrages scientifiques importants; un cabinet de lecture et de travail, où seront déposées exclusivement les principales publications périodiques et qui sera accessible aux étudiants, vient de s'établir; des instruments et appareils nouveaux destinés à l'enseignement de la clinique interne ont été acquis; le cabinet de physique et les collections des écoles spéciales se sont notablement accrus; le cours de botanique a reçu un nouveau développement par l'adjonction d'une salle de musée et de laboratoire; des tables de travail outillées conformément aux besoins de la science ont été placées dans notre cabinet de zoologie; l'électricité appliquée s'est définitivement installée, et, grâce à

ces installations, la salle de dissection sera éclairée par des lampes électriques, ce qui permettra à messieurs les étudiants d'utiliser les soirées, même en hiver; le laboratoire de biologie générale a été agrandi et plusieurs auditoires nouveaux ont été aménagés; l'institut biologique est maintenant tout à fait terminé et prendra le nom d'institut Réga; enfin l'institut anatomique, qui s'appellera désormais Institut Vésale, a vu s'ajouter un local spécial pour la physiologie, un autre pour l'embryologie et un troisième pour les préparations et études d'anatomie. Réga, Vésale, deux noms célèbres, qui appartiennent à l'Université de Louvain, et que nous voulons conserver avec un soin jaloux, car ils nous redisent : noblesse oblige.

Ces divers développements et ces améliorations nécessaires nous les devons à des bienfaiteurs qui, comprenant les multiples exigences de la science et toute la haute importance de l'enseignement supérieur, se sont imposés des sacrifices pour nous venir en aide. Je les remercie avec effusion au nom de l'Université.

J'achève la revue de l'année par l'indication des changements apportés dans la distribution des cours et dans la composition du personnel enseignant.

M. le professeur Verriest a été chargé des cours de clinique interne; il donnera en même temps le cours de clinique propédeutique, in-

stitué pour les étudiants de la première année de doctorat en médecine.

Les cours d'histoire politique interne de la Belgique et d'histoire politique moderne ont été confiés à M. le professeur Brants, qui est promu au rang de professeur ordinaire et qui a passé de la Faculté de droit à la Faculté de philosophie et lettres.

Le cours de droit public est remis aux mains de M. Van den Heuvel, du barreau de Gand. De solides études faites et achevées avec la plus grande distinction, la collaboration fort remarquée à plusieurs revues scientifiques de renom, des publications dénotant de vastes connaissances juridiques, et en tout premier lieu son *Etude comparée, historique et théorique du jury en France et en Angleterre*, ouvrage couronné par l'Institut de France, avaient attiré sur M. Van den Heuvel l'attention du corps épiscopal. J'ai le devoir de déclarer que notre nouveau collègue, professeur extraordinaire à la Faculté de droit, a pleinement répondu à l'attente de Nos Seigneurs les Evêques.

M. André Dumont, fils du célèbre professeur auquel l'université et la ville de Liège ont élevé une statue, a été accordé comme suppléant à M. le professeur Lambert pour le cours d'exploitation des mines. Ingénieur distingué, sorti de nos Écoles, zélé président de l'Association de nos ingénieurs, M. Dumont a appris par la pratique

à exploiter les mines, et des voyages à l'étranger, entrepris dans un but scientifique, lui ont donné cette préparation immédiate indispensable à quiconque veut monter avec honneur dans une chaire universitaire.

M. l'abbé Tielemans, professeur à l'Institut préparatoire, et qui nous a rendu depuis plusieurs années avec une entière abnégation, comme bibliothécaire adjoint, des services que nous apprécions, a reçu le titre de professeur agrégé à la Faculté de philosophie et lettres.

Trois chargés de cours, pris parmi nos docteurs, qui ont déjà été se perfectionner à l'étranger et qui ont donné des preuves de leurs connaissances spéciales, ont été désignés pour l'embryologie, pour l'anatomie pathologique, et pour la suppléance de la clinique propédeutique et de l'anatomie comparée dans le doctorat en sciences naturelles.

Un chargé de cours a également été attaché à la clinique chirurgicale. L'Université veut de plus en plus étendre l'enseignement démonstratif si développé à notre époque, et à si juste titre.

L'an dernier Nos Seigneurs les évêques fondaient le cours, prospère dès le début et déjà hautement estimé de philosophie supérieure selon saint Thomas.

Cette année, messieurs, — et c'est la dernière communication à vous faire, — le corps épiscopal a décidé la création d'un cours d'histoire contemporaine, confié à M. le professeur Mœller.

L'histoire est entre toutes une étude catholique. Jésus-Christ est le centre, le nœud, la clef de voûte de l'histoire. « Il était hier, il est aujourd'hui, il sera dans tous les siècles ». « Etre attendu — dit Bossuet — être venu, être reconnu par une postérité qui dure autant que les siècles, c'est le caractère de Celui en qui nous croyons.»

Quant à l'histoire contemporaine, elle demande une place à part dans le cadre de l'enseignement historique. Si on juge mieux le présent à la lumière du passé, il est également vrai de dire qu'on juge mieux le passé à la lumière du présent.

L'époque contemporaine mérite d'ailleurs une étude spéciale. Vit-on jamais des temps plus féconds en découvertes de toute nature, en luttes ardentes, en événements qui ont remué le monde? D'autre part, que de mensonges, que de calomnies, accumulées par « ceux qui s'efforcent — comme s'exprime Sa Sainteté Léon XIII dans sa mémorable lettre aux cardinaux de Lucca, Pitra et Hergenrœther — de rendre suspectes l'Eglise et la Papauté! » Il importe que ces mensonges soient anéantis et ces calomnies vengées. Malheur à l'historien qui répéterait avec le dédain de Pilate : Qu'est-ce que la vérité? ou qui prendrait pour guide le mot de Voltaire : « Il faut mentir, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. » (Lettre à Thiériot, 21 octobre 1736). Notre St-Père

le Pape nous fait observer, dans les termes de Cicéron, « que la première loi de l'histoire est de ne pas oser dire le faux, d'oser dire le vrai et d'être à l'abri de tout soupçon d'hostilité ou de faveur. »

A nous en particulier la vérité doit être chère. Notre divin Maître s'est défini la Vérité même, *Ego sum veritas*. Qu'importe si à la suite de l'élément humain inséparable des choses d'ici-bas, il nous arrive parfois de rencontrer des scandales que l'Eglise réprouve! *Magis amica veritas*, la vérité avant tout! Il faut toujours rendre témoignage à la vérité reconnue et établie, dégagée de toutes les exagérations et de toutes les conséquences qu'on voudrait en tirer contre nous : « Qui jamais jugea de l'Océan, dit Lacordaire, par l'écume qu'il rejette sur ses bords ou par les tempêtes qui agitent ses flots? L'Océan n'est pas dans les impurs débris de ses rives ni dans l'inclémence de ses orages; il est dans la profondeur et l'étendue de ses eaux, dans les chemins qu'il ouvre au commerce de toutes les races, dans la solennité de son repos, dans la magnificence de ses émotions; et lorsque le matelot, porté sur ses voûtes tranquilles, les voit tout à coup trembler, il n'accuse pas le Dieu qui a fait cette immensité sublime, il n'accuse que sa faiblesse, et, le front sur la planche de son navire, il implore l'Etoile qui conduit tout et pacifie tout ».

Si, comme chrétiens, nous ne pouvons jeter la première pierre à personne — et nos adversaires le peuvent-ils plus que nous? — comme historiens, nous avons pour mission de proclamer la vérité. L'étude — je ne dirai pas *neutre* : il n'y a pas de neutralité historique; il est impossible, Tacite l'affirme, de regarder d'un œil égal les actes de vertu et les crimes, — mais l'étude impartiale, *sine ira et studio* de la vérité historique, de celle qu'on a dû nommer *la vérité vraie* (tant on a contrefait la vérité elle-même!) cette étude n'a jamais nui à l'Eglise; elle a réhabilité, avec le secours des protestants sincères, S. Grégoire VII, Innocent III, S. Pie V et Sixte-Quint; elle a ramené au catholicisme, — je n'en nommerai que quelques-uns — le comte de Stolberg, Louis de Haller, Frédéric Hurter, Læmmen, qui a publié lui-même, dans un livre intitulé *Misericordias Domine*, les motifs de son retour, et Donoso-Cortès, qui écrivait à M. de Montalembert, le 26 mai 1849 : « Ma conversion aux bons principes est due premièrement à la miséricorde de Dieu, et ensuite à l'étude profonde des révolutions », c'est-à-dire de l'histoire.

L'histoire a un élément matériel qui sont les faits établis dans leur vrai jour, sur la foi des documents et après les travaux d'une saine et sévère critique. Et le fait le plus remarquable des annales de l'humanité, le fait véritablement dominant, c'est le christianisme, c'est l'Eglise.

Mais les faits seuls ne constituent pas l'histoire. Celle-ci a de plus un élément que j'appellerais philosophique; elle recherche l'explication des faits par leurs causes prochaines et éloignées, par leurs rapports et par leurs résultats. La méthode d'observation appliquée dans les sciences naturelles, l'est aussi et doit l'être dans l'histoire. Ainsi se forme la synthèse, et par conséquent la science; ainsi s'obtient cette vue d'ensemble où le penseur découvre les lois de l'histoire et le doigt de Dieu à côté de la liberté de l'homme. « L'homme dispose ses voies, mais Dieu conduit ses pas », a dit le Psalmiste. Et il en est de même de la société qui a, comme l'homme, Dieu pour auteur. « Dieu a sa route sur la terre, et son action de salut au milieu des peuples », a dit encore le Psalmiste. D'Aguesseau avait donc raison d'écrire : « Je regarde l'étude de l'histoire comme l'étude de la Providence... Si Dieu ne parle pas toujours, il agit toujours en Dieu. »

Sublime spectacle, messieurs, que le christianisme seul a pu contempler dans sa large étendue, à la suite de S. Augustin et de Bossuet, mais que l'antiquité païenne avait pourtant entrevu, lorsque Senèque dans son Dialogue *de Providentia*, montrait Dieu présent au milieu des hommes, et que Virgile, au livre X de l'Enéide, nous dépeignait Jupiter, au sommet du ciel, abaissant son regard sur toutes les terres et sur la mer couverte de voiles.

L'histoire sans Dieu ne saurait jamais être qu'une science incomplète. « La vraie science de l'histoire — c'est Bossuet qui parle — est de remarquer dans chaque temps ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands événements et les conjonctures importantes qui les font arriver... Le long enchaînement des causes qui font et défont les empires dépend des ordres secrets de la divine Providence. Dieu tient du plus haut des Cieux les rênes de tous les royaumes... C'est lui qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin. »

Et, dans sa *Politique tirée de l'Evangile* : « On a beau compasser dans son esprit tous ses discours et tous ses desseins, l'occasion apporte toujours je ne sais quoi d'imprévu; en sorte qu'on dit ou qu'on fait toujours plus ou moins qu'on ne pensait. Et cet endroit inconnu à l'homme dans ses propres actions et dans ses propres démarches, c'est l'endroit secret par où Dieu agit, et le ressort qu'il remue. S'il gouverne de la sorte les hommes en particulier, à plus forte raison les gouverne-t-il en corps d'état et en royaumes. »

Il est inutile, messieurs, de développer ici tous les fruits que l'on peut retirer des études historiques. Je me contenterai de rappeler que l'histoire offre d'immenses ressources à l'éloquence, à tous les arts; qu'elle procure la maturité de l'esprit et supplée à l'expérience. « Sans elle — dit Cicéron — nous vivons dans une honteuse

ignorance de tout ce qui nous a précédé. Et est-ce là autre chose qu'une puérilité éternelle qui fait de nous des enfants et des étrangers pour le reste de l'univers? » — Mais que sont tous ces avantages à côté de ceux que l'histoire procure aux chrétiens, aux sages, aux hommes d'Etat? Que de leçons contenues dans ce livre toujours ouvert pour éclairer et diriger le présent et pour préparer l'avenir! Oui, pour préparer l'avenir. Car « le soleil se lève, atteint son midi et revient à l'orient; les fleuves se perdent dans la mer, puis leurs eaux retournent alimenter leur source. Ainsi une génération passe et une autre arrive. Qu'adviendra-t-il? ce qui est advenu déjà : il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » C'est le langage du Sage dans nos divines Ecritures.

Or, qu'est-il advenu et quels sont les avertissements du passé? Ecoutez les témoignages sacrés : « La piété est utile à tout; elle a pour elle les promesses de la vie présente comme de la vie future. — La justice élève une nation et l'iniquité la couche au tombeau. — Il n'y a de salut en nul autre qu'en Jésus-Christ. Il est avec nous jusqu'à la consommation... et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre son Eglise. »

Ecoutez les témoignages des grands esprits :

« Dieu venge tôt ou tard son saint nom blasphémé...
Il sait quand il lui plaît faire éclater sa gloire,
Et son peuple est toujours présent à sa mémoire. »

Vous avez, messieurs, reconnu Racine.

Voici Bossuet : « Lorsqu'une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom, sans regarder qu'elle va à la servitude. » Et dans un autre endroit : « Quand Dieu laisse sortir du puits de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil, selon l'expression de l'Apocalypse, c'est-à-dire l'erreur et l'hérésie ; quand, pour punir les scandales ou pour réveiller les peuples et les pasteurs, il permet à l'esprit de séduction de répandre partout un esprit de révolte, il détermine dans sa sagesse profonde les limites qu'il veut donner aux malheureux progrès de l'erreur et aux souffrances de son Eglise. »

Voici Donoso Cortès :

« La foi, qui remue les montagnes, remue aussi les nations; les empires sans croyances vivent et passent ignorés. » Et encore : « Lorsque le thermomètre religieux s'élève, le thermomètre de la répression politique baisse proportionnellement; et réciproquement, lorsque le thermomètre religieux baisse, le thermomètre politique, la tyrannie monte. »

Voici Napoléon Ier : « Dieu et les siècles ont fait la souveraineté pontificale, et ils ont bien fait. »

Voici Léon XIII, dans sa lettre citée plus haut :

« L'histoire proclame que, malgré les combats et les assauts violents, le pontificat romain est toujours resté victorieux, et que ses adversaires,

déçus de leurs espérances, n'ont fait que provoquer leur perte. »

Ce ne sont pas là les seuls enseignements de l'histoire. On ne saurait en épuiser la longue série! Il en est deux pourtant que je voudrais citer encore, parce qu'ils sont plus propres à notre pays et à notre temps.

J'emprunte donc la voix patriotique du vénérable président du Congrès national de 1830 pour rappeler que « la Belgique puise sa force et son existence comme nation dans le catholicisme et dans la royauté. » Et M. le baron de Gerlache ajoutait : « Celui qui attenterait à l'un attenterait à l'autre. »

J'emprunte enfin la voix de Victor Hugo alors qu'il était l'auteur des *Odes et Ballades*, pour nous avertir tous en présence des récentes catastrophes :

Quand la terre engloutit les cités qui la couvrent,
Que le vent sème au loin un poison voyageur,
Quand l'ouragan mugit, quand les monts brûlants s'ouvrent,
C'est le réveil du Dieu vengeur!

Le poète latin avait dit avant Victor Hugo : « Parce que le culte de la divinité a été négligé, les désastres, comme un torrent, se sont déchaînés sur la patrie et sur le peuple. »

MESSIEURS LES PROFESSEURS.
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Nous terminions l'année académique 1882-83 sous la présidence de S. G. Mgr Doutreloux, évêque de Liège, en accompagnant nos trois docteurs en théologie aux pieds de Marie, *siège de la sagesse*, patronne de l'Université catholique. C'est encore sous les auspices de Marie qu'au nom de Nos Seigneurs les évêques, j'ouvre cette année nouvelle, l'année de notre glorieux cinquantenaire, où le pays et l'étranger s'uniront à nos anciens professeurs et étudiants comme à nos professeurs et étudiants actuels, pour célébrer les heureux fruits de la liberté d'enseignement garantie par notre Pacte fondamental, et pour entonner joyeux le *Te Deum* de la reconnaissance.

—

ORAISON FUNÈBRE

de son Éminence le Cardinal DECHAMPS, Archevêque de Malines, prononcée en l'église métropolitaine de St-Rombaut par Monseigneur PIERAERTS, Recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain.

—

Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno Cœlorum.

Celui qui aura pratiqué et enseigné, celui-là sera appelé grand dans le royaume des Cieux. MATH. V, 19.

MESSEIGNEURS,
MES FRÈRES,

Elle était donc un testament, la lettre à la fois si élevée et si simple par laquelle, il y a quelques mois à peine, Son Éminence adressait au clergé, avec ses conseils suprêmes, une si pressante invitation à prier pour Elle, afin que sa fin prochaine fût la tranquille fin des justes!

Le grand Archevêque, l'illustre Cardinal est mort, mort sans que nous ayons pu recueillir de sa bouche expirante ces dernières paroles de la séparation qui ne s'oublient jamais.

Pour entendre notre Père bien-aimé, nous devons prêter l'oreille à la voix qui sort du cercueil où il parle encore : car l'âme demeure, « rien ne l'empêche, au témoignage de saint

Ephrem, de venir nous donner encore des enseignements et des préceptes. »

Ou plutôt, levons les yeux au Ciel. C'est du Ciel que désormais la parole de notre Pontife nous viendra : car le Ciel et ses grandeurs sont à ceux qui, non contents d'enseigner la justice, l'auront pratiquée devant Dieu et devant les hommes. *Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.*

Le seul enseignement de la justice ne saurait suffire. Il faut qu'il soit précédé et appuyé de l'austère exercice et de la pratique quotidienne, pour ouvrir les portes du Paradis. Ainsi en fut-il de Jésus-Christ lui-même, dont il est écrit qu'il commença à pratiquer et à enseigner, *cœpit Jesus facere et docere.* Divin exemple qui illumine toute la noble carrière de science et de vertu et qui explique toute la vie si pleine de mérites et si sainte de

Son Éminence Révérendissime le Cardinal Dechamps, XIVe Archevêque de Malines, Primat de Belgique, de la Congrégation du Très Saint Rédempteur, grand-officier de l'Ordre de Léopold, grand-croix de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Victor-Auguste-Isidore Dechamps naquit à Melle, dans notre catholique Flandre, le 10 décembre 1810. Son père, qui dirigeait avec le plus grand succès un établissement d'éducation religieuse, et sa mère, femme distinguée par

l'esprit autant que par le cœur, donnèrent à celui qui devait être un docteur dans Israël, les premières leçons de la foi, en l'habituant à prier au pied du crucifix, où l'on apprend plus que dans tous les livres.

Le père du futur cardinal avait conquis la seconde palme de la Faculté de philosophie dans l'ancienne université brabançonne. Ce fut lui qui initia de bonne heure son plus jeune fils au goût des études sérieuses, en même temps qu'il lui apprit cette distinction de manières, cette aisance de parole, cette conversation facile, spirituelle et pleine d'intérêt, dont le charme devait être si puissant

L'éducation religieuse et intellectuelle de Victor et de ses deux frères Adolphe et Joseph, s'acheva dans le paisible manoir de Scailmont, à Manage, devenu la propriété de M. Dechamps.

Bientôt arrivèrent les événements de 1830. Ah! quel souvenir cette date de notre histoire éveille dans les temps présents! Et que l'âme se serre en voyant disparaître l'un après l'autre ceux dont l'union a fait la patrie belge!

Victor et Adolphe, les deux frères inséparables, le futur archevêque et le futur homme d'Etat, voulant servir leur pays, se firent publicistes. Les grands journaux de l'époque ont été le théâtre des premières luttes de ces deux athlètes pour les droits et les libertés de l'Eglise.

Ces luttes d'une plume qui valait une épée,

révélèrent au jeune Victor ses forces, ses aptitudes, ses goûts de prédilection et déterminèrent l'objet de sa vie entière. Il était né pour combattre l'erreur et pour instruire les hommes. Dieu l'avait prédestiné à être docteur, *alios autem doctores;* il l'avait compris parmi ceux à qui il confie la grande mission : *Euntes docete*, allez et enseignez!

Mgr Dechamps nous a raconté lui-même sa vocation dans une admirable œuvre dogmatique et ascétique, *la Nouvelle Ève*, témoignage de sa piété envers Marie.

C'était le 21 juillet 1831, à l'entrée de Léopold Ier dans sa capitale. Appuyé sur un balcon, Victor vit passer le souverain au milieu de l'enthousiasme de son peuple et la foule accompagner le monarque comme une mer dont les vagues s'éloignent avec le bruit qui les suit. Bientôt le silence et la solitude se firent, et le publiciste néophyte rentra dans le salon où une nombreuse société le railla de l'air grave dont sa physionomie était empreinte. C'est qu'il se disait intérieurement : « Je veux servir la cause éternelle d'un Roi qui ne passe pas. »

Il entra donc au grand séminaire de Tournai au mois d'octobre 1832; et c'est ici, dans cette église métropolitaine aujourd'hui voilée de deuil, près de ce trône pontifical où il ne remontera plus, que Mgr Dechamps reçut la prêtrise, le 20 décembre 1834. Il avait une âme

sacerdotale, douée de cette bonté qui doit être le véritable caractère des ministres de Dieu, comme elle est celui de Dieu lui-même, du *bon* Dieu, bon par essence, Bonté absolue dont J.-C. a dit : Personne n'est bon que Dieu seul, *Nemo bonus nisi solus Deus*. Et avec la bonté, Victor possédait l'amour et le zèle des âmes, cet autre caractère de ceux que le Christ veut oindre à sa place pour le salut des hommes.

« Le sacerdoce — ainsi s'exprime un grand serviteur de Jésus-Christ — est une immolation de l'homme ajoutée à celle de Dieu, et celui-là y est appelé, qui sent dans son cœur le prix et la beauté des âmes. Quiconque ici-bas, sous l'enveloppe douloureuse qui nous presse et nous obscurcit, reconnaît l'image immortelle de Dieu; quiconque y discerne malgré le péché, la ruine, la désolation, un tel et si cher objet d'amour, qu'il en voudrait mourir, celui-là porte dans un vase fragile un grand trésor. Il est du sang qui se verse pour le salut; il entend quelque part, plus haut que toute chose, cette douce et pénétrante parole : *Tu es sacerdos in œternum*, tu es prêtre pour toujours ».

Cependant l'épiscopat belge — et ce sera son éternel honneur — avait ouvert à Malines l'Université catholique, qui devait peu après être transférée à Louvain, pour y recueillir avec éclat la glorieuse succession de l'*Alma Mater*. Victor Dechamps et Théodore Gravez furent

parmi les premiers inscrits aux cours supérieurs de la Faculté de théologie. Hélas! l'un et l'autre seront absents au jubilé dont nous avons commencé les préparatifs avec leur bénédiction et sous leurs auspices. Mais j'entends l'un et l'autre nous dire de la maison de leur éternité : *Absens quidem corpore, præsens autem spiritu.*

Ici nous entrons plus profondément dans les vues de la Providence sur Victor Dechamps. Le jeune prêtre, qu'agitait l'esprit de Dieu, se sentit promptement attiré vers la vie de perfection. Il redoutait avant tout les honneurs. C'est pour y échapper qu'ayant entendu l'appel d'en haut, il ne tarda pas à embrasser la vie religieuse.

Ah! le cloître : tout y porte aux pensées sévères et aux vues étendues. On y passe ses jours dans le silence qui laisse la liberté à l'âme et lui permet d'entendre Dieu, Dieu qui n'est pas dans le bruit, *Non in commotione Dominus.* On y est seul, dans « cette solitude de Dieu, où il parle au cœur ». Là on médite, et « dans la méditation s'allume le feu sacré ». Là on exerce la mortification du corps, par laquelle, pour employer le langage de l'Eglise, Dieu comprime les passions, élève l'esprit, accorde la vertu et de magnifiques récompenses. Là on prie : et la prière est une communication ineffable avec l'esprit de Dieu, avec Celui qui est la sagesse éternelle. Là on est protégé par la règle contre les visites, les

distractions incessantes et la dissipation; on est maître de ses heures, on peut se donner entièrement à son œuvre, sans l'interrompre. C'est la grande atmosphère de la science et de la sainteté.

La sainteté et la science, c'est ce que notre nouveau prêtre recherchait avant tout; il voulait apprendre à pratiquer, afin d'apprendre à enseigner, et c'est pour cela qu'il demandait ardemment — selon sa propre expression — « une cellule et l'obéissance, la solitude et la liberté. »

Il les trouva dans la Congrégation du Très Saint Rédempteur, dont la règle, si bien appropriée aux temps actuels, offrait un vaste champ à son zèle apostolique. Admirons, mes Frères, cette touchante sollicitude de Dieu, qui suscite des ordres religieux pour répondre aux divers besoins des âmes et aux diverses situations de l'Église et du monde. Leur histoire est comme le résumé de l'histoire même du catholicisme.

Simple religieux, professeur de théologie, recteur, provincial, on vit le Père Dechamps pratiquer toujours avec la plus entière humilité ce qu'il était appelé à enseigner à tant d'âmes dans la correspondance privée, dans le secret du confessionnal, dans les entretiens particuliers avec les hommes les plus marquants du siècle, comme aussi, du haut des chaires de nos grandes cités, aux multitudes qui se sont pressées avides d'entendre de sa bouche la parole de vie et de salut.

Étrange et merveilleuse disposition de Celui qui « arrange tout pour ses élus. » Ce que le Père Dechamps avait surtout en vue, lorsqu'il entra au couvent, c'était, nous l'avons dit, de fuir les honneurs; et c'est précisément au couvent que les honneurs vinrent le trouver; ou plutôt, ce fut Jésus-Christ lui-même qui vint par l'organe de son Vicaire.

Une première fois, à la mort de Mgr van Bommel, l'illustre évêque de Liège, il réussit à décliner le poids glorieux de l'Épiscopat; mais quand le siège de Namur fut devenu vacant, il y eut de la part de Pie IX un ordre formel.

L'obéissant religieux s'inclina, mais grand fut le sacrifice, quand il fallut quitter « la cellule et l'obéissance, la solitude et la liberté. »

Saint prêtre, saint religieux, le P. Dechamps, ai-je besoin de le dire? fut aussi un saint évêque, rappelant par plus d'un trait le grand évêque d'Agathe, saint Alphonse, dont il était et dont il resta le digne fils. Ses lettres intimes continuèrent à porter les initiales des noms de Jésus, de Marie, de Joseph et d'Alphonse; il observa au palais épiscopal, dans la mesure de ses forces, les pratiques du cloître; pour armoiries il avait choisi la Vierge de Gennazano, spécialement honorée par saint Alphonse, et pour légende une prière de l'Église lui rappelant à quelle Mère il était redevable de sa vocation : « *Pervia Cœli porta manes*, ô Marie, vous res-

tez à jamais la porte du Ciel; » c'est un prêtre de la Congrégation du Très Saint Rédempteur qui fut jusqu'au bout le confident de sa conscience; son testament porte ces mots : « Je meurs Rédemptoriste; » et enfin sa volonté suprême est de reposer à Rumillies, dans le caveau des Pères du Très Saint Rédempteur, en attendant la résurrection.

Nommé évêque de Namur en 1865, Mgr Dechamps fut transféré, deux années plus tard, au siège métropolitain de Malines, pour y succéder à S. E. le cardinal Sterckx, de grande et bien-aimée mémoire.

A Namur et à Malines il exerça un gouvernement paternel semblable au gouvernement loué dans nos livres saints, de Moïse et de David.

« Pontife pris du milieu des hommes et établi pour eux dans les choses qui regardent Dieu, » il réunissait en sa personne toutes les vertus que, dans ses Lettres à Timothée et à Tite, l'apôtre Paul exigeait d'un évêque. Il est nécessaire — tel est le texte sacré — que l'évêque soit irréprochable, grave, hospitalier, bienveillant, équitable et modéré, capable d'instruire, fortement attaché aux vérités de la foi, afin qu'il puisse exhorter selon la saine doctrine et convaincre ceux qui s'y opposent.

Quel éclat Mgr Dechamps jetait sur l'Église de Belgique! Comme elle était fière de se voir représentée avec tant d'autorité à Rome, lors du

dix-huitième centenaire du martyre de saint Pierre, aux fêtes de la canonisation des martyrs de Gorcum, et surtout — faut-il le rapporter? tout l'univers le sait et l'histoire le proclamera — à ces solennelles assises du Vatican, où il fut le champion reconnu et l'infatigable vengeur de l'infaillibilité pontificale!

Quel autre a été plus puissant par la parole et par les œuvres, *Potens verbo et opere?* Comme il aimait tout ce que Jésus-Christ a aimé: l'Église, Pierre, la Patrie, ceux qui sont faibles ou ceux qui souffrent, les pécheurs et les petits enfants! Oh! oui, les petits enfants, combien il les a aimés! Pour eux il a sacrifié ses forces; il s'est constitué leur protecteur, leur père, leur Providence; il les a sauvés, en leur ouvrant partout, grâce à la charité et à l'esprit de foi de ses diocésains et au zèle de ses prêtres, des écoles franchement chrétiennes, espoir et gage de l'avenir. C'était son devoir de Pasteur, c'était son droit de citoyen, droit formellement reconnu par notre Pacte fondamental, qui a garanti la liberté de l'enseignement.

Je n'ajouterai plus qu'un mot de l'Évêque. Clergé du diocèse de Namur, et vous en particulier, clergé de l'archidiocèse de Malines, qu'il a si souvent loué comme l'avait fait son vénéré prédécesseur, c'est à vous que je m'adresse. N'est-il pas vrai que tous ses soins, tous ses soucis étaient pour vous? Vous étiez sa princi-

pale préoccupation. Sans cesse il pensait à votre lourde charge, à vos travaux, à votre avancement dans la vie spirituelle. Il savait que plus les temps sont durs, plus le clergé doit être le sel de la terre, la lumière du monde, la cité qui s'élève sur la montagne. Ses mandements, ses réunions synodales avaient pour but constant de vous rendre de plus en plus parfait, à l'imitation de Jésus-Christ, notre maître et notre modèle.

Mais que sont les efforts de l'homme sans la prière? Et les prières isolées ne suffisent plus. Il faut, pour fléchir Dieu, en ces jours troublés, l'association puissante et l'invincible assaut de la prière perpétuelle. Le pieux Archevêque n'a été content que lorsqu'il fut parvenu à l'établir dans son vaste diocèse d'un million et demi d'âmes, et parmi les personnes du monde et à l'ombre du cloître, là où les vierges, objet particulier de ses sollicitudes, soupirent vers Dieu et s'offrent en holocauste. Cela fait, il a pu s'écrier, confiant dans de meilleurs jours à venir: « Maintenant, Seigneur, laissez partir votre serviteur... J'ai terminé ma tâche en conservant le dépôt de la foi... Il me tarde d'être délié de mes chaînes et d'habiter avec le Christ. »

Après vous avoir montré, mes Frères, par le spectacle de sa vie de prêtre, de religieux et d'évêque, comment Mgr Dechamps a pratiqué la justice, qu'il me soit permis de développer en

peu de mots comment il l'a enseignée, avec quelle autorité et avec quels fruits!

C'est toujours une haute mission que celle d'enseigner les hommes Mais combien elle grandit encore, quand il faut leur enseigner Jésus-Christ et sa doctrine, et cette science des sciences où les lumières divines s'allient aux lumières de la raison : science difficile entre toutes, qui requiert de longues études, de vastes méditations, un esprit éclairé et juste, un parfait équilibre des facultés et une constante modération de pensées et de jugement. Pas plus que dans la conduite, la modération n'est ici la faiblesse. Elle est la pleine possession de soi-même, sans enthousiasme irréfléchi, sans passion qui porte aux excès opposés, gardant toujours ce sage milieu qui est la mesure du vrai comme elle est celle du juste. Léon XIII a écrit à ce sujet dans une Lettre mémorable : « Benoît XIV a laissé aux hommes d'étude des règles pleines de sagesse et d'autorité. Il leur a même proposé, comme un modèle à imiter en cette matière, saint Thomas d'Aquin, dont la modération de langage et la maturité de style se maintiennent autant dans la lutte et l'attaque à l'égard des adversaires que *dans l'exposition de la doctrine et des preuves destinées à la défendre.* »

Si les lèvres du prêtre doivent être les dépositaires de la science sacrée, que faut-il juger du devoir des évêques, préposés comme gardiens, témoins et juges de la doctrine!

Il nous suffira de rappeler que les œuvres de l'archevêque de Malines ont mérité les éloges publics de deux grands Papes, de Pie IX et de Léon XIII. A nous, à qui cette science orthodoxe et sûre a si souvent apporté lumière et force, il ne nous reste qu'à crier avec larmes vers l'éminent docteur que nous avons perdu, comme criait le prophète Elisée lorsqu'il vit Elie enlevé au Ciel : « *Pater mi, Pater mi, currus Israel et auriga ejus*, mon Père, mon Père, ô char et conducteur d'Israël! »

Personne de nous ne l'ignore. Notre savant archevêque avait un cœur sensible et une âme d'artiste, et l'on peut s'étonner qu'un tel homme ait toujours eu un si vif penchant pour les abstractions philosophiques et les profondes investigations de la théologie. Mais il y avait été formé très jeune par la lecture de Bossuet, de Pascal et de de Maistre. Seules, les sciences philosophiques et théologiques allaient complètement à la trempe de son esprit, il s'y mouvait à l'aise, le plus souvent sans le secours de l'érudition : car il aimait à penser par lui-même, et ce don n'a pas peu contribué à l'originalité de ses œuvres d'apologétique, de polémique, et de ses œuvres oratoires.

C'est l'apologiste qui domine en lui. Ses œuvres apologétiques forment une étude complète de la démonstration de la foi. L'apologiste écarte d'abord d'une main ferme et assurée tous les

systèmes philosophiques incertains ou faux sur lesquels on a voulu, dans ces derniers temps, édifier la défense de l'Eglise. Tout en approuvant l'ancienne méthode d'apologie comme vraie, rigoureusement scientifique et nécessaire, l'auteur estime qu'il en est une plus facile et plus rapide, à savoir l'observation du fait même de l'Eglise; et que ce fait étudié dans tous ses caractères donne d'un coup la démonstration chrétienne et catholique. L'Eglise, dit-il, se tient debout par elle-même, par sa masse, *mole sua stat*. C'est là, pour Mgr Dechamps, l'apologie populaire de notre foi, ce qu'il appelle *la méthode de la Providence;* et c'est, en effet, par cette route que le plus souvent l'on revient à la foi. « La première Constitution doctrinale du Concile du Vatican a fait à l'éminent métropolitain de Malines — ce sont les propres paroles d'une lumière de l'Eglise, le cardinal Pie, de Poitiers — l'honneur très mérité de reproduire le fond et à peu près la forme de son argument ».

Toutefois, le célèbre apologiste ne se contente pas du fait de l'Église. A la suite d'Augustin et de Bonaventure, il entre dans le temple et montre la divine harmonie entre la foi et la raison. Le temple, vu de l'extérieur, a sans doute d'admirables lignes qui dénotent un architecte divin, mais il faut y pénétrer pour en saisir les magnifiques proportions et les éclatantes splendeurs. Alors l'enthousiasme vous saisit, et vous vous écriez : *Ecce Deus*, voilà Dieu!

Et tout cela est dit par Mgr Dechamps dans son langage à lui, sobre et clair, visant avant tout à instruire, à frapper l'esprit, mais toujours embaumé de poésie et de prière. Vous avez lu, mes Frères, le traité de l'amour de Dieu par saint François de Sales. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que le souffle harmonieux du tendre évêque d'Annecy a plus d'une fois passé sous la plume de notre Archevêque. Prenez, par exemple, dans *le Christ et les antechrists*, le dialogue vivant et suave entre le divin Maître et l'âme. Celle-ci, pleine d'inquiétude, a révélé ses troubles aux sages qui passent, les suppliant de lui donner la vérité. Mais toutes les réponses de la science humaine n'ont pu la satisfaire pleinement. Alors elle s'est adressée à Jésus-Christ, et Jésus-Christ lui a fourni la simple et divine solution à tous les problêmes qui l'agitaient. Cette complète harmonie entre les besoins et les aspirations de l'âme d'une part, et la doctrine de Jésus-Christ de l'autre, prouve à l'évidence que Jésus-Christ est le vrai lien qui unit l'âme à Dieu, qu'il est l'Auteur de la vraie religion, Dieu lui-même. L'âme vaincue se jette à ses pieds, répétant avec l'apôtre Thomas : *Dominus meus et Deus meus*, ô mon Seigneur et mon Dieu!

J'ai résumé les œuvres apologétiques, je ne ferai qu'effleurer les œuvres de polémique, en me bornant aux plus récentes.

Ce n'est ni le moment ni le lieu de rappeler

les tristes circonstances qui les provoquèrent. Mgr Dechamps, qui l'ignore et qui pourrait le lui reprocher? admettait loyalement, comme patriote et citoyen fidèle, les institutions établies de son pays. Mais chaque fois qu'il a été nécessaire de défendre les principes du droit chrétien — ce serait une injustice de ne pas le reconnaître — il s'est trouvé au premier rang, sans peur et sans reproche. Les injures de certaine presse jetées sur une tombe encore ouverte parlent plus haut que mes discours. Je pourrais m'arrêter là. Mais il est opportun de rappeler le témoignage d'un homme dont nul ne récusera l'autorité : « J'ai lu, dit-il, à propos des œuvres » que j'analyse sommairement, j'ai lu tous ces » livres. Bien souvent, en lisant ces pages, j'ai » été tenté de dire : C'est cela! Voilà qui est bien » frappé! Il n'est pas possible de mieux réfuter » *la grande hérésie de notre temps* ». L'auteur de ces lignes, c'est un évêque mort dans l'exil, Mgr Martin de Paderborn, qui a soutenu, lui aussi, « le poids du jour et de la chaleur ».

Il ne me reste plus, mes Frères, qu'à jeter un rapide regard sur les œuvres oratoires.

Guizot a porté sur l'oraison funèbre de notre bien-aimée reine Louise-Marie, par le père Dechamps, ce jugement remarquable : « C'est une des plus belles pages de littérature religieuse écrite depuis vingt ans ». Bien d'autres discours du même orateur mériteraient un semblable

éloge, ceux-là par exemple dans lesquels il défend l'indépendance et la souveraineté pontificale. Le Père Dechamps était, on peut l'affirmer sans exagération et aujourd'hui sans flatterie, un prince de la parole, l'émule de Ravignan, dont il rappelait la simplicité, l'onction, la gravité et l'élévation pieuse.

Si grande était la célébrité oratoire du Père Dechamps, qu'il fut invité à prêcher partout à l'étranger, à Naples, à Frascati, à Rome même. Il nous semble l'entendre et le voir encore avec sa pose majestueuse, son ample geste, sa voix sympathique et sonore. Chacune de ses stations du Carême et de l'Avent à Sainte Gudule, à Saint-Jacques et à Saint-Joseph à Bruxelles, ses conférences à Liège lors du jubilé de la Fête-Dieu en 1846, sa mission aux étudiants de Louvain ont été autant de triomphes. C'est par là que le cardinal-archevêque ne fera jamais oublier le Père Dechamps.

Hélas! C'est consommé, *Consummatum est!* La mort nous a ravi l'orateur, le prêtre, le religieux, l'évêque. Mais elle n'a pu nous le ravir entièrement. Dieu a laissé à son serviteur le temps de nous préparer un souvenir durable dans ses *Œuvres complètes*, monument de sa science, de ses labeurs, de son long apostolat.

Œuvres complètes : le mot nous trompe, la langue humaine est toujours défectueuse par quelqu'endroit. Dieu seul connait les œuvres

complètes de l'homme. Dans celles de Mgr Dechamps, que nous appelons de ce nom, ne sont pas inscrites ses prières, ses pratiques de tendre dévotion envers Marie, ses abondantes aumônes, ses souffrances physiques supportées avec une héroïque résignation, et, les peines de l'âme qu'il versait dans le cœur de Dieu. Là non plus ne sont pas inscrites les conversions dont il fut l'instrument providentiel, et, pour n'en citer qu'une, la conversion du Général Lamoricière, le héros de Constantine et le glorieux vaincu de Castelfidardo : car « il y a, dit Bossuet, des défaites triomphantes à l'envi des victoires ».

Hâtons-nous de le proclamer bien haut devant son cercueil; sous quelque côté qu'on l'envisage, celui que nous pleurons a été une gloire de la Patrie et de l'Église.

S. M. Léopold II, dont le P. Dechamps fut le précepteur d'enfance, a daigné reconnaître les mérites signalés du citoyen en accordant le grade de grand-officier de l'ordre de Léopold à celui qui a été honoré, sous deux règnes, de la confiance du Roi et de la haute estime de la Reine et de la Famille royale.

L'Eglise, à son tour, par l'organe du Saint-Pontife Pie IX, a glorifié son fils chéri en le créant prince, par son élévation à la dignité suprême de cardinal-prêtre, du titre de Saint-Bernard-aux-Thermes.

Plus grand encore, éminemment plus grand

sera Victor-Auguste-Isidore Dechamps dans le Ciel : car celui qui aura pratiqué et enseigné, celui-là on l'appellera grand là-haut.

Il s'était, dans son testament, recommandé à Saint-Michel : et c'est le jour même de la fête de l'Archange qu'il s'est tranquillement endormi. La mort ne l'a pas surpris, il était prêt. Il n'a pas eu d'agonie ou de lutte, il avait assez combattu, il s'était levé assez souvent pour s'écrier avec saint Michel : « Qui est semblable à Dieu »? Nous n'avons pas eu la consolation d'entourer, comme les enfants de Jacob, le lit de notre Père mourant; il s'est éteint dans sa cellule entre les bras d'un de ses frères en religion.

Et voilà qu'il n'ira pas rejoindre son prédécesseur sous les dalles de sa cathédrale! Les pasteurs ne peuvent plus reposer au milieu de leur troupeau! C'est là-bas, loin de Malines, que nous devrons porter sur son humble tombe nos couronnes, nos prières, nos pleurs.

O Pasteur, ô guide, ô Père, permettez moi de vous adresser en finissant ces paroles de saint Ephrem :

« O vous qui avez toujours été pour nous le modèle accompli du bon Pasteur; vous aux prières duquel nous devons le salut de nos âmes; vous, nouveau Moïse, qui avez gouverné notre Eglise avec tant de modération et de mansuétude, d'une main à la fois si ferme et si tranquille : Ah! nous n'en doutons pas, vous partagez au-

jourd'hui avec le chef du peuple d'Israël la glorieuse récompense décernée par Dieu au labeur. Non nous ne sommes pas dans l'angoisse, votre éternelle félicité est assurée. Mais vous, là-haut, pensez à nous, vos ouailles, aidez-nous de vos supplications, demandez à Dieu la conservation et le bonheur de votre troupeau; faites, par votre intercession, que nous tous qui nous pressons ici en foule pour honorer votre grande mémoire, nous partagions un jour votre félicité, et que, réunis à vous dans le séjour des bienheureux, nous bénissions ensemble Celui qui vous a élevé à la gloire du Ciel »! Ainsi soit-il!

—

Notice sur l'Institut Vésale par M. le professeur MASOIN, de la Faculté de médecine.

—

Dans les premiers mois de l'année 1877, l'Université catholique abandonnait les installations qui avaient été fondées par Réga pour le service des sciences anatomiques un siècle et demi auparavant, et que l'on désignait dans le monde universitaire sous le nom d'*Amphithéâtre*. Malgré tout l'attachement que l'on pouvait avoir pour ces locaux d'ailleurs excellents où des maîtres illustres avaient professé, — (MM. Windischmann, Schwann, Van Kempen, Michaux, Lefebvre, pour ne citer que des professeurs de la nouvelle Université catholique) — où de nombreux élèves avaient fait leur premier apprentissage, il était impossible d'y rester plus longtemps : la famille universitaire s'agrandissant chaque année, il fallait lui fournir des locaux plus vastes; et puis, la science formulant des exigences croissantes, on voulait créer de nouveaux instituts dont l'utilité avait été hautement signalée par la Faculté de médecine; — redisons-le encore ici, car il importe de le faire : avant même que la dernière loi sur l'enseignement

supérieur (loi du 20 mai 1876) eut rendu obligatoires les travaux pratiques d'histologie normale et d'anatomie pathologique, l'Université de Louvain avait décidé d'organiser les travaux de cette espèce et de leur affecter des laboratoires spéciaux.

A quelques pas de l'ancien Amphithéâtre, dans un quartier tranquille et près de vastes jardins offrant une communication directe avec l'hôpital civil, on vit bientôt s'élever des bâtiments nouveaux, d'après les plans de M. le professeur Helleputte; les constructions existantes sur le terrain furent aménagées convenablement, et enfin, le 21 avril 1877, les portes du nouvel institut, désigné alors sous le nom d'*Institut anatomique*, s'ouvrirent au large : les autorités académiques, des membres nombreux du corps professoral, les étudiants en foule s'assemblèrent dans la grande salle octogone aux lignes architecturales si belles, qui élève sa coupole gothique au-dessus de tous les bâtiments voisins; pour une fois, peut-être la dernière, la Société des fanfares fit entendre ses notes éclatantes et joyeuses en ces lieux de recueillement et d'étude où une science austère entre toutes allait chercher les secrets de la vie dans les dépouilles de la mort; Mgr Namèche, alors recteur de l'Université, revêtu de ses habits sacerdotaux, procéda à la bénédiction des locaux et prononça

une allocution pleine de vues élevées ; après lui, M. le professeur Ledresseur, qui avait surveillé les travaux au point de vue de la destination spéciale, s'étendit avec complaisance sur les conditions matérielles du nouvel Institut, ce qui nous dispense d'y revenir (1).

Mais ce qu'il faut consigner ici, pour l'histoire de nos institutions universitaires, ce sont les changements survenus dans ces locaux et la dénomination récente sous laquelle ils vont être dorénavant connus.

L'enseignement de l'anatomie descriptive et de la médecine opératoire y conserve naturellement son siège ; signalons seulement une innovation toute récente, la première de son genre en Europe, à notre connaissance du moins ; nous voulons dire l'emploi de la lumière électrique pour les travaux sur le cadavre ; grâce à la lumière brillante que versent des lampes-soleil actionnées par un moteur à gaz remisé au collège des Prémontrés, rue de Namur, les exercices d'anatomie descriptive et de médecine opératoire peuvent se continuer pendant les longues soirées d'hiver.

Le Musée anatomique reste fixé dans l'ancien bâtiment ; de nouvelles salles vont lui être adjointes pour l'organisation d'une espèce d'expo-

(1) Voir son discours dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1878, 42e année, p. 447 et suivantes.

sition permanente où les étudiants pourront vérifier à leur aise la disposition des organes; car, on le sait :

« Segnius irritant animos demissa per aurem
» Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus... »
(HORACE.)

Par certains cours l'Institut agronomique occupe encore le rez-de-chaussée du même bâtiment, mais d'une manière provisoire, jusqu'à l'achèvement prochain de l'installation spéciale qu'il réclame.

Les laboratoires de microscopie pour l'histologie normale et l'anatomie pathologique sont transférés à l'Institut Réga; la physiologie est venue les remplacer : la grande salle gothique, qui se prête si bien aux démonstrations publiques, lui sert d'auditoire; comme laboratoire elle possède l'élégante construction qui s'est élevée pendant l'été dernier le long de la rue, sur le flanc même de la grande salle octogone; l'espace et l'air, la lumière, l'eau et le gaz, ces conditions ou matières premières de toutes les installations de l'espèce ne lui font plus défaut aujourd'hui, et la collection va s'enrichir d'appareils nouveaux, mobilier indispensable pour diverses recherches.

Tout cet ensemble est placé aujourd'hui, comme Mgr Pieraerts l'a dit dans son discours de rentrée, sous le patronage de Vésale. Ce nom

seul, si populaire, si cher à la science, à la Belgique, à Louvain, évoque les plus glorieux et les plus attendrissants souvenirs; est-il, en effet, une carrière plus digne d'intérêt et d'admiration que celle de ce médecin brabançon qui par son travail et son génie jeta un éclat si vif sur le nom belge et tant de lumière sur la science de l'homme?

Rejeton d'une famille de médecins qui avait fourni à l'Université de Louvain un recteur magnifique, André Vésale nait à Bruxelles vers 1514; successivement élève (au collège du Château), puis professeur à l'antique *Alma-Mater*, il s'adonne aux recherches anatomiques avec une ardeur que rien ne déconcerte; marchant à la suite des armées d'un autre belge illustre, de Charles-Quint, dont il était le premier médecin, ou entraîné par l'amour de la science, il parcourt l'Allemagne, la Suisse, la France, l'Italie, l'Espagne, la Hollande; il donne, pour ainsi dire, d'une main ses soins aux plus grands personnages de l'époque; de l'autre main, arrachant les cadavres aux cimetières et au gibet, obéissant ainsi aux instincts de son génie, il fouille pendant des nuits entières dans les profondeurs de l'organisme humain et s'apprête à renouveler la face de l'anatomie. A vingt-quatre ans il est professeur à l'université de Padoue; bientôt après Bologne et Pise le réclament, et les villes italiennes voient avec étonnement ce jeune belge, no-

vateur éloquent et hardi, enchaîner à ses leçons des foules d'auditeurs émerveillés. Secouant le joug de la routine, il lutte, pièces en mains, contre l'autorité de Galien devant laquelle on s'inclinait aveuglément en immobilisant la science anatomique; des attaques inouïes, des intrigues de toutes sortes empoisonnent sa carrière triomphale; dans des conditions mal déterminées, où la légende est intervenue, il s'embarque un jour pour la Terre-Sainte, et au retour il s'en va mourir tristement, loin de son pays et de tous les siens, sur la côte d'une petite île (Zante) où le naufrage l'avait jeté. Vésale n'était alors âgé que d'environ cinquante ans; mais il avait assez fait pour que sa mémoire fût impérissable et que la science qu'il avait tant cultivée fût lancée dans une voie nouvelle. La postérité a conservé et gardera toujours le souvenir de son génie et de ses malheurs, de ses travaux immortels, et même de sa beauté noble et virile que les arts ont popularisée.

On ne pouvait imposer au nouvel institut d'anatomie et de physiologie un nom à la fois plus illustre et plus sympathique : ce nom est entouré d'une auréole de gloire dont la patrie belge et l'Université de Louvain peuvent être justement fières; il attire la pitié, quand on songe aux injustices dont le pauvre Vésale fut abreuvé et quand on le suit jusque sur la plage lointaine où il mourut délaissé, brisé par la

fatigue, le froid et la faim; ce nom rappelle enfin un exemple de ce que peut l'énergie jointe au talent; que tous ceux qui entreront et travailleront dans l'Institut s'inspirent du zèle et de la vaillance du rénovateur de l'anatomie, car tel est le titre que l'histoire décerna à notre glorieux Vésale.

Notice sur l'Institut Réga, par M. le professeur BRUYLANTS, de la Faculté de médecine.

—

Le couvent des Ursulines à Louvain se trouvait dans l'île de la Dyle, rue des Récollets, entre les deux ponts, à gauche de la dite voie, et était bâti dans le style qui régnait à la fin du XVIIe siècle. Il fut reconstruit en partie en 1753. L'église, élevée en 1671, et qui était placée le long de la rue des Récollets, était très petite. Le couvent fut supprimé le 1er juin 1798, et immédiatement vendu. L'église avec d'autres constructions fut démolie en 1799 (1).

Sur une partie de l'emplacement du couvent se trouve actuellement le collège Juste-Lipse. L'autre partie qui était devenue une habitation particulière occupée par divers locataires entre autres : par M. le professeur Nève, par M. le professeur Arendt, et en dernier lieu par Mgr Namèche, est depuis le départ de celui-ci convertie en laboratoire de pharmacie et en salle de cours et a reçu le nom d'*Institut Réga*, pour rappeler l'ancien et bel amphithéâtre de dissection construit par Réga dans la rue des Récollets près du jardin botanique et aujourd'hui abandonné.

---

(1) Van Even, *Louvain monumental*.

A ce propos il ne sera pas sans intérêt de rappeler à nos lecteurs les quelques lignes que l'on trouve dans la *Biographie universelle* concernant ce grand homme.

Rega, Henri-Joseph, docteur en médecine, naquit à Louvain le 26 avril 1690. Ses parents le firent élever avec beaucoup de soin dans les collèges les plus célèbres de la ville, et il ne manqua pas d'y obtenir bientôt les premières places. Son goût l'ayant porté vers la médecine, il fut admis dès 1712, au rang de professeur. Il se rendit bientôt après à Paris et commença à y travailler à son traité *De sympathia*, ouvrage qui a fondé sa réputation. Nous ne parlerons pas de tous les honneurs académiques qu'il obtint dans sa ville natale, mais nous dirons qu'il était d'un désintéressement, d'une générosité extraordinaire, et qu'il refusa les offres des grands afin de pouvoir mieux donner tous ses soins aux malheureux et profiter des moments de loisir qui lui restaient pour se livrer à l'étude dans sa grande bibliothèque. Il mourut célibataire le 22 juillet 1754, léguant une partie de sa fortune pour la fondation de deux bourses destinées aux étudiants en médecine et plusieurs milliers de florins à la bibliothèque de l'Université (1).

---

(1) Voir la notice et le supplément sur la vie et les ouvrages de Henri-Joseph Réga, docteur et professeur de la Faculté de médecine de l'Université de Louvain, par M. le professeur Martens, publiés dans les Annuaires de 1840 et 1847.

Décrivons maintenant l'Institut Réga :

Au rez-de-chaussée se trouvent les installations suivantes pour l'enseignement de la chimie physiologique et des diverses branches de la pharmacie :

Un laboratoire de chimie d'une superficie de deux cents mètres carrés et d'une élévation de cinq mètres, largement éclairé sur trois faces et abondamment pourvu de moyens d'aérage et de ventilation. Chaque table de travail porte une cage de dégagement et des conduites de gaz et d'eau sous pression. Cinquante étudiants y peuvent à l'aise se livrer aux travaux pratiques.

De ce laboratoire on se rend par un couloir vitré à une salle bien orientée et bien éclairée, destinée aux travaux de microscopie appliquée à la pharmacie, à l'urologie et aux recherches d'altérations et falsifications des denrées alimentaires; là aussi sont conservées les collections de pharmacologie.

Puis viennent un cabinet ou se trouvent les balances de précision; un second cabinet pouvant être transformé en chambre obscure pour les exercices d'optique chimique; un laboratoire pour le professeur; un laboratoire affecté à la préparation et au maniement des substances dangereuses; des magasins et des caves pour les instruments et les produits. Enfin pour compléter cet ensemble, une salle de cours de cent cinquante places disposée pour un enseignement

pratique, et un jardin botanique où sont cultivées les plantes médicinales.

Au premier étage sont installés les services de l'*histologie normale* et de l'*anatomie pathologique;* ils comprennent une vaste salle qui correspond au laboratoire du rez-de-chaussée et dans laquelle les étudiants, ayant chacun un microscope à leur disposition, reçoivent leur enseignement dont ils font aussitôt l'application; des cabinets de travail pour les professeurs et leurs assistants, et une salle de collection

Une sage économie a présidé à l'établissement purement matériel de l'Institut Réga; on en a rigoureusement banni l'ornementation architecturale à laquelle on sacrifie trop souvent de nos jours les besoins mêmes de la science. Ici point de luxe de construction, point de salle des pas perdus aux riches colonnes, point de corridors spacieux au bout desquels se trouvent parfois des salles étriquées et des laboratoires mal aménagés. En revanche rien n'a été épargné pour acquérir un mobilier instrumental aussi complet que possible et pour établir tout ce qui peut concourir au développement scientifique.

—

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉLIMINAIRES.

Correspondance des ères anciennes, etc. v
Calendrier XI
Planètes principales XXXVI

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université 3
Corps épiscopal de Belgique 5
Personnel de l'Université 7
Collèges et établissements académiques . 30
Programme des cours de l'année académique 1883-1884 40
Société de Saint-Vincent de Paul . . . 85
Rapport présenté, au nom du Conseil, sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1882-1883 91
Le cinquantenaire de la société de Saint-Vincent de Paul à Louvain 108
Societas philologa Lovaniensis 124
Rapport sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA *de l'Université catholique, pendant l'année académique* 1882-1883, *par M. P. Doppler, candidat en philosophie et lettres, ff. de secrétaire* . . 128
Société littéraire de l'Université catholique de Louvain 141

Rapport sur les travaux de la Société littéraire de l'Université catholique pendant l'année académique 1882-1883, *présenté, au nom de la commission directrice, par M. Ch. Nagels, secrétaire.* 142
Société juridique de l'Université catholique de Louvain. 162
Rapport sur les travaux de la Société juridique de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1882-1883, *fait au nom de la commission directrice, par M. V. Hanotieau, secrét.* 164
Société médicale de l'Université catholique de Louvain. 194
Rapport sur les travaux de la Société médicale, pendant l'année 1882-1883, *fait au nom de la commission directrice, par M. Edm. Baguet, secrétaire sortant* 196
Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique 202
Rapport sur les travaux du Cercle industriel pendant l'année académique 1882-1883, *fait au nom du bureau directeur, par M. H. Nagant, vice-président* 203
Société de littérature flamande (Taal- en letterlievend studentengenootschap der katholieke Hoogeschool, onder kenspreuk : MET TIJD EN VLIJT). 214

Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1882-1883 217
École normale pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen. 221
Institut agronomique. 222
Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines . . . 225
Liste des étudiants admis aux grades académiques par les commissions d'examen de l'Université pendant l'année 1882-1883 234
Statistique des admissions en théologie et en droit canon. 278
Statistique des admissions par les jurys d'examen. 280
Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen 283
Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-1835 *à* 1882-1883 286
Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1882-1883 *et répartis d'après leur pays d'origine*. . . . 289
Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique 291
Inscriptions par Facultés, prises pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique 1883-1884 294
Nécrologe 295

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université . . . 301
Règlement pour le service de la bibliothèque 319
Liste des règlements publiés dans les Annuaires 324
Le Séminaire américain de Louvain . . 329

APPENDICE.

Publications 333
Nominations et distinctions scientifiques 352
Discours prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 10 *octobre* 1883, *jour de l'ouverture des cours académiques, après la messe du St Esprit, par Mgr Pieraerts, recteur magnifique de l'Université* . . 353
Oraison funèbre de Son Éminence le Cardinal Dechamps, archevêque de Malines, prononcée en l'église métropolitaine de St-Rombaut, par Mgr Pieraerts, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain 370
Notice sur l'Institut Vésale par M. le professeur Masoin, de la Faculté de médecine 390
Notice sur l'Institut Réga par M. le professeur Bruylants, de la Faculté de médecine 397

—

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410